



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La visite officielle à Luxembourg du Président de la République Fédérale d'Allemagne et de Madame Richard von Weizsäcker	1
La visite officielle à Luxembourg de Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre britannique	15
Le projet de budget de l'Etat pour 1989 présenté par Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au budget	17
La 43e session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York	30
L'inauguration de la sculpture "Non-Violence" donnée par le Luxembourg aux Nations Unies	36
Les Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Berlin	37
La signature du contrat de concession et du cahier des charges relatifs au système de satellites GDL-ASTRA	39
L'abolition des frontières fiscales intra-communautaires	40
Remaniement ministériel à Luxembourg	42

4/ 1988

Juillet-Août-Septembre

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La visite officielle à Luxembourg du Président de la République Fédérale d'Allemagne et de Madame Richard von Weizsäcker

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Richard von Weizsäcker se sont rendus en visite officielle à Luxembourg du 6 au 8 septembre 1988.

Rappelons ici que la dernière visite officielle d'un Président de la République Fédérale d'Allemagne remonte à novembre 1973 et que c'était le Président Gustav Heinemann qui avait alors été accueilli à Luxembourg par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

En fin de matinée du 6 septembre 1988 Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Richard von Weizsäcker furent accueillis à leur arrivée sur le pont auto-routier de Wasserbillig par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, tandis qu'une batterie d'artillerie de l'armée luxembourgeoise tira une salve d'honneur de 21 coups de canon.

Leurs Altesses Royales présentèrent alors au le Président de la République Fédérale d'Allemagne Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et le Président et Madame Richard von Weizsäcker présentèrent à Leurs Altesses Royales Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne. Après avoir présenté la suite luxembourgeoise, le Grand-Duc présenta au Président et la Grande-Duchesse présenta à Madame von Weizsäcker les personnalités luxembourgeoises venues les accueillir, à savoir: Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Benny Berg, Ministre de la Sécurité Sociale, Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Marcel Schlechter, Ministre des Transports, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Monsieur Georges Thorn, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Prosper Jacques, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'Etat, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée et Monsieur Aloyse Kuhn, Bourgmestre de la commune de Mertert.

Le Couple présidentiel présenta ensuite les membres de la suite allemande ainsi que le Ministre des Transports allemand, Monsieur Jürgen Warnke. Voici la liste des membres de la suite qui accompagnèrent le Couple présidentiel lors de la visite officielle à Luxem-

bourg: Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre des Affaires Etrangères, Herr Staatssekretär Dr. Klaus Blech, Chef des Bundespräsidialamtes; Monsieur Joseph Enzweiler, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg, Herr Professor Dr. Werner Knopp, Präsident der Stiftung Preussischer Kulturbesitz, Herr Botschafter Dr. Erhard Holtermann, Chef des Protokolls, Herr Ministerialdirigent Berthold Freiherr von Pfetten-Arnach, Leiter der Auslandsabteilung im Bundespräsidialamt, Herr Ministerialdirigent Dr. Hans-Friedrich von Ploetz, Leiter der für Luxemburg zuständigen Unterabteilung im Auswärtigen Amt, Herr Dr. Friedbert Pflüger, Pressesprecher des Herrn Bundespräsidenten, Herr Vortragender Legationsrat 1. Klasse Horst Holthoff, Leiter des für Luxemburg zuständigen politischen Referats im Auswärtigen Amt, Herr Oberst i.G. Rüdiger Drews, Verbindungsoffizier des Bundesministers der Verteidigung beim Bundespräsidenten, Herr Vortragender Legationsrat 1. Klasse Frank Elbe, Stellvertretender Leiter des Ministerbüros im Auswärtigen Amt, Herr Vortragender Legationsrat Reinhard Bettzüge, Stellvertretender Sprecher des Auswärtigen Amtes.

Le Couple présidentiel et Leurs Altesses Royales, accompagnés du Ministre des Transports allemand Jürgen Warnke, et du Ministre des Travaux Publics, Monsieur Marcel Schlechter, se rendirent ensuite au milieu du pont autoroutier où le Président von Weizsäcker et Son Altesse Royale le Grand-Duc procédèrent au dévoilement de deux plaques commémorant l'inauguration de ce pont autoroutier. Ces plaques portent l'inscription suivante: "Am sechsten September des Jahres neunzehnhundertachtundachtzig haben Seine Exzellenz der Präsident der Bundesrepublik Deutschland und seine Königliche Hoheit der Grossherzog von Luxemburg diese Brücke, ein weiteres Bindeglied zwischen den beiden Staaten und Völkern, ihrer Bestimmung übergeben." "Le six septembre de l'an mil neuf cent quatre-vingt-huit Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg et Son Excellence le Président de la République Fédérale d'Allemagne ont inauguré ce pont, un nouveau trait d'union entre leurs deux Etats et leurs peuples."

Le Président et le Grand-Duc passèrent en revue un détachement d'honneur de l'Armée et après l'exécution des hymnes nationaux le cortège officiel quitta le pont autoroutier de Wasserbillig pour se rendre à Luxembourg où le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Richard von Weizsäcker furent salués à leur arrivée au Palais grand-ducal par le Maréchal de la Cour, Monsieur Roger Hastert. A midi un déjeuner intime fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président de la République Fédérale d'Allemagne et de Madame Richard von Weizsäcker au

Palais grand-ducal, tandis que Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a offert un déjeuner en l'honneur de Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne et des membres de la délégation officielle allemande au Ministère des Affaires Etrangères.

Dans l'après-midi, le Président de la République Fédérale d'Allemagne, accompagné de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, se rendit au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise où il passa d'abord en revue la troupe qui rendit les honneurs militaires. Le Président de la République Fédérale d'Allemagne fut accueilli ensuite par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique et le Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée. Le Président déposa une couronne de fleurs au pied du monument et ranima la Flamme du Souvenir. Il se rendit ensuite à l'intérieur du monument pour y signer le Livre d'Or. A la fin de la cérémonie le Président du Gouvernement présenta au Président de la République Fédérale d'Allemagne les représentants des associations patriotiques.

Le programme prévoyait ensuite une réception par la municipalité de la Ville de Luxembourg. Le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Richard von Weizsäcker, accompagnés de Leurs Altesse Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, furent salués devant l'Hôtel de Ville par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre, les Echevins ainsi que les Secrétaire général de la Ville de Luxembourg. Lors de la réception qui se déroula dans la salle des séances du conseil communal Madame le Bourgmestre Lydie Wurth-Polfer prononça une allocution à laquelle répondit le Président de la République Fédérale d'Allemagne Monsieur Richard von Weizsäcker.

Allocution de Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Herr Bundespräsident, sehr verehrte Freifrau von Weizsäcker,

Ich freue mich sehr Sie im Namen der Einwohner der Stadt Luxemburg in unserem Stadthaus begrüßen zu dürfen. Sie sind uns herzlich willkommen.

Ihr Besuch in Luxemburg, der zweite eines Präsidenten der Bundesrepublik Deutschland, unterstreicht die guten nachbarlichen Beziehungen und die Eintracht, welche zwischen unseren beiden Staaten herrschen.

Königliche Hoheiten,

Wir freuen uns besonders, daß Sie uns die Ehre erweisen, bei der Begrüßung des Herrn Bundespräsidenten im Rathaus der Stadt Luxemburg anwesend zu sein, und wir möchten Ihnen unsere tiefempfundene Verbundenheit bekräftigen.

Herr Bundespräsident,

Unser Gruß und unsere Freundschaft gelten jedoch nicht nur dem geschätzten Repräsentanten des Nachbarlandes, sondern auch dem Menschen und Politiker Richard von Weizsäcker.

Erlauben Sie, Herr Bundespräsident, daß ich Sie meinen Mitbürgern mit Ihren eigenen Worten vorstelle. Eindringlicher und zugleich präziser sind Sie als Mensch, und ist Ihre Suche nach Ausgleich und Verständigung wohl nicht zu umreißen. "Meine Zeit", sagten Sie, "verbringe ich mehr mit Menschen und mehr im Gedankenaustausch als dadurch, daß ich selber Reden halte. Diese Verteilung freut mich auch sehr. Außerdem ist sie für mich sehr informativ. Die wichtigsten Aufgaben, die sich mir stellen, sind Zusammenführen, Konsens und Orientierung in der langfristigen Perspektive."

Ja, Konsens und Zusammenführen sind in der Tat notwendige Voraussetzungen für den Erhalt des inneren und äußeren Friedens.

Die Luxemburger, als Mitglieder einer kleinen Nation und als Bewohner eines Zwischenlandes, wissen um den besonderen Wert der Verständigung, weil sie in den vergangenen Jahrhunderten die Auswirkungen der Auseinandersetzungen zwischen ihren Nachbarn zu spüren bekamen. Da Luxemburg am Schnitt- und Begegnungspunkt der deutschen und französischen Kultur liegt, haben wir Anteil an beiden. Dieses Miterleben hat denn auch einen ständigen und erheblichen Einfluß auf die Entwicklung unserer eigenen Kultur.

Die Menschen und das Land sind seit dessen Entstehen von diesen Abhängigkeiten geprägt. Die Grafen von Luxemburg waren als Vasallen des deutschen Kaisers gleichzeitig Verbündete und Freunde der Könige Frankreichs. Heinrich VII, der am französischen Königshof erzogene Sproß des Hauses Luxemburg, sprach kaum deutsch, als die Kurfürsten ihn zum deutschen König wählten.

Diese Wahl hatte langfristige Auswirkungen für das Stammland der Luxemburger Grafenfamilie. Ihre Heimat stand nicht länger im Zentrum der Bestrebungen der Grafen. Bald war Luxemburg auch nicht mehr Residenzstadt der Dynastie. Der Auszug der Grafen unterstrich die Rand- oder Zwischenlage des Landes in der politischen Geographie des Mittelalters, und war denn auch eine wichtige Voraussetzung für die nachfolgenden Jahrhunderte der Fremdherrschaft.

Diese begann mit der Besetzung der Stadt durch die Truppen des Herzogs Philipp von Burgund. Fortan erlebte Luxemburg während vier Jahrhunderten eine nach Westen orientierte Entwicklung, angelehnt an jene der spanischen, respektiv österreichischen Niederlande oder an jene Frankreichs.

1815 schuf dann der Wiener Kongress, auf der Suche nach einem neuen europäischen Gleichgewicht, eine eigenständige luxemburgische Souveränität. Die Bande nach Westen hin wurden geschwächt, jene nach Osten verstärkt: das neue Großherzogtum wurde nämlich Mitglied des deutschen Bundes. Eine preussische Garnison zog in die Festung ein.

Dieser Beschluß schuf eine weitere wichtige Voraussetzung für die spätere endgültige Abgrenzung, sowohl nach Westen als nach Osten, welche schließlich im Jahre 1867 vollzogen wurde. Damals hat Kanzler Bismarck den Verkauf Luxemburgs an Frankreich verhindert, doch er hat auch der Schleifung der Festung und

dem Rückzug der preussischen Garnison zugestimmt. Diese Entscheidungen haben den Ausbau Luxemburgs zu einer offenen, modernen Hauptstadt ermöglicht.

Wie paradox und unvorhersehbar die Geschichte manchmal doch ist. Im Mittelalter hat die Kaiserkrone den Entfernungsprozeß Luxemburgs vom Deutschen Reich gefördert; später war es dann der Versuch einer Neuverankerung Luxemburgs an Deutschland, welcher der luxemburgischen Unabhängigkeit Vorschub leistete.

Unser Land war und ist nun eben abhängig von der Entwicklung Deutschlands und Frankreichs, von der Entwicklung Europas.

Die spätere brutale Assimilationspolitik der Nazi-Diktatur in Luxemburg kann demzufolge nur als Wahnsinnstat bezeichnet werden. Von den braunen Machthabern war natürlich nichts anderes zu erwarten gewesen und ganz bestimmt nicht eine ausgewogene Politik oder eine Anerkennung der historischen Entwicklung und der tatsächlichen Verhältnisse. Diese Politik des Übels, welche unbeschreibliches Leid gebracht hat, darf niemals wiederkehren.

Der Aufbau einer deutschen Demokratie, ihre Eingliederung in das westliche Verteidigungsbündnis sowie in die europäischen Einigungsbestrebungen haben die Grundlage für den Neubeginn geschaffen.

Mit Mut und tiefempfundenen Worten haben auch Sie, Herr Bundespräsident, dazu beigetragen, daß die Vergangenheit der Zukunft Deutschlands nicht mehr im Wege steht. Dafür gebührt Ihnen unser Respekt und unsere Anerkennung.

Daß unser Wille zum Neubeginn nicht nur Wunsdenken geblieben ist, sondern täglich erlebte Wirklichkeit, zeigen uns die Verflechtungen der Wirtschaften genau wie die Benutzung der deutschen Sprache in unserer Presse, oder unsere Verbindungen im Fernsehwesen.

Die Bundesrepublik hat in der Nachkriegszeit so manche positive Auswirkungen für Luxemburg ermöglicht, sowohl im Zusammenhang mit der Bezeichnung Luxemburgs als Sitz der Institutionen der europäischen Gemeinschaften, wie auch was den Aufbau des Finanzplatzes Luxemburg betrifft. 31 deutsche Banken haben sich hier niedergelassen; 2.512 Bürger der Bundesrepublik wohnen heute in der Stadt Luxemburg. Das sind zirka 3 Prozent.

Diese Entwicklungen haben das 1000 jährige Luxemburg, ein Jahrhundert nach der Schleifung der Festung, zu einem internationalen Anziehungspunkt gemacht.

Eine Umwandlung, welche so manche Herausforderungen an uns stellt. Wir nehmen sie gerne an.

Herr Bundespräsident,

Diese Entwicklungen sind für uns von fundamentaler Bedeutung, ich möchte Ihnen versichern, daß wir die Tragweite des deutschen Beitrags sowohl auf wirtschaftlicher wie auf kultureller Ebene richtig einschätzen. Die Beziehungen zwischen Deutschland und Luxemburg

werden sich weiter entwickeln und natürlich möchten wir in der Gewissheit weiterleben, das die in den letzten vierzig Jahren wiedergewonnene Vertrauensgrundlage ständig bekräftigt und verbessert wird.

In diesem Zusammenhang möchte ich besonders die Tatsache hervorheben, daß die Stadt Trier, anlässlich ihrer 2000 Jahr Feiern, der Stadt Luxemburg die Gründungsurkunde unserer Stadt aus dem Jahre 963 übergeben hat. Diese großmütige Geste hat viel Freude hervorgerufen. Es war dies ein besonders ausdrucksstarkes Symbol für die Festigung unserer Freundschaft.

Doch die neue Verbundenheit und das ausgewogene beiderseitige Verhältnis kommen auch zum Ausdruck in den Gemeinsamkeiten, welche die Wirtschaftspolitik, die Aussenpolitik, oder die Umweltpolitik unserer beiden Länder kennzeichnen; im europäischen Einigungsprozeß, in der atlantischen Allianz, gegenüber dem Osten Europas, aber auch, und wir dürfen dies nicht vernachlässigen, gegenüber dem ausser-europäischen Bereich und den Ländern der Dritten Welt.

Die Zukunft Europas hängt davon ab, daß das demokratische Europa in all diesen Bereichen klare und entschiedene Haltungen einnimmt. Wir teilen ein gemeinsames Schicksal, das Schicksal des freien Europas und der Demokratie überhaupt. Es liegt nicht nur in unserem ureigenen Interesse, nein dies entspricht durchaus auch den Erwartungen unserer Partner und Gegenspieler. Wir dürfen unsere Chancen nicht verspielen oder unsere Verantwortungen versäumen aus Engstirnigkeit, Trägheit, Einfallslosigkeit, oder aus welchem Grund auch immer!

Doch wie wollen wir dieses ehrgeizige Ziel erreichen?

Erich Kästner, der Moralist und Satiriker, hat in einem "Brief an sich selber" geschrieben:

"Wer die Menschen ändern will, beginne bei sich selbst" lautet ein altes Wort, das aber nur den Anfang einer Wahrheit mitteilt: wer die Menschen ändern will, der beginne nicht nur bei sich selbst, sondern er höre auch bei sich selbst wieder auf".

Doch auch der folgende Satz stammt aus seiner Feder: "Es gibt nichts Gutes, außer man tut es".

Packen wir's also an.

Empfindungsvermögen, Anerkennung der eigenen und äusseren Gegebenheiten, Toleranz und Respekt im Umgang mit anderen Menschen, aber andererseits auch Einfallsreichtum und großmütige Entschlossenheit sind notwendige Schlüsselbegriffe, um uns den Weg in die Zukunft zu öffnen, bis 1992 und darüber hinaus.

Herr Bundespräsident,

Sie werden mit mir übereinstimmen, daß diese Zielsetzung und diese Werte nur darauf warten voll ausgenutzt zu werden. Schon lange schlummern sie in dem Schatzkästchen, in welchem wir die menschlichen Erfahrungen und Weisheiten sammeln und horten.

Wir wissen auch aus eigener Erfahrung um die Wirksamkeit dieser Werte. Ist es denn nicht so, daß besonders auch die deutsch-luxemburgischen Beziehungen in der Nachkriegszeit ihnen ein stimulierendes Anwendungsgebiet geliefert haben. Der Erfolg ist jedenfalls unwiderlegbar. Ich teile durchaus die Meinung des Bundesministers des Auswärtigen, Herrn Hans-Dietrich Genscher, welcher anlässlich seiner Besuche bei seinen Luxemburger Amtskollegen, Gaston Thorn, Colette Flesch und Jacques Poos, immer wieder festgestellt hat, daß die Beziehungen zwischen unseren beiden Ländern hervorragend sind und noch nie besser waren.

Herr Bundespräsident, sehr geehrte Freifrau von Weizsäcker!

Ihr Besuch in Luxemburg ist uns ein weiterer Beweis für diese sehr treffende Einschätzung. Ich möchte ihnen noch einmal versichern, daß sie uns herzlich willkommene und liebe Gäste sind.

Relevons encore qu'après la remise d'un cadeau de la Ville de Luxembourg par Madame le Bourgmestre, le Président et Madame von Weizsäcker ainsi que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont signé le Livre d'Or de la Ville de Luxembourg.

Des entretiens politiques eurent lieu ensuite au Ministère des Affaires étrangères entre Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre allemand des Affaires Etrangères, et Monsieur Jacques F. Poos, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères.

En fin d'après-midi, le Président de la République Fédérale d'Allemagne reçut en audience au Palais grand-ducal Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et ensuite Monsieur Léon Bollendorff, Président, Monsieur René Hengel et Monsieur Carlo Meintz, Vice-Présidents de la Chambre des Députés, en présence de Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre des Affaires Etrangères.

Dans la soirée, un dîner fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais grand-ducal en l'honneur du Président de la République Fédérale d'Allemagne et de Madame Richard von Weizsäcker, suivi d'une réception.

Au cours du dîner des allocutions furent prononcées par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par le Président de la République Fédérale d'Allemagne, Monsieur Richard von Weizsäcker. Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux allocutions.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Herr Bundespräsident!

Es ist für die Großherzogin und für mich eine große Freude, Sie und Ihre Gemahlin in Luxemburg willkommen zu heißen.

Für uns ist Ihr Besuch ein Ereignis, das nicht nur die Aufmerksamkeit der ganzen Bevölkerung auf sich

lenkt, sondern das sicherlich auch eine große Tiefenwirkung haben wird.

Deutschland ist unser Nachbarland. Mit ihm verbindet uns eine lange und bedeutungsvolle Geschichte. Die Eigenart dieser mehr als tausendjährigen Geschichte ist dadurch bedingt, daß Luxemburg zwischen zwei großen europäischen Nationen, Deutschland und Frankreich, liegt.

Das Nebeneinander, Gegeneinander und das Miteinander dieser beiden Staaten hatte stets unmittelbare Auswirkungen auf Luxemburg. Nicht immer hat diese geographische Lage unserem Land Positives gebracht, denn wir wurden oft in die Auseinandersetzungen zwischen Frankreich und Deutschland verwickelt.

Dennoch war es schließlich diese Lage, die es uns erlaubte - und uns dazu herausforderte -, unsere nationale Eigenart zu entwickeln und zu behaupten. So schätzen wir es als einen überaus glücklichen Umstand, daß wir sowohl an der deutschen als auch an der französischen Kultur teilhaben können.

Heute sehen wir mit Zuversicht einer gemeinsamen Zukunft entgegen und ich glaube sagen zu können, daß der Abstand zu den Schatten der Vergangenheit größer geworden ist.

Doch die Erinnerung an die schwere Zeit des zweiten Weltkrieges bleibt auch heute noch im Gedächtnis vieler meiner Mitbürger haften. Für viele Menschen war es nicht nur eine schwere Prüfung, sondern auch ein grosses persönliches Leid. Unser Verlangen nach Freiheit und Unabhängigkeit wurde auf eine harte Probe gestellt. Doch unsere kleine Nation hat zu ihrer eigenen Persönlichkeit Zuflucht gesucht und sie auch gefunden.

Herr Bundespräsident!

Ich bin sicher, daß Sie diese Worte verstehen und bejahen. Sie selbst haben bei vielen Anlässen mit mutiger Wahrhaftigkeit das Beispiel gegeben für eine offene, furchtlose Auseinandersetzung mit jener unmenschlichen Tyrannei die ihren Ursprung in Deutschland fand und unter der viele Deutsche als erste gelitten haben. Ihre unerschrockene und versöhnende Haltung hat überall Anerkennung gefunden und sie hat auch in Luxemburg viele neue Sympathien für Ihr Land geweckt.

Der konkrete Beweis für die wiedergefundenen Gemeinsamkeiten zwischen Deutschland und Luxemburg ist der beachtliche und stetige Ausbau unserer gutnachbarlichen Beziehungen. Viele Brücken sind in den letzten vierzig Jahren geschlagen worden. Zwar sind nicht alle so sichtbar wie die neue Sauertalbrücke, die wir heute morgen ihrer Bestimmung übergeben haben. Dennoch sind sie nicht weniger bedeutsam für das Zusammenleben unserer Mitbürger.

Heute ist die enge Verflechtung unserer Beziehungen am besten ersichtlich auf wirtschaftlichem Gebiet.

Luxemburgs Aussenhandel ist stark nach Deutschland hin orientiert. Etwa 30% der luxemburgischen Einfuhren kommen aus der Bundesrepublik, und 30%

unserer Ausführen gehen dorthin. Damit ist Deutschland der erste Wirtschaftspartner Luxemburgs.

Viele Bundesbürger haben im Großherzogtum Arbeit gefunden. Neuntausend Deutsche haben hier Ihren Wohnsitz und über dreitausend Ihrer Mitbürger kommen, als Pendler, jeden Tag aus dem grenznahen Bundesgebiet nach Luxemburg zur Arbeit. Diese Tatsache schafft nicht nur wirtschaftliche, sondern ebenfalls menschliche Bindungen.

Auch haben deutsche Banken und Finanzinstitute einen großen Anteil und Verdienst am Aufbau und Erfolg des Finanzsektors in Luxemburg.

Eine enge Zusammenarbeit zwischen unsern Ländern besteht auch im Medienbereich, in der Energieversorgung und im Luftfrachtwesen. Wir messen ebenfalls der regionalen Zusammenarbeit eine vorderrangige Bedeutung zu.

Seit der Unterzeichnung unseres bilateralen Kulturabkommens im Jahre 1980, wird auch der kulturelle Austausch auf einer institutionellen Basis gefördert.

Sicher ist es wünschenswert und in unserem beiderseitigen Interesse, die Zusammenarbeit auf den Gebieten der Umweltpolitik, der Ausbildung, aber auch der Forschung zu verstärken. In diesem Zusammenhang möchte ich auf die wichtige Rolle hinweisen, die deutsche Hochschulen und Universitäten für die Ausbildung luxemburgischer Studenten spielen.

Doch alle diese Erfolge in der Vergangenheit und Pläne für die Zukunft erhalten erst ihre nachhaltige Wirkung, wenn wir uns auf die gemeinsamen Werte besinnen, auf denen unsere Zusammenarbeit, unsere Freundschaft und unsere Zukunft gründen.

Es sind dies die Fundamente der gemeinsamen europäischen Zivilisation. Zu dem Zeitpunkt, wo Griechenland die Gemeinschaft jener Länder anführt, der wir unser Schicksal anvertraut haben, möchte ich hier an den Beitrag des antiken Griechenlands zur europäischen Kultur erinnern.

In einer seiner Reden an die Athener sagte Perikles: "Denkt daran, daß das Glück abhängig von der Freiheit ist, und diese wiederum abhängig vom Mut".

Diese Worte haben auch heute noch ihre Gültigkeit.

Deutschland hat in seiner jüngeren, und auch in seiner jüngsten Geschichte manch bittere Erfahrungen machen müssen. Daß die Zeit der Bitternis noch nicht vorüber ist, daran erinnert Tag für Tag die schändliche Berliner Mauer. Trotzdem müssen wir aber dafür dankbar sein, daß so viele Völker Europas den Zusammenhang zwischen diesen alten Zivilisationswerten, nämlich Glück, Freiheit und Mut erkannt haben.

Die Zeit des ausgehenden zwanzigsten Jahrhunderts ist eine anregende Epoche. Viele Entscheidungen stehen uns bevor. Manche von ihnen werden von unvorstellbarer Tragweite sein. Doch wir sollten uns dadurch nicht beirren lassen.

Die Erkenntnisse, die unsere beiden Nationen aus ihrer eigenen nationalstaatlichen Entwicklung und aus ihrer Mitgliedschaft in der Atlantischen Allianz und der Europäischen Gemeinschaft gewonnen haben, lassen klar die Kraft hervortreten, die aus der Respektierung und der Pflege gemeinsamer Werte entsteht. Sie sind nämlich die Garanten einer stetigen positiven Entwicklung, nicht nur was die Beziehungen zwischen unseren beiden Ländern betrifft, sondern auch jene mit den Staaten West- und Osteuropas. Denn ein wirklich geeintes Europa kann nur auf Freiheit, gegenseitigem Respekt und Toleranz aufgebaut sein.

Ein Europa, das auf Einigung hinstrebt, sollte aber auch ein differenziertes Europa bleiben. Damit dem Einigungsprozeß Erfolg und Dauer beschieden sei, muß jeder Staat Wandel bejahen, Pragmatismus üben und - was für einen Kleinstaat wie Luxemburg besonders problematisch ist - schwerwiegende Kompromisse in Bezug auf seine nationale Identität eingehen.

Doch Solidarität in einem geeinten Europa kann und darf nicht zugleich Verwischung oder gar Aufhebung bewährter nationaler Eigenarten bedeuten. Dies gilt für die Europäische Gemeinschaft und über sie hinaus.

Herr Bundespräsident,

Wir freuen uns ganz besonders in Ihnen einen klugen, vorausschauenden und verständnisvollen Vertreter ihres Volkes zu empfangen. Wir heißen Sie von ganzem Herzen willkommen. Sie haben viel zu den moralischen und kulturellen Werten, sowie zur politischen Ethik beigetragen. Ihr Wirken in dieser Richtung hat weite Anerkennung gefunden.

Dafür ist die Wertschätzung die man Ihnen in Ihrem eigenen Lande, und - das kann ich Ihnen versichern - auch hier in Luxemburg entgegenbringt, sehr hoch.

Uns wird Ihr Besuch neue Impulse für die Weiterentwicklung der Freundschaft zwischen unseren beiden Nationen und für unsere Zusammenarbeit im Interesse Europas geben.

Herr Bundespräsident,

Ich erhebe mein Glas auf
Ihr persönliches Wohl,
auf das Wohl der Freifrau von Weizsäcker,
auf die Bundesrepublik Deutschland und seine Bürger,
und auf unsere gemeinsame Zukunft.

Allocution du Président de la République Fédérale d'Allemagne, Monsieur Richard von Weizsäcker

Königliche Hoheiten,

Herr Ministerpräsident,

sehr geehrte Damen und Herren!

Ihre warmen Worte des Willkommens, Königliche Hoheit, und der freundschaftliche Empfang, den uns

das Großherzogtum Luxemburg zuteil werden läßt, be-
rühren uns sehr. Meine Frau und ich und alle, die mit
uns aus der Bundesrepublik Deutschland gekommen
sind, danken Ihnen herzlich dafür.

Ich bin glücklich, Ihre Einladung als ein Zeichen der
Verbundenheit zwischen unseren Völkern empfinden
zu dürfen. Wir sind Ihrer Einladung mit Dankbarkeit
gefolgt und haben uns auf den Besuch bei Ihnen be-
sonders gefreut.

Deutsche und Luxemburger waren in langen Abschnit-
ten ihrer wechselvollen Geschichte in eine vielfältig
miteinander verknüpfte Kultur und Politik eingebettet.
Trotz gewachsener Gemeinsamkeiten hatten es beide
Länder nicht leicht: weder miteinander noch auf dem
Weg zu ihrer jeweils eigenen Identität.

Oft fällt es Nachbarn schwer, dem Wesen gerade der
Verwandten gerecht zu werden. Je näher die Beziehung,
um so empfindlich-feinfühlig die Reaktion.

Bei allen Gemeinsamkeiten zwischen uns ist es gerade
die durch die Jahrhunderte bewahrte Freiheitsliebe und
Eigenart der Luxemburger, die sie unverwechselbar
machen. Darin liegt auch ihr Wert für seine Nachbarn
in Europa. Denn die Eigenständigkeit ist wertvoller
und fruchtbarer als undeutlich verwischte Konturen.

Dieser Besuch gibt uns die willkommene Gelegenheit,
Sie in diesem Sinne der aufrichtigen Hochachtung, der
respektvollen Anerkennung und der nachbarschaftli-
chen Zuneigung zu versichern, die meine Landsleute
für das Großherzogtum Luxemburg empfinden.

Daß es gemeinsame Wurzeln gibt, die alt sind und tief
zurückreichen, wovon wollte das bestreiten? Vier deutsche
Könige und Kaiser des Heiligen Römischen Reiches
waren Luxemburger. Ihre Namen haben in unserer
Geschichte einen guten Klang. Ihr Horizont war, wenn
man das damals schon so nennen durfte, europäisch,
ihr Wesen tolerant. Möglicherweise waren sie als Lu-
xemburger für ihre Aufgabe besonders gut vorbereitet,
in Prag zu regieren und damit im Schnittpunkt zweier
Zivilisationen zu wirken. Der erste unter ihnen, Hein-
rich VII., erwarb für seine Familie die Mark Branden-
burg, den Kern des späteren Preußen. Einer seiner Lu-
xemburger Nachfolger, Karl IV., gab dem Reich die ers-
te politische Verfassung in deutscher Sprache. In die
Zeit der Luxemburger Kaiser fällt die Gründung der
Prager Universität.

Im 19. Jahrhundert - voller historischer Bewegungen
für Luxemburger und Deutsche -, vor allem aber nach
dem Scheitern der deutschen liberalen und demokrati-
schen Einheitsbewegung von 1848, wurde das Verhält-
nis zwischen Deutschland und Luxemburg immer kom-
plexer und belasteter. Im Zeichen eines allseits über-
steigerten Nationalismus begann, wie es ein Luxem-
burger Historiker prägnant formulierte, die Geschichte
einer Entfremdung. Sie mündete in Katastrophen.

Zweimal in diesem Jahrhundert hatte das neutrale
Luxemburg unter deutscher Besetzung zu leiden. Beim
zweitenmal war es von staatlicher Auslöschung be-
droht. Ihr Land brachte schwerste Opfer. Seinen Men-
schen wurden tiefe Wunden geschlagen, deren Erinne-
rung noch heute schmerzt. Wir vergessen sie nicht. Die-

ser Geschehnisse zu gedenken, begründet für uns die
Verpflichtung, eine gemeinsame Zukunft in Freund-
schaft und Vertrauen aufzubauen.

Mit dem Gefühl tiefer Dankbarkeit können wir heute
feststellen, daß die Beziehungen zwischen unseren Län-
dern eng und freundschaftlich geworden sind. Es
herrscht eine vertraute Atmosphäre zwischen unseren
Völkern.

Dies gilt nicht nur für die staatlichen Beziehungen
bilateraler Natur oder multilateral in der Nordatlan-
tischen Allianz und in der Europäischen Gemeinschaft.
Vielmehr bestehen darüber hinaus unzählige, viel-
fältige Kontakte, die sich mit großer Selbstverständlich-
keit und meist ohne staatliches Zutun im kulturellen
und wirtschaftlichen Bereich, beim Umweltschutz und
anderen Schwerpunkten unseres Zusammenlebens ent-
wickelt haben.

Luxemburger Politiker haben nach dem Zweiten Welt-
krieg eine entscheidende Rolle gespielt, um zwischen
Deutschen und Franzosen Brücken der Versöhnung
zu schlagen und damit die Einigung Europas erst mög-
lich zu machen. Der luxemburgische Außenminister
Joseph Bech hatte mitten im Kriege die Notwendigkeit
einer Einbeziehung Deutschlands in ein neues verei-
nigtes Europa gefordert. Dieser Staatsmann war es auch,
der, als es nach Ende des Krieges um die Gestaltung
eines neuen Europas ging, entscheidend mitwirkte,
Konrad Adenauer mit dem in Luxemburg geborenen
französischen Staatsmann Robert Schuman zusammen-
zubringen. Luxemburg stand Pate für eine wahrhaft
historische Entwicklung, einen glücklichen Wende-
punkt.

Über dieses Verdienst an der Aussöhnung zweier ver-
feindeter Nachbarn hinaus wurde Luxemburg aus sei-
nem europäischen Wesen heraus ein Motor und Mittel-
punkt für die europäische Idee und Gemeinschaft,
deren Weg und Erfolg unsere gemeinsame Zukunft
bestimmen werden.

Die Verleihung des Internationalen Karlspreises an das
Volk von Luxemburg, den Sie, Königliche Hoheit, am 8.
Mai 1986 im Rathaus von Aachen zusammen mit vie-
len Ihrer Landsleute entgegennahmen, soll eine blei-
bende Dankesbezeugung Ihres deutschen Nachbarn
für den luxemburgischen Beitrag zur Einigung Europas
sein.

Was als Montanunion in Luxemburg begann, führte
viele Jahre später unter Luxemburger Präsidentschaft
zur Verabschiedung der Einheitlichen Europäischen
Akte, die ein wichtiger Schritt auf dem Weg zur Euro-
päischen Union ist. Diese Einheitliche Europäische
Akte hat auch die "Europäische Politische Zusammen-
arbeit" auf eine völkerrechtlich verbindliche Grundla-
ge gestellt und auf diese Weise den außenpolitischen
Bereich der europäischen Einigung maßgeblich voran-
gebracht.

Viel bleibt noch zu tun, um Europas Einigungswerk
zu vollenden. Deutsche und Luxemburger können und
müssen auch in Zukunft zur Einigung Europas und da-
mit zum Wohle unserer Völker große Anstrengungen
machen. Identität unserer Werte und Überzeugungen,
unserer Ziele und Interessen in Europa und in der Welt

ist eine solide Grundlage für unser gemeinsames Handeln.

Die Aufgabe, den Binnenmarkt bis Ende 1992 zu vollenden hat neue Kräfte freigesetzt. Je besser wir in der Gemeinschaft politisch zusammenfinden, desto günstiger stehen nicht nur die Lebenschancen unserer eigenen Völker. Vielmehr können wir dann auch unserer weitergehenden Verantwortung eher gerecht werden.

Ich denke dabei an das Ost-West-Verhältnis, das im Zeichen wachsender Chancen steht. Es weist uns Europäern eine eigene aktive Rolle zu, um die Teilung des Kontinents zum Wohle der Menschen schrittweise zu überwinden. Die Schlußakte von Helsinki deutet die Ordnung eines europäischen Zusammenlebens an, nach der wir uns orientieren wollen.

Der Abschluß des INF-Vertrages ist ein Beweis dafür, daß Fortschritte bei der Sicherung des Friedens durch Abrüstung in Europa nicht mehr utopisch sind. Nun gilt es, die Gunst der Stunde zu nutzen, um auch im Bereich der konventionellen Rüstungskontrolle den Durchbruch zu erzielen.

Von keiner geringeren Bedeutung ist unsere Pflicht, an der Lösung der weltweiten Entwicklungsprobleme aktiv teilzunehmen. Für den Erfolg beim Aufbau der in der wirtschaftlichen Entwicklung befindlichen Länder werden ihre eigenen Anstrengungen entscheidend sein. Aber sie werden es zum großen Teil ohne unsere verantwortliche Mitwirkung nicht schaffen. Auch werden wir ihre Mitarbeit zum langfristigen Schutz der Natur und der Atmosphäre nur erwarten dürfen, wenn wir sie bei der Bewältigung ihrer heutigen Notstände nicht allein lassen. Es ist unsere Pflicht und auf die Dauer unser eigenes Interesse.

In dieser Zeit einer zusammenwachsenden Welt verlieren Größenunterschiede zwischen Nationalstaaten an Bedeutung. Stärker noch als früher kommt es heute auf die Menschen und ihre Qualitäten, auf ihre Kreativität, ihre Initiative, ihr Engagement und ihren Willen zur Selbstbehauptung an. Wir Deutsche können dabei von unseren luxemburgischen Nachbarn viel lernen. In Luxemburg ist man selbstbewußt und welt offen. Es gelingt Ihnen oft, dort Schwerpunkte zu setzen, wo größere Nachbarn zuweilen mit ihrem Genie und Unternehmungsgeist, ihrer Phantasie oder ihrem Geschick schwerfälliger sind. Dies macht unsere Nachbarschaft, unseren partnerschaftlichen Wettbewerb, unsere Freundschaft fruchtbar. Auf dem Weg, den wir gemeinsam eingeschlagen haben, sind wir Deutsche und Luxemburger aufgerufen, vertrauensvoll weiterzugehen. Wir stimmen mit Ihnen, Königliche Hoheit, mit dem ganzen Volk in der glücklichen Feststellung überein, daß unsere Beziehungen nie besser waren, als sie es heute sind. Sie in dieser Qualität zu erhalten und weiter auszubauen, bleibt unser gemeinsames Ziel.

Ich trinke auf das Wohl Eurer Königlichen Hoheit, auf das Wohl Ihrer Königlichen Hoheit der Großherzogin und auf eine harmonische und friedliche Zukunft unserer beiden befreundeten Nachbarländer in unserem gemeinsamen Europa.

La journée du 7 septembre 1988 débuta par un petit-déjeuner du Président de la République Fédérale d'Allemagne avec la presse allemande et luxembourgeoise au Palais grand-ducal. La matinée fut ensuite consacrée à une visite des installations de la Société Européenne des Satellites à Betzdorf et à une visite de la ville d'Echternach.

A leur arrivée devant le bâtiment abritant la station de contrôle terrestre de la Société Européenne des Satellites, le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Richard von Weizsäcker, accompagnés de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, furent salués par Monsieur Jean Dupong, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Pierre Meyrat, Directeur de la SES. Avant la visite des installations de la société, Monsieur Pierre Meyrat présenta au hôtes allemands le projet de satellites ASTRA.

A Echternach, le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Richard von Weizsäcker, accompagnés de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, furent salués devant le "Denzelt" par Monsieur Jos. Scheuer, bourgmestre et les échevins de la ville d'Echternach. Une allocution de bienvenue fut prononcée par Monsieur le bourgmestre Jos. Scheuer, allocution à laquelle le Président de la République Fédérale d'Allemagne répondit. Après la signature du Livre d'Or de la Ville d'Echternach et après une réception à l'intérieur de l'Hôtel de Ville, le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame von Weizsäcker se rendirent à pied à la basilique où ils furent accueillis par le curé-doyen. Ils visitèrent la basilique et la crypte de Saint-Willibrord ainsi que le Musée de l'Abbaye sous la conduite de Monsieur Georges Calteux, Conservateur en chef du Service des Sites et Monuments.

Un déjeuner fut offert en l'honneur du Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Richard von Weizsäcker par le Gouvernement luxembourgeois dans la salle des glaces de l'ancienne abbaye. A la fin du déjeuner des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et par Monsieur le Président von Weizsäcker. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Herr Bundespräsident,

Sehr geehrte Freifrau von Weizsäcker,

Wir sind froh und stolz, Sie bei uns als Gast beherbergen zu dürfen. Ihr Besuch ist der lebendige, der sichtbare Ausdruck der gutnachbarlichen Beziehungen zwischen der Bundesrepublik Deutschland und dem Großherzogtum Luxemburg.

In Ihrer Person, Herr Bundespräsident, begrüßt unser Land zudem einen weltweit geschätzten Staatsmann, einen Denker von hohem Rang und einen aufrichtigen Freund.

Darf ich hinzufügen, daß es für mich als geborenen Wasserbilliger Grenz-Luxemburger eine zusätzliche

Ehre ist, Sie gerade hier an der deutsch-luxemburgischen Grenze herzlich willkommen zu heißen.

In den frühen fünfziger Jahren haben sich Konrad Adenauer und Joseph Bech in weiser Einsicht über jene Grenze hinweg die Hand gereicht, deren Schranken das wehrlose Luxemburg, am 10. Mai 1940 nicht vor einer grauenhaften Flut von brutalen Verstößen gegen Völkerrecht und Menschlichkeit schützen konnten. Sie, Herr Bundespräsident, haben vor diesem Unrecht die Augen nie verschlossen; nur wirklich große Menschen haben den Mut zur Demut wie zur unerbittlichen Wahrheit; Sie wissen zutiefst, daß es ohne Erinnerung keine Versöhnung geben kann: Ihre Ansprache vom 8. Mai 1985 vor dem Deutschen Bundestag wird auf immer ein hehres Musterbeispiel staatsmännischer Weisheitsbekundung bleiben, "ein Mahnmal des Denkens und des tiefen Fühlens", wie Sie sich ausgedrückt haben. Das Vergessen würde die Opfer schmähen und die Geopferten sinnlos beleidigen.

Herr Bundespräsident,

Sie sind über eine neue, wichtige Brücke zwischen Deutschland und Luxemburg zu uns gekommen, das ist ein Fanal von tiefgründiger Symbolik. Heute haben Sie die terrestrischen Anlagen der luxemburgisch-europäischen Satelliten-Gesellschaft besichtigt, durch die ein Medien-Brückenschlag zwischen allen europäischen Ländern mitverwirklicht werden wird; auch das entbehrt gewiß nicht der Symbolik. Hier und jetzt sind Sie, mit Freifrau von Weizsäcker, unsere lieben Gäste in den Mauern eines altehrwürdigen Kulturzentrums, dessen Ausstrahlung seit dem 8. Jahrhundert die geistige Gestaltung des christlichen Abendlandes mitbestimmte.

Die Benediktinerabtei Echternach, die heute hart an der Grenze liegt, war viele Jahrhunderte hindurch einer der Mittelpunkte eines religiös und kulturell geeinten Europa, eines Reiches, in dem die nationalen Grenzen keine Bedeutung hatten, in dem nur der Einsatz für das gemeinsame Ziel als wahre Leistung galt. Eine der herrlichsten Leistungen, die aus dem Scriptorium dieser Abtei hervorgingen, ist das Goldene Evangelienbuch aus dem 11. Jahrhundert, der Codex aureus epternacensis. Dieses Prunkstück hochmittelalterlicher Kunst gehört heute zu den Schätzen des Germanischen Nationalmuseums in Nürnberg.

Darf ich hinzufügen, daß wir uns zurzeit anschicken, außer anderen bedeutungsvollen Gedenktagen unserer jüngeren Landesgeschichte, den 1250ten Jahrestag des Todes des Hl. Willibrordus feierlich zu begehen. Der große Friedensapostel wird mit seinen Freunden und Schülern zu den wichtigsten Wegbereitern abendländisch-christlicher Kultur, bei Ihnen wie bei uns, gezählt.

Wiewohl uns zeitweilig manches schmerzlich getrennt haben mag, so dürfen wir heute mit Genugtuung feststellen, daß unsere beiden Völker dennoch weit mehr verbindet; dies um so mehr, als die geographische Lage Luxemburgs und seine historischen wie kulturellen Traditionen naturgemäße Bindungen in den beiden bedeutendsten Kulturen des Abendlandes gezeitigt haben. Die deutschen und die französischen Kulturströ-

mungen haben ein typisches Element unserer Identität geprägt, dessen Korollar die Freundschaft in beide Richtungen ist.

Sie, Herr Bundespräsident, gaben uns 1986 in Aachen die Ehre, hoher Gast und Zeuge bei der Verleihung des Karlspreises an das Luxemburger Volk zu sein. In den Ansprachen von deutscher Seite, wie in der Rede unseres Großherzogs Jean, wurde die Rolle unserer beiden Länder bei der Gründung der Europäischen Gemeinschaft gebührend hervorgehoben. Wir haben alle erkannt und beherzigt, daß es nicht genügt, Verschiedenheiten zu registrieren oder Gegensätze zu glätten, sondern daß Gemeinsamkeiten historischer, kultureller und demokratisch-staatspolitischer Prägung die Voraussetzung für den Erhalt von Frieden und Freiheit bilden.

Unsere wirtschaftlichen und politischen Beziehungen sind ausgezeichnet; die luxemburgischen Studenten, die in Ihrem Lande eine vortreffliche akademische Bildung erhalten, sind hervorragende Botschafter Ihrer geistigen Traditionen und wissenschaftlichen Leistungen. Wir sind somit in der glücklichen Lage, zusammen, über Generationen hinaus ebenso in eine gemeinsame wie europäische Zukunft zu blicken.

In diesem Sinne möchte ich mein Glas erheben und trinken auf Ihr persönliches Wohl, Herr Bundespräsident, auf das Wohl von Freifrau von Weizsäcker, auf die Freundschaft unserer beiden Länder und das Gedeihen unserer europäischen Zusammenarbeit.

Discours du Président de la République Fédérale d'Allemagne Monsieur Richard von Weizsäcker

Herr Staatsminister,

Exzellenzen,

meine Damen und Herren!

Für Ihre liebenswürdige Einladung im Namen der Regierung des Großherzogtums Luxemburgs möchte ich Ihnen, Herr Staatsminister, auch im Namen meiner Frau und meiner Delegation, herzlich danken.

Es ist ein bewegendes Gefühl, an diesem geschichtsträchtigen Ort zu sein. Römischen Ursprungs war Echternach einer der Ausgangspunkte für die christliche Missionierung Mitteleuropas. Mit dem Christentum und seinen klösterlichen Trägern kamen nicht nur neue Werte und Lebensweisen, sondern auch neue Wirtschafts- und Kulturformen zu uns. So wurde in der Echternacher Schule die Kunstform des Buches fortentwickelt und verbreitet. Die Schönheit der Buchmalerei war kein Selbstzweck; sie diente der Verkündung der christlichen Botschaft.

Auch wenn ein Jahrtausend seither verstrichen ist, Krieg und Gewalttaten dieses Herzland des europäischen Kontinents und europäischer Kultur nicht verschont haben - und obwohl eine Offensive auch des letzten Weltkrieges über Echternach hinwegrollte sind uns glücklicherweise große Beispiele dieser einzigartigen Kunst erhalten geblieben. Wir haben sie soeben bewundern können.

Ganz anderer Art ist das neue Medienzentrum, das ich heute morgen wenige Kilometer von hier kennenlernen konnte und das zu den modernsten unserer Zeit gehört. Der Weltraumsatellit ASTRA, mit dem ich heute bekannt gemacht wurde, wird auch deutschen Interessenten zugänglich sein. Für die moderne Informationsgesellschaft ist eine schnelle Kommunikation über die nationalen Grenzen hinaus unabdingbar. Luxemburg hat mit seinen Sendern und Einrichtungen den transnationalen Weg seit vielen Jahren konsequent beschritten. ASTRA soll eine neue Etappe auf diesem Weg werden. Die Freiheit des Informationsflusses über die Grenzen hinweg, kann zu jener Vielfalt und jenem Reichtum an Gedanken und Ideen beitragen, die unsere Kultur und unsere freiheitliche Gesellschaftsordnung auszeichnen sollte.

Ein Ort wie Echternach, seine Anziehungskraft, die dem kulturellen Leben der Region Ausstrahlung verleiht - sei es in der religiösen Hingabe seiner Prozession oder in den jetzt so großartig aufblühenden Festspielen -, erschließt uns auch das Wesen Luxemburger Eigenart. Luxemburg blieb selbständig, weil es sich unbeirrt seine kulturelle Identität bewahrte. An ihr haben die Luxemburger festgehalten und sie zur Grundlage der nationalen Unabhängigkeit im 19. Jahrhundert gemacht. Am Treffpunkt zweier Kulturen liegend, blieben sie beiden zugetan und doch stets eigenständig geprägt.

Daraus ist Luxemburgs europäische Berufung erwachsen, daran findet seine Aufgeschlossenheit für Europa ihre Begründung. Uns darf dies Quelle der Befriedigung und Zustimmung sein. Es erlaubt Luxemburg, zwischen den Wesensarten zweier seiner Nachbarländer zu vermitteln. Hierauf haben Sie, Herr Staatsminister, kürzlich in einem Interview mit einer deutschen Wochenzeitung überzeugend hingewiesen.

Die Qualität der deutsch-luxemburgischen nachbarschaftlichen Beziehungen im Kulturaustausch, dessen Dichte exemplarisch ist, vermag uns heute ebenso erfreuen wie die Güte der Wirtschaftsbeziehungen. Sie zeichnen sich traditionell durch einen umfangreichen Austausch von Waren und Dienstleistungen aus. In letzter Zeit hat sich jetzt das Schwergewicht von der Montanindustrie weg in dem Maße verlagert, wie sich Luxemburg in weiser Voraussicht zu einer Banken- und Finanzmetropole von weltweiter Dimension entwickelt hat.

Morgen werde ich den in Luxemburg ansässigen europäischen Institutionen einen Besuch abstatten.

Dies veranlaßt mich, dankbar die Dynamik zu unterstreichen, mit der das Großherzogtum Luxemburg den europäischen Einigungsprozeß von Anfang an inspiriert und gefördert hat.

Möge Ihr Land auch weiterhin eine der treibenden Kräfte auf dem Wege zur Europäischen Union sein. Mit dem Binnenmarkt wächst die Aufgabe, gemeinsame Antworten auf soziale Fragen und solche der Überwindung von unzumutbaren Strukturunterschieden zu finden.

Die Einheitliche Europäische Akte, unter Luxemburger Präsidentschaft verabschiedet, stellt eine wichtige

Etappe auf dem Wege zur Europäischen Union dar. Sie hat nicht zuletzt die "Europäische Politische Zusammenarbeit" auf eine völkerrechtliche verbindliche Grundlage gestellt.

Europa muß in allen wesentlichen Fragen, nach innen wie nach außen, einer gemeinsamen Linie folgen und mit einer Stimme sprechen. Nur dann kann es Garant für die Sicherheit, die Freiheit und den Wohlstand seiner Bürger sein. Nur so kann Europa auch seinen Einfluß für die Beseitigung von Hunger, Not und Armut und für die Achtung der Menschenrechte in Europa und in der Welt zur Geltung bringen.

Gegenwärtig entwickelt sich das Klima in Europa und der Welt in hoffnungsvoller Weise. Das Bewußtsein gemeinsamer Interessen und Verantwortung ist in West und Ost gewachsen; die West-Ost-Beziehungen haben sich verstetigt und können vor einer durchgreifenden Wende stehen.

In dem Prozeß der Annäherung und des wachsenden Vertrauens fällt uns Europäern eine aktive und richtungweisende Rolle zu. Die Schlußakte von Helsinki weist uns den Weg zu einer Überwindung der europäischen Teilung.

Für den Aufbau einer dauerhaften Friedensordnung in Europa ist es wesentlich, daß das Gefühl der wechselseitigen Bedrohung schrittweise abgebaut wird.

Offenbar wird dies jetzt auch in der Sowjetunion deutlich erkannt. Vor allem müssen die Verhandlungen über das Kernproblem der Sicherheit in Europa, nämlich die konventionelle Stabilität, noch in diesem Jahr aufgenommen werden. Dazu ist erforderlich, das Wiener Folgetreffen mit einem gehaltvollen und ausgewogenen Schlußdokument abzuschließen.

Herr Staatsminister, ich bin Ihnen dankbar, daß Sie für den Anlaß dieser Begegnung die Abtei von Echternach gewählt haben. Hier spürt man besonders deutlich, wie Geist, Kunst und menschliches Zusammenleben zusammengehören. Dieser Ort bezeugt ein Jahrtausend europäischer Geschichte, die das Ringen des Menschen um den Daseinssinn geprägt hat.

Der Geist Europas hat nie aufgehört, sich dem blinden Treiben von Leidenschaften entgegenzustellen. Was ihn auszeichnet, ist auf diesem Boden in der Mitte Europas mit erwachsen.

Möge diese Stadt daher auch in Zukunft ihrem historischen Rang verbunden bleiben. Möge das Land und seine Regierung der Arbeit zum Wohle der Menschen diesseits und jenseits der Grenze die hier schon einen gemeinsamen Naturpark bildet, nachgehen können.

In diesem Sinne erhebe ich mein Glas und trinke auf eine glückliche Zukunft unserer beiden in Freundschaft verbundenen Länder und Völker.

Au cours de l'après-midi le Président s'est rendu à Esch-sur-Alzette où il fut accueilli devant le Monument de la Résistance par Monsieur Jos. Brebsom, bourgmestre, Monsieur André Hoffmann et Monsieur Fran-

çois Schaack, échevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Le Président déposa des fleurs au pied du monument et visita ensuite, sous la conduite de Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles, le Musée de la Résistance. Le Président fut ensuite reçu à l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette. Après la présentation des membres du conseil communal, le bourgmestre, Monsieur Jos. Brebsom, prononça une allocution et le Président de la République Fédérale d'Allemagne répondit à cette allocution. Après la signature du Livre d'Or le cortège officiel quitta Esch-sur-Alzette pour se rendre au cimetière militaire allemand à Sandweiler.

Ajoutons qu'un programme séparé pour Madame von Weizsäcker prévoyait pour l'après-midi du 7 septembre une visite au Centre thérapeutique "Syrdall Schlass" à Manternach.

Au cimetière militaire allemand à Sandweiler, le Président de la République Fédérale d'Allemagne fut accueilli par l'Attaché militaire, le Lieutenant-Colonel BEM Hans-Joachim Harder, et le Président du "Volksbund für Kriegsgräberfürsorge", Monsieur Hans-Otto Weber, en présence des Ministres Robert Krieps et Marc Fischbach et du bourgmestre de la commune de Sandweiler, Monsieur Pierre Schmitt. Le président déposa des fleurs au pied du monument et il se rendit ensuite au mausolée pour y signer le Livre d'Or.

Dans la soirée eut lieu au Théâtre Municipal de Luxembourg un concert par la "Deutsche Kammerphilharmonie" de Francfort suivi d'une réception offerte par le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Richard von Weizsäcker en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grand-Duchesse.

La journée du 8 septembre débuta par un petit déjeuner du Président von Weizsäcker avec des personnalités de la vie culturelle et artistique luxembourgeoise à la Taverne "Wëlle Mann" du Musée de l'Etat. Au programme figurait ensuite l'inauguration de l'exposition "Heller Zauber-Thomas Mann in München 1894-1933" aux Musées de l'Etat. Le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Richard von Weizsäcker, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis aux Musées de l'Etat par Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles, Monsieur Gérard Thill, Directeur des Musées de l'Etat et les représentants du "Goethe Institut". Des discours furent prononcés par Monsieur Helmut Schmidt, Directeur de la "Thomas-Mann-Bibliothek", Monsieur Jürgen Kolbe, organisateur de l'exposition "Heller Zauber" et par Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles.

Discours de Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles

Herr Bundespräsident,
Werte Freifrau von Weizsäcker,
Altesse Royale,
Exzellenzen,
Herr Kammerpräsident,
Herr Staatsminister,
Meine Damen und Herren,

Vor genau 20 Jahren trafen sich in Luxemburg auf Einladung des damaligen Kulturministers Schriftsteller, Wissenschaftler und Politiker des Exils. Zugleich wurde in diesem Gebäude eine Ausstellung über Exil-Literatur eröffnet.

Es war kein leichtes Unterfangen, weder für die Beteiligten noch für die politisch Verantwortlichen, hatte doch eben die NPD beachtliche Wahlerfolge errungen. Von Revanchismus war allenthalben die Rede.

Der deutsche Außenminister Willy Brandt sagte dazu: "Die Verlockungen eines neuen Nationalismus prallen ab an den politischen und gesellschaftlichen Realitäten. Das Rad der Geschichte wird über die Ewiggestrigen hinweggehen".

Er hat recht behalten.

Die Befürchtungen, die von seiten der Naziopfer zum Ausdruck kamen, haben sich nicht bestätigt. Die Lehren die aus der Weimarer Zeit gezogen wurden, der antifaschistische Widerstand, das Schaffen und das Engagement der Exil-Schriftsteller, die Erinnerung an die Jahre 1933-1945 haben die Bundesrepublik Deutschland zu einer starken Demokratie geformt in der auch die jüngere Vergangenheit nicht mehr verdrängt wird.

Vor zwanzig Jahren sagte zu demselben Anlaß der damalige Botschafter der Bundesrepublik: "Eine Jugend ohne Vorbilder, das ist unsere Situation. Eine Jugend mit falschen Vorbildern, das war die Situation 1933".

Meine jüngsten Begegnungen mit der Generation der Dreißigjährigen in Deutschland erlauben mir die Feststellung, daß das, was Herr Botschafter Lüders vor 20 Jahren sagte so nicht mehr stimmt. Die deutsche Jugend hat wieder gültige Vorbilder: es sind das die Männer und Frauen, die im Widerstand und im Exil die moralische Legitimation für einen deutschen Staat geschaffen haben. Es sind die Männer und Frauen, welche ihn gegründet, gehütet und entwickelt haben.

In der moralisch-politischen Legitimation nimmt die Exilliteratur eine besondere Stellung ein. Waren vor 20 Jahren die Exilierten in den Augen mancher noch mit dem Makel des Verrats behaftet (der norwegische Partisan), so sind die 1300 Autoren, die nach 1993 ihre Heimat verließen heute eine entscheidende Referenz für alle Demokraten, Humanisten und Kulturschaffenden Europas.

Wenn man die Schriften aus den zwanziger Jahren liest, fällt auf mit welchem Scharfblick kritische Schriftsteller bereits zu einem frühen Zeitpunkt - für Thomas Mann 1923 - die totalitäre Gefahr erkannten und mit Überzeugung ihre Warnungen veröffentlichten.

Thomas Mann verkörpert den kulturellen Widerstand, so wie von Ossietzki und Tucholski die ätzende Polemik verkörpern.

Auf Thomas Manns Attacke gegen den "Vulgär-Faschismus" antworteten die Münchner Neuesten Nachrichten: "Welch verhängnisvoller Irrtum von Thomas Mann, den Schriftsteller zum Richter über den Politiker setzen zu wollen".

Dem Vorwurf eines enttäuschten Reaktionärs, er hätte "einer jüngeren Generation ... Führer sein können", begegnete Thomas Mann entsetzt mit den Worten: "Führer? Niemals hätte ich es auch nur angestrebt. Alles ... wäre auf eine verwirrte Jugend vorbildlich zu wirken".

Der Nobelpreisträger Thomas Mann war und ist Vorbild und Zeuge. Er belegt, daß die deutschen Schriftsteller nicht versagt haben im Kampf gegen "höhlenbärenmäßige Deuschtümelei" und die "konservative Revolution ... als reaktionärer Mißbrauch der romantischen Triebe des deutschen Volkes".

Sehr geehrter Herr Bundespräsident,

Es steht mir nicht zu, das literarische Werk Thomas Manns zu beurteilen. Jedoch, die Assoziationen der Exil-Literaturausstellung von 1968 und die Besorgnisse, die damals laut wurden, mit Ihrem Besuch und dieser Ausstellung war zu aufdringlich, als daß ich sie nicht erwähnt hätte und nicht aus der Sicht der "Kulturpolitik" - auch dieses Hilfskompositum hat Thomas Mann in das politische Wörterbuch eingeführt - bewertet hätte.

Menschen unserer Generation, die vom Heißen wie vom Kalten Krieg geprägt sind, ist es nicht indifferent festzustellen, daß in unseren Tagen ein Wunsch sich erfüllt, der 1968 von Willy Brandt hier ausgesprochen wurde: "Ich meine, wenn der Milchmann in Echternach in deutscher Nachbarschaft wieder ruhig schlafen kann, so dürfen es auch die Lenker großer Militärmächte tun...".

Daß dem heute so ist, dazu habe Männer wie Sie, Herr Bundespräsident, wesentlich beigetragen. Ihre Rede vom 8. Mai 1985 ist uns allen noch gegenwärtig. Zeitpunkt und Anlaß machten sie zu einem besonderen Ereignis.

Für die kulturell und politische Interessierten ist diese Ausstellung wichtig, macht sie doch sichtbar, daß Politik nicht über der Kultur steht, noch stehen darf. Ich darf auch dazu Sie als Zeugen aufrufen. Zur Verleihung der Goethe Medaillen sagten Sie 1987: "Kultur ist kein politikfreier Raum. Kultur ist nicht der Paradiesgarten geistiger und künstlerischer Eliten. Kultur ist die Substanz, um die es in der Politik eigentlich geht. ... Politik ist immer auch Kulturpolitik, denn Politik beeinflußt die Bedingungen des Lebens und Handelns des Menschen. Und wir haben ja nicht vergessen, wie Goethe es geschrieben hat: Alles, was der Mensch treibt, kultiviert ihn".

Thomas Mann hätte sich gefreut, daß 1988 Berlin die Aufgabe überantwortet wurde, als Kulturstadt Europas das Ideal des Humanismus und der Demokratie anschaulich darzustellen.

Durch Ihre Anwesenheit, Herr Bundespräsident, gewinnt diese Ausstellung eine besondere Bedeutung, welche über ihren eigentlichen Gegenstand hinausgeht: sie wird zur Begegnung mit Deutschland.

Ich wünsche ihr einen großen Erfolg und danke allen, die dazu beigetragen haben, sie zu verwirklichen, ins-

besondere der Thomas-Mann-Bibliothek und der Deutschen Botschaft.

Une rencontre avec les représentants des institutions et organismes européens établis à Luxembourg clôtura le programme de la visite officielle. A leur arrivée à la Cour de Justice des Communautés Européennes, le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Richard von Weizsäcker furent accueillis par Lord Mackenzie Stuart, Président de la Cour de Justice des C.E. Dans la grande salle d'audience de la Cour le Couple présidentiel a rencontré ensuite le président de la Cour des Comptes des Communautés européennes, le président de la Banque Européenne d'Investissement, le secrétaire général du Parlement Européen et les autres représentants des institutions et organismes européens établis à Luxembourg. Des allocutions furent prononcées par Lord Mackenzie Stuart, Président de la Cour de Justice, et par le Président de la République Fédérale d'Allemagne. Nous reproduisons ci-après le texte de ces allocutions.

Allocution de Lord Mackenzie Stuart, Président de la Cour de Justice des Communautés européennes

Herr Bundespräsident!

Es ist mir eine große Ehre und Freude, Sie hier im Gerichtshof willkommen zu heißen und im Namen aller Gemeinschaftsorgane in Luxemburg begrüßen zu dürfen.

Mit Ihrem Besuch dieser Organe im Rahmen eines offiziellen Besuchs des Großherzogtums Luxemburg bekräftigen Sie nicht nur erneut Ihr seit langem bestehendes Engagement für die Sache der europäischen Integration, sondern bringen auch Ihre Anerkennung für den enormen Beitrag zum Ausdruck, den der kleinste der Mitgliedstaaten zur Arbeit und zur Vollendung der Europäischen Gemeinschaft geleistet hat.

Dieser Beitrag besteht nicht nur in der Benennung begabter Mitglieder der Gemeinschaftsorgane, von denen einige die Organe, denen sie angehörten, schließlich geleitet haben, sondern historisch gesehen auch in den herausragenden Anstrengungen, die die Luxemburger Regierung seit der Gründung der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl und der Errichtung ihrer Hohen Behörde sowie ihres Gerichtshofes hier zu Beginn der 50er Jahre unternommen hat, um sicherzustellen, daß die Gemeinschaftsorgane ihre Aufgaben unter angemessenen Bedingungen wahrnehmen können.

Sollte jemand die Größe dieser Leistung bezweifeln, so genügt ein Besuch des Kirchberg-Plateaus und ein Blick auf die beeindruckende Vielzahl von Gebäuden, die dort schon gebaut worden sind oder gerade entstehen. Allein in diesem Jahr sind neue Gebäude für das Europäische Parlament und den Rechnungshof eingeweiht worden und in weniger als einem Monat wird die Erweiterung des Gerichtshofsgebäudes fertig sein.

So beeindruckend diese Gebäude zweifellos sind, ihr äußeres Erscheinungsbild ist weniger wichtig als die Arbeit, die in ihnen geleistet wird.

Wenngleich das Europäische Parlament kein gesetzgebendes Organ von der Art der nationalen Parlamente der Mitgliedstaaten ist, kommt ihm doch grundlegende Bedeutung als Verkörperung des Gewissens der Gemeinschaften zu. Es gewährleistet, daß die 320 Millionen Menschen, die in der erweiterten Gemeinschaft leben, in den Entscheidungsprozessen dieser Gemeinschaft und in der anhaltenden lebhaften Debatte über ihre Zukunft eine Stimme haben. Zwar richtet sich das öffentliche Interesse, was das Parlament betrifft, gewöhnlich mehr auf die Plenarsitzungen in Straßburg, doch ist das Sekretariat des Parlaments einschließlich seines Sprachendienstes, der zum Funktionieren dieses vielsprachigsten aller Organe unerlässlich ist, hier in Luxemburg untergebracht. Aufgrund Ihrer eigenen Erfahrung als herausragendes Mitglied des Bundestags werden Sie, Herr Bundespräsident, wohl ohne weiteres der Ansicht zustimmen, daß ohne einen solchen Verwaltungsunterbau keine parlamentarische Einrichtung für die ihr übertragenen Aufgaben gerüstet ist.

Ich habe bereits erwähnt, daß die Hohe Behörde der Gemeinschaft für Kohle und Stahl zunächst in Luxemburg untergebracht war; wenn auch ihre Nachfolgerin, die Kommission, ihren Schwerpunkt in Brüssel hat, so werden doch viele ihrer wichtigen Aufgaben, insbesondere die des Statistischen Amtes und des Amtes für Veröffentlichungen der Europäischen Gemeinschaften immer noch in Luxemburg ausgeführt.

Der Rechnungshof, der kürzlich aus seinen Büros im Stadtzentrum von Luxemburg ausgezogen ist und nunmehr wie die anderen Organe hier auf dem Kirchberg untergebracht ist, spielt eine wesentliche Rolle in Gemeinschaftsangelegenheiten. Er hat zu prüfen, ob sowohl der Eingang als auch die Ausgabe von Gemeinschaftsmitteln rechtmäßig und ordnungsgemäß erfolgt sind, und mehr noch (da doch wohl als sicher gelten kann, daß die für die Einnahmen und Ausgaben zuständigen Stellen rechtmäßig und ordnungsgemäß handeln), ob diese Gelder wirtschaftlich und effektiv verwaltet worden sind.

Die Europäische Investitionsbank hat unter den Gemeinschaftsorganen eine besondere Stellung inne. Ihr ist ein eigener Titel in dem die Politik der Gemeinschaft betreffenden Dritten Teil des EG-Vertrages gewidmet. Ihre Aufgabe ist es nach Artikel 130, "zu einer ausgewogenen und reibungslosen Entwicklung des gemeinsamen Marktes im Interesse der Gemeinschaft beizutragen".

Sie führt diese Aufgabe, wie Sie wissen, aus, indem sie Vorhaben im Industrie-, Energie- und Infrastrukturbereich, die wegen ihres Umfangs nicht ohne weiteres mit den in den einzelnen Mitgliedstaaten vorhandenen Mitteln finanziert werden können, oder aber Vorhaben von gemeinsamen Interesse für mehrere Mitgliedstaaten finanziell fördert. Die Tätigkeit der Bank endet aber nicht an den Grenzen der Gemeinschaft. Ihre Darlehen und Bürgschaften sind von wesentlicher Bedeutung für die Wirtschaft vieler Staaten auf der ganzen Welt, die mit der Gemeinschaft, insbesondere durch das Abkommen von Lome, verbunden sind.

Am meisten Aufmerksamkeit hat unter den jüngsten Investitionsvorhaben der Bank vielleicht die Bereitstellung von beinahe einem Fünftel von insgesamt fast

7 Billionen ECU gefunden, die für den Bau eines Unterseetunnels zwischen Frankreich und dem Vereinigten Königreich benötigt werden. Dieses Vorhaben, das daher schon die Frucht der Zusammenarbeit zwischen zwei Mitgliedstaaten und einem Gemeinschaftsorgan ist, wird sicher auf praktische Weise zur europäischen Integration beitragen, indem es die Zusammenarbeit zwischen europäischen Straßen- und Schienentransportunternehmen, Baufirmen und Finanzeinrichtungen fördert. Ich bin davon überzeugt, daß der Tunnel nicht nur in Frankreich und im Vereinigten Königreich, sondern auch für die Beneluxländer, Deutschland und sogar die vom Tunnel weiter entfernten Mitgliedstaaten erhebliche Auswirkungen haben wird.

Schließlich muß ich natürlich den Gerichtshof erwähnen, dessen Präsident zu sein ich in den letzten vierzehn Jahren die Ehre hatte. Vielleicht, Herr Bundespräsident, mag die Tatsache, daß ich in Kürze Abschied vom Gerichtshof nehmen werde, entschuldigen, wenn ich die Bedeutung dieses Gemeinschaftsorgans besonders hervorhebe.

In den vergangenen 35 Jahren hat der Gerichtshof seine Unabhängigkeit und Integrität entfaltet und aufrecht erhalten, die - vielleicht unvermeidlich - andernorts im Gefüge der Gemeinschaft auftreten. Durch seine Urteile hat er die Rechtsordnung der Gemeinschaft näher bestimmt; indem er Mitgliedstaaten an die Tragweite der Verpflichtungen erinnert hat, die sie mit ihrem Beitritt zu den Gemeinschaften eingegangen sind, und indem er anderen Organen bei der gelegentlich übereifrigen Ausübung ihrer Befugnisse Einhalt geboten hat, hat er dafür gesorgt, daß die Gemeinschaft ebenso wie die Mitgliedstaaten, aus denen sie zusammensetzt, auf dem Boden der Rechtsstaatlichkeit bleibt.

Es besteht jedoch die Gefahr, daß die Effizienz, mit der der Gerichtshof die ihm durch die Verträge übertragenen Aufgaben wahrnimmt, infolge des Festhaltens an seinem traditionell leisen Auftreten als selbstverständlich angesehen wird.

Es ist von grundlegender Bedeutung, Herr Bundespräsident, daß die Mitgliedstaaten anerkennen, daß der Gerichtshof als Gemeinschaftsorgan im wesentlichen nicht politisch ist, und daß sie ihm gleichzeitig die zu seinem ordnungsgemäßen Funktionieren erforderliche sachliche Infrastruktur zur Verfügung stellen. Ich würde meine Pflicht nicht erfüllen, Herr Bundespräsident, wenn ich meine Besorgnis in diesen beiden Punkten nicht zum Ausdruck bringen würde.

Dies sind also die Gemeinschaftsorgane, denen Sie heute mit Ihrem Besuch die Ehre erweisen. Die Nation, die Sie vertreten, Herr Bundespräsident, hat stets eine Schlüsselrolle bei der Tätigkeit und der Entwicklung der Gemeinschaft gespielt. Deutschlands traditionelle Rolle als treibende Kraft der Europäischen Gemeinschaft ist wieder einmal sichtbar geworden bei der Verpflichtung der Mitgliedstaaten, den Binnenmarkt bis Ende 1992 zu verwirklichen.

Die Bundesrepublik hat durch ihre dynamische und effiziente Präsidentschaft im Rat in der ersten Hälfte dieses Jahres viel dafür getan, daß es keine leere Rhetorik ist, wenn vom Jahre 1992 geredet wird.

Sie kommen heute jedoch nicht als Vertreter der politischen Welt, der Sie vor Ihrer Wahl in das Amt, das Sie nun innehaben, angehörten. In Ihrer Eigenschaft als Bundespräsident verkörpern Sie eine der zwölf Nationen, die die Europäische Gemeinschaft bilden, und insoweit ist mit Ihrem Besuch die nützliche Erinnerung daran verbunden, daß die Gemeinschaft nicht nur aus Institutionen und Regierungen, sondern auch aus den Bürgern der zwölf Nationen besteht, die sich nach den Worten der Präambel des EWG-Vertrags verpflichtet haben, "die Grundlagen für einen immer engeren Zusammenschluß der europäischen Völker zu schaffen".

Herr Bundespräsident, darf ich mit einer persönlichen Bemerkung schließen? Ich denke oft daran, wie ich als junger britischer Offizier im April und Mai 1945 das in Schutt und Asche liegende Ruhrgebiet, das industrielle Herz Deutschlands, durchquert habe. Obwohl mir der schreckliche Schaden, den Kriege anrichten, nicht neu war, schien mir damals, daß Ihr Land unmöglich die Zerstörung, die ich sah, wieder würde beheben können. Daß es Ihrem Land dennoch in hervorragender Weise gelungen ist, ist heute bereits Geschichte und zeugt von der Zielstrebigkeit Ihres Volkes.

Für mich sind diese Erinnerungen jedoch unauslöschlich, da ich damals zu der inneren Überzeugung gelangt bin, so unreif und wenig entwickelt sie auch noch gewesen sein mag, daß das Leid und die Zerstörung, die ich gesehen hätte, sich niemals wiederholen dürfen. Heute habe ich manchmal den Eindruck, daß wir vergessen haben, daß die Europäischen Gemeinschaften ihren Ursprung einem ähnlichen Bewußtsein verdanken, dem erprobte Staatsmänner, die über Weitblick und Erfahrung verfügten, in einer konkreten Form Ausdruck verliehen haben.

Wenn ich manchmal durch die Mängel und Unzulänglichkeiten der Europäischen Gemeinschaften entmutigt werde, rufe ich mir die einprägsamen Erlebnisse von 1945 ins Gedächtnis zurück und fasse neuen Mut angesichts der erstaunlichen Fortschritte, die wir in 40 Jahren gemacht haben.

Sie werden daher sicher verstehen, Herr Bundespräsident, daß meine Aufgabe, Sie heute im Namen der Europäischen Gemeinschaften willkommen zu heißen, mir sehr viel mehr als eine, wenn auch noch so angenehme, offizielle Pflicht ist. Es ist für mich persönlich ein bewegender und bedeutsamer Augenblick.

Allocution du Président de la République Fédérale d'Allemagne Monsieur Richard von Weizsäcker

Es ist für mich eine besondere Freude, anlässlich meines Besuchs in Luxemburg mit den Präsidenten des Europäischen Gerichtshofes, des Europäischen Rechnungshofes, der Europäischen Investitionsbank sowie Vertretern des Europäischen Parlamentes zusammenzutreffen. Damit möchte ich zugleich die europäische Berufung Luxemburgs unterstreichen.

In der Europäischen Gemeinschaft sind in den zurückliegenden Monaten grundlegende Entscheidungen und Weichenstellungen für die Fortentwicklung des Europäischen Einigungswerkes auf dem Weg vorgenommen worden, der von der Einheitlichen Europäischen Akte

vorgezeichnet ist. Sie verleihen der Gemeinschaft eine neue Dynamik. Die Gemeinschaft verfügt jetzt über eine solide finanzielle Basis. Die Reform der Agrar- und Strukturpolitik ist schwierig, aber sie macht Fortschritte. Das Tor für die Vollendung des europäischen Binnenmarktes bis 1992 ist geöffnet. Weitere innergemeinschaftliche Zukunftsaufgaben, wie die fortschreitende Angleichung der Wirtschafts- und Währungspolitiken mit dem Ziel eines einheitlichen Währungsraumes, die Stärkung des wirtschaftlichen und sozialen Zusammenhalts aller Regionen in der Gemeinschaft, Fortschritte in der europäischen Technologie- und Umweltpolitik können und müssen jetzt mit neuem Elan in Angriff genommen werden.

Das bisher Erreichte wäre ohne Engagement und die Mitwirkung der hier vertretenen Organe und Institutionen der Gemeinschaft nicht möglich gewesen. Auch die Bewältigung der großen Zukunftsaufgaben der Gemeinschaft bedürfen Ihres Einsatzes, Ihrer Phantasie und Ihrer kritischen Mitwirkung.

Der Europäische Gerichtshof hat seit seinem Bestehen mit seiner Rechtsprechung prägend und entscheidend zur Entwicklung der Gemeinschaft beigetragen.

Die Europäische Gemeinschaft ist eine Rechtsgemeinschaft. Ihr Gerichtshof verkörpert dies. Jeder von Ihnen, meine Herren, ist im Rechtssystem seines Heimatlandes ausgebildet worden und hat viele Jahre darin gearbeitet. Diese Rechtssysteme haben unterschiedliche Quellen und jedes für sich eine bewährte Tradition. Durch Ihre Arbeit haben Sie dennoch gezeigt: Es gibt eine uns verbindliche europäische Rechtsüberlieferung und Rechtskultur. Vor allem ist es Ihrem Gerichtshof gelungen, einen hohen Standard des Grundrechtsschutzes auszugestalten, zu festigen und zu gewährleisten.

Der einzelne Gemeinschaftsbürger kommt mit Ihrem Gerichtshof nur mittelbar in Berührung. Damit dies überhaupt geschieht, müssen die Gerichte in den Mitgliedstaaten in dem Bewußtsein arbeiten, daß es das Gemeinschaftsrecht gibt und daß es Vorrang hat. Ob schon bei allen nationalen Richtern immer dieser "europäische Reflex" auftritt, lasse ich offen. Für mein Land kann ich aber sagen: Das Bundesverfassungsgericht hat nicht gezögert, selbst hohen Gerichten vorzuhalten, daß es Willkür ist, der Vorlagepflicht an den Gerichtshof der Europäischen Gemeinschaft nicht nachzukommen.

Sie legen bei Ihren Urteilen die Verträge aus. Sie tun dies behutsam und verantwortungsbewußt. Aber Ihnen steht dabei immer vor Augen, daß die Verträge - wie es in der Präambel des EWG-Vertrages heißt - das dynamische Ziel haben, "die Grundlage für einen immer engeren Zusammenschluß der europäischen Völker zu schaffen".

Die jetzt schon große Arbeitslast des Gerichtshofes wird durch die Fortentwicklung der Gemeinschaft weiter anwachsen. Die Qualität der Rechtsprechung des Gerichtshofes und mithin der Rechtsschutz insgesamt in der Gemeinschaft dürfen darunter nicht leiden. Ich begrüße deshalb die Errichtung eines erstinstanzlichen Gerichts, die der Rat auf Vorschlag des Gerichtshofes im Juli beschlossen hat. Der Ausbau der Gerichtsbar-

keit der Gemeinschaft wird nicht allein eine Entlastung des Europäischen Gerichtshofes herbeiführen, sondern insgesamt zu einer Verbesserung des Rechtsschutzes in der Gemeinschaft beitragen.

Der Europäische Rechnungshof hat in den gut zehn Jahren seit Aufnahme seiner Tätigkeit eine wirkungsvolle Kontrolle der Einnahmen und Ausgaben der Gemeinschaft durchgeführt. Der damalige Präsident des Gerichtshofes, Professor Kutscher, hatte bei der Vereidigung der Mitglieder des Rechnungshofes im Oktober 1977 die Erwartung ausgedrückt, daß dieser das "finanzielle Gewissen" der Gemeinschaft werden solle. Ich habe den Eindruck, daß der Rechnungshof diesem hohen Anspruch gerecht worden ist. Die jährlich mit großer Sachkompetenz und Akribie ausgearbeiteten Prüfungsberichte über die finanziellen Aktivitäten der Gemeinschaft werden von Rat, Kommission und Mitgliedstaaten nicht einfach zur Kenntnis genommen. Im Gegenteil: die in den letzten Jahren vom Rechnungshof geäußerte konstruktive Kritik ist auf fruchtbaren Boden gefallen. Kommission und Rat haben wichtige Anregungen des Rechnungshofes in die Reform des Finanzsystems der Gemeinschaft einbezogen.

Die Rolle des Rechnungshofes erschöpft sich nicht in seiner Kontrollfunktion. Seine Stimme ist auch im Gesetzgebungsverfahren der Gemeinschaft von Gewicht. Seine sorgfältig ausgearbeiteten Stellungnahmen, die er im Rahmen der Verträge dem Rat zu Vorschlägen der Kommission zukommen läßt, finden Gehör und beeinflussen die Entscheidungen.

Vor dem Hintergrund der jüngsten Beschlüsse über die Finanzverfassung der Gemeinschaft werden auch künftig der kritische Blick und sachverständige Rat des Europäischen Rechnungshofes von großer Bedeutung sein. Ich wünsche ihm eine glückliche Hand bei der Bewältigung seiner verantwortungsvollen Aufgaben in der Zukunft.

Das Tätigkeitsfeld der Europäischen Investitionsbank (EIB) hat sich im Zuge der Entwicklung der Gemeinschaft nach der Süderweiterung durch Spanien und Portugal erheblich ausgedehnt. Die Gemeinschaft hat mit der EIB ein wirkungsvolles Instrument zur Verfügung, mit dem - neben der Finanzierung von Projekten im AKP-Rahmen - insbesondere die Entwicklung der wirtschaftlich schwächeren Regionen innerhalb der Gemeinschaft gefördert wird. Der große europäische Binnenmarkt, den wir bis 1992 vollenden wollen, kann nur dann Wirklichkeit werden, wenn das jetzt noch bestehende Gefälle im wirtschaftlichen und sozialen Bereich zwischen den Mitgliedstaaten weiter abgebaut wird, mit dem Ziel, den Zusammenhalt der Gemeinschaft insgesamt zu stärken.

Die Europäische Investitionsbank leistet in diesem Zusammenhang einen besonders verantwortungsvollen und wichtigen Beitrag. Dies drückt sich allein schon darin aus, daß die EIB 1987 fast 7,5 Milliarden ECU für die Finanzierung von Projekten innerhalb der Gemeinschaft zur Verfügung gestellt hat.

Der Einsatz dieser Mittel für Infrastrukturvorhaben, im Umweltschutz und in der Energieversorgung - um nur einige zu nennen - dient unmittelbar den Bürgern in den

betroffenen Mitgliedstaaten, indem dort Arbeitsplätze erhalten und neue geschaffen werden können. Insoweit hat die Tätigkeit der EIB nicht nur eine wichtige wirtschafts- und integrationspolitische Bedeutung. Sie hat in ihren Auswirkungen auch eine mindestens ebenso bedeutsame soziale Dimension, der in dem Prozeß des weiteren Zusammenwachsens der Gemeinschaft besonderes Gewicht beizumessen ist.

Vor drei Jahren habe ich vor dem Europäischen Parlament in Straßburg gesagt: "Wenn die Regierungskonferenz der Mitgliedstaaten über Fortschritte auf dem Weg zur Europäischen Union berät, dann muß die Erweiterung der Befugnisse des Europäischen Parlamentes zu den wichtigsten institutionellen Verbesserungen zählen."

Nun, die Einheitliche Europäische Akte hat dem Europäischen Parlament gewisse Mitwirkungsrechte bei der Gesetzgebung und bei der Gestaltung der Außenbeziehungen der Gemeinschaft gebracht. Seit der Vereinbarung mit Rat und Kommission vom Juni des Jahres kann das Parlament auch bei der Finanzierung und der Haushaltsdisziplin mehr als bisher mitreden. Trotzdem bleibt der Einfluß des Europäischen Parlamentes unzureichend. Im nächsten Jahr wird wieder gewählt. Ich bin zuversichtlich, daß das Parlament, das aus diesen Wahlen hervorgeht, weiter für eine demokratisch-parlamentarische Verfassung der Europäischen Union kämpfen wird. Dies ist eine harte, aber notwendige Auseinandersetzung.

Unsere Bürger sollen selbst die europäischen Aufgaben und Handlungsspielräume erkennen können. Kein Mitgliedstaat der Gemeinschaft wird freier Herr seiner Zukunft bleiben können, wenn der europäische Zusammenschluß nicht gelingt. Diese Erkenntnis, die am Beginn des europäischen Einigungswerkes stand, gilt unverändert fort. Die Erwartungen der Bürger richten sich in dieser Situation vor allem auch auf das Europäische Parlament. Dort, wo 518 Abgeordnete aus 12 Mitgliedsländern und über 60 Parteien in 9 Sprachen daran arbeiten, zu einem europäischen Parlament mit eigenen Strukturen für eine europäische Willensbildung zusammenzuwachsen, werden hohe fachliche und menschliche Anforderungen sowohl an die Mitglieder als auch an die Mitarbeiter des Parlamentes gestellt. Dazu bedarf das Parlament aber auch der Befugnisse, wie sie der gemeinsamen freiheitlich demokratischen Überzeugung der Mitgliedstaaten entsprechen. Ein wichtiger Teil dieser Arbeit wird hier in Luxemburg geleistet.

Alle europäischen Institutionen haben in der Vergangenheit konstruktiv und loyal zusammengewirkt, um die Ziele des Einigungswerkes voranzubringen. Daß es hieran auch in Zukunft nicht fehlen wird, dessen bin ich mir bei unserem heutigen Zusammentreffen gewiß.

Luxemburg hat von Anfang an an die europäische Idee zum eigenen Programm gemacht. Es ist ihr durch seine geschichtliche Erfahrungen besonders verbunden und verpflichtet. Der Name Luxemburg hat einen hervorragenden, ganz eigenen europäischen Klang. Ihm gelten mein Dank, mein hoher Respekt und meine hoffnungsvollen Wünsche für die Zukunft unseres gemeinsamen Europa.

En fin de matinée, le Couple présidentiel quitta le Grand-Duché par hélicoptère. A leur arrivée à l'aéroport du Findel, le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Richard von Weizsäcker, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, furent salués par les mêmes personnalités luxembourgeoises qu'à leur arrivée à Luxembourg ainsi que par Monsieur Claude Bicheler, bourgmestre de la commune de Niederanven et par Mon-

sieur Gilbert Meyer, directeur de l'administration de l'aéroport. Le Président et le Grand-Duc passèrent en revue un détachement d'honneur de l'Armée. Après l'exécution des hymnes nationaux, le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Richard von Weizsäcker prirent congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et montèrent à bord de l'hélicoptère qui ramena les hôtes du Grand-Duché à Bonn.

Visite officielle à Luxembourg de Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre britannique

Répondant à l'invitation de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Madame Margaret THATCHER, Premier Ministre du Royaume-Uni, s'est rendue en visite officielle à Luxembourg le 21 septembre 1988.

A son arrivée à l'aéroport du Findel, Madame Thatcher fut accueillie par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. Après avoir passé en revue un détachement d'honneur de l'Armée, Madame le Premier Ministre s'est rendue au Palais grand-ducal où elle fut reçue en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier. Au programme de la visite figurait ensuite une cérémonie au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise ainsi qu'une entrevue avec Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement Ministre des Affaires Etrangères. A l'Ambassade britannique Madame Thatcher a rencontré ensuite Madame Colette Flesch, Président du Parti Démocratique. Un déjeuner fut offert par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, en l'honneur de Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre britannique, à la salle des glaces de l'ancienne abbaye d'Echternach. A cette occasion Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre britannique, ont prononcé des allocutions dont nous reproduisons le texte ci-après.

Allocution de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Prime Minister,

Excellencies,

Ladies and gentlemen,

At a nine years' interval it is a rare, indeed even an exceptional privilege for Luxembourg to be able to officially welcome the same Prime Minister of the United Kingdom it had the pleasure to host in the year 1979.

That very acknowledgement, owing to a triple confirmation by the British electorate, stands unprecedented in

the course of this century, and I am convinced of it, will remain unrivalled for a long time hence. This leads me to say that with you, dear Mrs. Thatcher, we greet a political personage who is to the least out-of-the-common. To speak the truth, you do not leave anybody indifferent. To the contrary, even those who do not claim to follow your line of thought grant you at least four undeniable qualities; you stand up to hardship, you are tenacious in your efforts, frank in conversation and debate and you always remain loyal in friendship.

Those are the dominant features which also characterize your action at the head of Her Gracious Majesty's Government on the national as well as on the international scene.

Prime Minister, dear colleague,

From your 1979 sojourn with us until today, what ways and distances have we been covering! During the month of December of that year, the Atlantic Alliance had come to take the most important decision ever since its coming to existence; the positioning in Europe, and more particularly on your country's soil, of medium-range intermediate nuclear forces in order to take up the incredible and formidable challenge which the USSR had set to the free Western nations.

Today that very same Alliance, owing to its firmness and cohesion, paradoxically registers the most brilliant diplomatic success of its existence, namely the elimination and destruction of precisely that category of nuclear weaponry.

The active part which you have been taking in the achievement of that spectacular result, is unanimously recognized. Recently, at the occasion of the Atlantic spring summit, you explained your own way of approaching the new soviet leadership. I hasten to admit that you have been particularly convincing. Incidentally, Secretary General Gorbachov does render homage to your efficiency.

Excellencies,
Ladies and gentlemen,

At the present time we are living in an international environment which is fertile in promises. In the stride of the INF agreement, other hearths of tension, if not resorbed yet, let the lights of hope break through: allow me to name the Afghan conflict, the independence of Namibia, the Western Sahara, Cambodia, the Horn of Africa, Central America, the Persian Gulf.

Luxembourg congratulates itself for being associated, together with the United Kingdom and all its partners and allies, to the dynamic and lucid policies that we are developing within the general context of East-West relations. Such policies are rooted in one common vision of the objectives we are striving to achieve as well as in the intangible principles which are constantly to inspire them.

As in the past, the key to our future successes will be cohesion coupled with vigilance. Such a concept will have to make its proof once again and more particularly in the coming weeks at the Vienna follow-up Conference the conclusion of which must engender a qualitative leap forward as far as the respect of human rights is concerned and at the same time allow for the launching of the great negotiations on conventional stability in Europe.

Notwithstanding those encouraging perspectives, what problems is humanity faced with at the end of this troubled century.

To be sure Man has never exerted as much power on his destiny and his planet than he does nowadays. Nevertheless, humanity is in peace neither with itself nor with its environment, and for a very good reason: Mankind has to stand up to

- the existence of chronic imbalances in the distribution of zones of demographic growth;
- the systematic aggressions on our ecological system;
- the permanence of malnutrition, disease and misery;
- the proliferation of nuclear, chemical and bacteriological weapons throughout the world;
- the blind, unreasoning terrorism from which the United Kingdom is so cruelly suffering;
- the illicit trafficking of drugs.

Confronted to such challenges, our countries, taken separately, appear extremely vulnerable. This is the more so for countries of modest size like mine.

In this respect the lessons history has taught us will guide our future.

Luxembourg's only chance to realize both its security and its economic prosperity rests in an enlarged space transcending its boundaries. The "Zollverein" in the course of the nineteenth century, the choice of Belgium as a privileged partner after the Great War, the Benelux Economic Union sketched out in London by the three Governments in exile, the North Atlantic Treaty and finally the great ambition of an integrated Europe are just as many stages of that consequent approach. Under the given circumstances you may well guess our fervent attachment to the destiny of that European Community, a certain number of Institutions of which we have moreover hosted since its creation.

This profession of faith for Europe however, resting on a consensus of our three large political families, is not blindfold. The vicissitudes of the moment are compelling me to specify the great principles underlying the policy of the Government in the light of the new European deadlines:

Without any doubt we have to unite in order to survive. Only through the progressive union of its peoples, large and small, will Europe maintain its freedom as well as its civilization, its liberties, the well-being of its populations, its prestige and its influence in the world.

Such a statement takes all its sense in this venerable City of Echternach, historic site of European Christianity, with its famous abbey founded in 698, but equally place of martyrdom suffering from the gory battles of our powerful neighbours.

This process, however, towards the union of our peoples stands its chances to succeed in the respect of their specific liberties and in the knowledge and recognition of their common interests and assurances only.

In fact, Democracy bequeathed by the United Kingdom to the world, institutes the principles and rules which respect individuality while protecting diversity, at the inclusion of minoritarian forms. To that same extent our European Community, too, could not reduce itself to the law of the sole majority; it will necessarily comprise the rights of existence and expression of all and consequently of the smallest. A truly democratic community lives by its diversities and complexities. Thus I feel the need to strongly and overtly underline that one is not only to imagine and adopt given solutions for Europe, but also to apply them to their particular context.

I have noticed for some time that our communitarian instances are not taking into account the proper pluralism of our Community to a desirable extent anymore. Along the lines of a simplyfying universalism, uniform and theoretical solutions are brought up in front of us at the detriment of practical or even diversified ones, which would be respective of the characteristic features and capacities of each of our countries. In this respect I cannot but insist on the terms of each of our countries as opposed to certain of our countries.

To put an end to the confidence crisis which is looming up as regards the project of the Great Interior Market rooting in the "Acte Unique", it is of utmost importance that our communitarian institutions take a better measure of the political consequences they are proposing.

Such will be the price to pay for our political leaders, if they want to convince our public opinions that, notwithstanding its difficulties and slownesses, the integration process launched more than thirty-six years ago in Luxembourg still remains a source of hope.

Prime Minister,

Contrary to a wide-spread legend, the Echternach dancing procession is not a going forward to better step back. As the President of the Federal Republic of Germany, Mr. von Weizsäcker, justly recalled only a few days ago

at this very same table, pilgrim's progress makes itself from a firm support, assured on one foot, followed by one leap forward which, though not spectacular, is none the less impressed with harmony and measure.

I venture to say, dear colleague, that from an initial situation, which is altogether truly different from ours, - your country with a prestigious historical past legitimately continuing to nourish the ambitions of a global power throughout the world, - we meet side by side to progress step by step, at the rhythm I have just been describing, towards our European objectives.

My conviction rests on the solemn commitment you have subscribed to precisely here in Luxembourg in 1979: "my Government wants the Community to succeed and is willing to pay a full share role in that success."

Excellencies,

Ladies and Gentlemen,

Having in mind the greatness of the United Kingdom and remembering that it was that country which represented the only rays of hope during the darkest and gloomiest hours in the history of my country, I ask you to raise your glasses and to join me in drinking to the good health of the Prime Minister of the United Kingdom, to the prosperity of the British people and to the realization of our common destiny.

Après une visite de la Basilique et du Musée de l'Abbaye, Madame le Premier Ministre s'est rendue à Betzdorf pour une visite des installations de la Société Européenne des Satellites. En fin d'après-midi eut lieu au Château de Senningen une réunion de travail consacrée à la place financière de Luxembourg suivie d'une conférence de presse.

Le projet de budget de l'Etat pour 1989 présenté par Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au budget

Le 14 septembre 1988, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, remit au Président de la Chambre des Députés, Monsieur Léon Bollendorff, le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1989. A cette occasion Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au budget, ont présenté les lignes de conduite de la politique budgétaire ainsi que les principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1989.

Introduction: Le contexte économique et social

Les chiffres globaux du projet de budget pour 1989, de même que les mesures concrètes y proposées, ont déjà été largement dévoilés à l'occasion de la conférence de presse qui s'est tenue au début du mois d'août. Voilà pourquoi le présent exposé peut aisément dépasser le stade de la simple présentation des données pour se concentrer sur la justification des options de politique budgétaire sous-jacentes et leur insertion dans le contexte économique, social et financier du pays. En dressant une esquisse globale et cohérente des réflexions qui ont présidé et abouti au projet de budget, cet exposé ne poursuit d'autres buts que celui d'introduire dans de bonnes conditions le débat public qui va s'étaler sur les semaines et mois à venir.

Le budget de l'Etat constitue un instrument essentiel de notre politique économique et sociale. Il s'avère donc

opportun de brosser, en guise d'introduction, le tableau des tendances récentes et des perspectives de développement. De ce diagnostic découlent les impératifs qui s'imposeront à l'action publique et qui se trouvent à la base des choix inhérents au projet de budget pour 1989.

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EST MEILLEURE, MAIS DE GRAVES PRÉOCCUPATIONS DÈMEURENT.

L'évolution économique récente dans les pays industrialisés est caractérisée tant par la poursuite de la croissance que par une très grande fragilité. La reprise économique la plus longue de l'après-guerre se particularise aussi par des déséquilibres accusés sur le plan des situations budgétaires et extérieures et un chômage trop élevé.

En été 1988 l'économie mondiale apparaît plus dynamique qu'on ne l'avait prévu. Les économistes s'accordent pour prévoir la poursuite de la croissance jusqu'à la fin de 1988 avec un léger infléchissement en 1989. En Europe ce développement reposerait essentiellement sur la demande intérieure, alors que l'on s'attend à un affaiblissement progressif de l'expansion du commerce mondial.

AU MOMENT DE LA CRISE BOURSIÈRE, UNE REPRISE DE LA CROISSANCE...

La crise boursière d'octobre 1987 a eu lieu à un moment où les principales économies industrialisées connaissent une accélération remarquable de la croissance. Au moment où cette crise est intervenue, peu étaient conscients de la reprise de la croissance.

Les implications de la crise financière sur l'activité économique sont incertaines. Les craintes d'un ralentissement immédiat de la croissance à la suite de la crise ont maintenant largement disparu. Mais le volume des transactions et de nouvelles émissions sur la plupart des marchés de capitaux est tombé de près d'un tiers par rapport à l'année dernière. Le financement des entreprises en a été affecté ce qui conduit à plus de crédits à des taux d'intérêts plus élevés.

La croissance dans nos pays a ainsi bien résisté. Il y a à cela trois raisons:

1. le pouvoir d'achat accru par la baisse du prix du pétrole en 1986 a par la suite donné de nouvelles impulsions à l'activité;
2. les liquidités créées par les interventions des banques centrales en 1987 (problématiques en raison de la menace inflationniste) ont accommodé la reprise de la demande;
3. les efforts des gouvernements pour promouvoir la flexibilité des comportements économiques ont eu exactement les effets que l'on en attend: les systèmes économiques sont mieux préparés à résister aux chocs et à y réagir avec dynamisme.

... MAIS LES PROBLÈMES RESTENT.

Les perspectives pour un futur moins immédiat (1989 et plus tard) vont dans le sens d'une croissance plus faible. En effet certaines des causes de l'accélération récente de la croissance disparaissent.

En outre la Communauté européenne continue à être confrontée aux mêmes problèmes que dans le passé:

(1) Les déséquilibres internationaux de balances de paiement ne se réduisent que lentement. Comme la situation des marchés financiers reste fragile, la voie vers des positions commerciales plus saines est étroite. Une réduction trop rapide du déficit commercial des Etats-Unis imposerait des ajustements coûteux à leurs partenaires. Une réduction trop lente peut conduire à de nouvelles turbulences financières. En outre, le déficit budgétaire des Etats-Unis pourrait augmenter en 1988: une absorption des ressources aussi forte aux Etats-Unis est préoccupante. Elle conduira plus tard à une inflation plus élevée, qui pourrait alors se diffuser ailleurs.

(2) Pour la Communauté, les perspectives sont celles d'une croissance de la demande et de l'output stable, mais inégale. Il faut donc s'attendre à la persistance d'excédents extérieurs et à l'apparition de nouveaux déficits intra-communautaires accrus. L'emploi continuera à augmenter, mais à un rythme tout juste en ligne avec l'augmentation de la population active. Donc, les deux problèmes principaux de la Communauté, un

chômage élevé et des déséquilibres commerciaux intra-communautaires importants resteront préoccupants et continueront à rendre nécessaire une action de politique économique volontariste.

(3) La dette extérieure des pays en voie de développement continue à restreindre les investissements de ceux-ci et donc leur potentiel de croissance; en conséquence, leurs importations continuent à souffrir.

POUR UNE INITIATIVE EUROPEENNE DE CROISSANCE.

Pour résoudre ses problèmes internes et aider à la solution des déséquilibres mondiaux, la Communauté européenne ne pourra, au cours des années à venir, compter que sur ses propres forces. Trois priorités de politique économique se dégagent:

1. renforcer les déterminants internes de la croissance, maintenant que le secteur extérieur réduit la demande plus qu'il n'en crée;
2. utiliser le potentiel de croissance de la Communauté qui résulte de la création du marché intérieur et de la réduction des disparités des revenus;
3. améliorer la coordination des politiques économiques en ligne avec les interdépendances économiques accrues.

C'est sur ces bases que l'Europe peut développer sa propre initiative de croissance, initiative dans le cadre de laquelle la politique budgétaire est appelée à jouer un rôle clé. Nous y reviendrons par la suite.

DES RÉSULTATS ET DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE SOMME TOUTE SATISFAISANTS POUR L'ECONOMIE NATIONALE?

Dès 1983, l'économie luxembourgeoise s'est dégagée de la stagnation de l'activité du début des années 80. En 1984, la reprise a encore été plus nette et ce développement s'est poursuivi en 1985 et 1986. En 1987, l'économie luxembourgeoise a connu un ralentissement de la croissance du fait d'un affaiblissement de la demande extérieure, notamment de celle s'adressant à l'industrie sidérurgique. Le taux de croissance moyen 1980-1987 a néanmoins atteint un niveau de 3%.

L'évolution conjoncturelle au premier semestre de 1988 donne à croire que la croissance du PIB devrait être plus importante que les 2,5% atteints en 1987:

- la production industrielle s'est sensiblement redressée les quatre premiers mois par rapport à la même période de 1987 (+10,6%), sous l'effet notamment de l'industrie sidérurgique (+5,6%);

- la croissance du secteur de la construction a également été fort dynamique, même si la progression en volume de 25,7% au cours des quatre premiers mois est à nuancer compte tenu des conditions climatiques très défavorables ayant sévi au début de l'année 1987;

- l'enquête de conjoncture effectuée fin juin dans l'industrie et la construction confirme la poursuite des ten-

dances favorables tout au long du premier semestre 1988 et fait apparaître une bonne appréciation des carnets et des perspectives d'exportation pour les prochains mois;

- certaines branches du secteur tertiaire bénéficient également d'un regain d'activité; il en est ainsi notamment des transports tant ferroviaires qu'aériens;

- enfin le secteur financier poursuit son développement. De mai 1987 à mai 1988 la somme des bilans des établissements bancaires s'est accrue de 12,3%, d'où une croissance réelle de l'activité d'autant plus importante si l'on tient compte du déflateur des prix implicites du PIB des pays industrialisés (3%).

Sur base de ces indications, les perspectives de croissance du PIB pour 1988 pourraient être relevées à un taux de 3%, sinon plus, en termes réels, par rapport à 1987.

Dans un contexte économique international moins dynamique, la croissance du PIB devrait s'affaiblir quelque peu en 1989. Encore qu'une importance particulière revient à cet égard à l'évolution des marchés sidérurgiques et à l'interprétation du mécanisme du cycle sidérurgique actuel. Beaucoup dépendra aussi des orientations de politique économique que la nouvelle administration américaine sera amenée à prendre.

UN RÉÉQUILIBRAGE CERTAIN DE L'ÉVOLUTION DES FACTEURS DÉTERMINANT L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU LUXEMBOURG

L'année passée, le Gouvernement avait rendu attentif au fait que, si la reprise économique avait été due en 1983 à un regain substantiel des exportations et si la demande extérieure était restée le moteur principal de la croissance jusqu'en 1985, la situation s'était retournée depuis, la demande interne ayant repris la relève d'une demande externe fléchissante.

En 1987, on a noté la poursuite du mouvement de reprise de la consommation des ménages en relation avec l'augmentation des revenus disponibles due à un allègement de la fiscalité et à des hausses souvent sensibles des salaires réels. Aussi la progression réelle de la consommation des ménages aura-t-elle sans doute été du même ordre de grandeur qu'en 1986, soit 3% environ. Les indicateurs conjoncturels disponibles demeurent en progrès, de sorte que les perspectives pour 1988 et 1989 ne permettent pas d'escompter un ralentissement notable dans ce domaine.

La consommation de biens et de services de la part des administrations est restée marquée par une croissance lente en termes réels. Cependant les décisions successives concernant la rémunération dans la fonction publique n'ont pas manqué d'avoir un impact appréciable.

Quant à la formation brute de capital fixe, après une évolution régressive depuis 1981, elle a enregistré en 1986 et 1987 une reprise qui a affecté tant la construction que l'investissement en équipements. En dépit des évolutions fort divergentes enregistrées en début d'année, la formation brute de capital fixe devrait encore marquer une légère progression pour l'ensemble de 1988.

Face à cette évolution plutôt dynamique de la demande interne, l'évolution de la demande extérieure a heureusement été infléchie dans un sens globalement positif. Au cours du premier semestre de 1988 l'évolution des exportations a été nettement plus favorable. On note particulièrement la reprise des produits sidérurgiques et chimiques ainsi que des pneumatiques. Même si les données actuellement disponibles rendent difficile une projection pour l'ensemble de l'année, l'acquis du premier semestre permet de conclure à un certain rééquilibrage, pour le moins à court terme, des facteurs de la croissance.

LE RAPPROCHEMENT DE L'OFFRE À LA DEMANDE CONTINUE À S'OPÉRER DANS DES CONDITIONS D'ÉQUILIBRE GLOBALEMENT SATISFAISANTES.

La progression de l'emploi salarié observée depuis 1984 s'est accentuée en 1987. En moyenne annuelle, la progression annuelle a été de 3,3% par rapport à 1986. Pour les quatre premiers mois de 1988, elle a été du même ordre de grandeur (+3,5%). Malgré le recul des effectifs sidérurgiques, d'autres facteurs tels que le niveau d'activité ascendant dans le reste de l'industrie, la construction et les services et, sans doute, la progression de l'emploi à temps partiel, sont à l'origine de cette expansion. Le nombre des frontaliers travaillant au Luxembourg poursuit son ascension faramineuse pour passer à près de 23.000 en moyenne des 4 premiers mois de 1988.

Sur le front du chômage, l'évolution est en nette amélioration par rapport à la période de référence en 1987. Avec le maintien, en 1989, du dynamisme de l'expansion du secteur tertiaire, une dégradation sur le marché de l'emploi n'est guère à craindre.

Sur le plan des prix à la consommation, nous avons connu depuis le début de 1986 une décélération de l'inflation, principalement sous l'effet de la baisse des prix pétroliers. En 1987, cette évolution favorable s'est poursuivie avec un taux d'inflation intra-annuel décembre 87/décembre 86 de 0,7%.

Actuellement nous assistons à une reprise modérée des tendances inflationnistes. Fin juillet, le taux intra-annuel a atteint 2%. L'évolution moins favorable des termes de l'échange et l'impact interne de l'augmentation des coûts salariaux pourraient ramener l'inflation à un taux voisin de 1,5% en moyenne annuelle (-0,1% en 1987). Pour 1989 il faudra sans doute prévoir une évolution moins favorable de l'inflation qui pourra se chiffrer à 2,5% en moyenne annuelle.

A ce moment de recrudescence des tensions inflationnistes, une reprise durable de la demande extérieure s'impose pour consolider le processus de consolidation en cours et relayer ainsi une demande intérieure dont les premiers risques de surchauffe commencent à se manifester. Vu le degré d'ouverture de notre économie et le souci permanent de la compétitivité relative de nos entreprises, une vigilance toute particulière s'impose à l'égard de l'évolution des rémunérations des facteurs de production, notamment des coûts salariaux unitaires. Ceci d'autant plus que la progression relativement rapide des salaires réels en 1988 semble devoir se prolonger en 1989 du fait du jeu combiné de l'échelle mo-

bile et des hausses réelles accordées pour l'année prochaine déjà tant dans certaines branches du tertiaire que dans le secteur public.

1. Les lignes de conduite de la politique budgétaire

Au moment de la mise au point globale du projet de budget pour 1989, le Gouvernement a tenu compte des deux éléments fondamentaux de la politique budgétaire que sont les orientations communautaires et les principes figurant au programme gouvernemental. Il a également, à cette occasion, voulu parfaire les instruments et procédures de la politique budgétaire.

POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION COMMUNAUTAIRE DANS LES CHOIX DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE NATIONALE.

Le renforcement de la coordination des politiques économiques et financière au niveau européen nous impose le devoir d'aligner notre politique budgétaire sur les orientations et recommandations communautaires en la matière.

Dans le cadre de l'initiative de croissance européenne dont il a été question ci-avant, la politique budgétaire se voit attribuer un rôle-clé. L'objectif à moyen terme est de contenir les dettes et d'accroître l'efficacité des dépenses publiques. L'allègement de la pression fiscale et parafiscale, la restructuration des dépenses en faveur des investissements d'infrastructure au détriment de la consommation publique et des transferts ainsi que la réduction des subventions sont des priorités compatibles avec une désépargne publique moins élevée et une meilleure utilisation des fonds publics.

Dans le court terme (1989), la politique budgétaire dans la Communauté dans son ensemble ne sera toutefois en mesure d'apporter un quelconque support à la croissance. La Commission s'en est dit préoccupée à un moment où cette croissance s'affaiblit précisément. Elle regrette surtout que, bien que la Communauté ait été à même de réaliser un taux de croissance stable, un abaissement significatif du taux de l'inflation et une réduction du déficit des administrations publiques, les performances individuelles des Etats membres soient demeurées particulièrement disparates en matière de finances publiques.

Ainsi, dans la Communauté, les soldes budgétaires s'étaient en 1987 d'un excédent dépassant les 2% du PIB au Danemark à un déficit de plus de 10% en Italie. Par ailleurs, les services de la Commission ont calculé (sur la base de données non entièrement comparables) qu'à fin 1987, la dette publique brute se situait à 15% du PIB au Luxembourg, quelque 36,5% en France, presque 100% en Italie, 125% en Belgique et 134% en Irlande. Cette disparité, jointe à une diversité tout aussi grande en matière de positions extérieures, complique sérieusement la mise en oeuvre d'une politique budgétaire cohérente et coordonnée dans la Communauté.

UNE APPRÉCIATION PLUTÔT FAVORABLE PORTÉE PAR LA COMMISSION DES CE SUR LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE PRATIQUÉE AU GRAND-DUCHÉ.

En se fondant sur la gravité et la nature des problèmes d'ajustement interne et externe ainsi que sur les perspectives d'évolution à moyen et long terme de la dette publique et des charges budgétaires y afférentes, on peut, néanmoins, distinguer trois groupes d'Etats membres:

1. les pays à déficit budgétaire sérieux (Italie, Grèce, Irlande, Belgique, Portugal, Pays-Bas);
2. les pays à position budgétaire plus confortable, mais devant faire face à certains déséquilibres externes ou internes (Danemark, Royaume-Uni, Espagne, France);
3. les pays à position budgétaire plus confortable et avec peu de contraintes en matière de balance de paiements (Luxembourg et RFA).

A partir de cette analyse, les orientations particulières concernant la politique budgétaire pour le Luxembourg ont été formulées comme suit par la Commission:

"Au Luxembourg, l'excédent budgétaire permet au Gouvernement d'envisager des allègements fiscaux. Toutefois, pour que la politique budgétaire reste efficace, il est important de maîtriser les transferts sociaux."

L'APPLICATION DES PRINCIPES DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL AU PROJET DE BUDGET POUR 1989.

Conformément aux principes de la déclaration gouvernementale du 23 juillet 1984, la politique budgétaire se situe primordialement dans le moyen terme et se base dès lors sur des concepts structurels. Conformément à ces principes et afin de maîtriser l'accroissement des dépenses de l'Etat, le Gouvernement a décidé de mettre en oeuvre une politique budgétaire qui vise à ajuster l'évolution des dépenses publiques sur la croissance du produit intérieur brut dans une optique du moyen terme.

Afin de tenir compte des possibilités de croissance à moyen terme de notre économie, la norme d'augmentation annuelle des dépenses a été établie comme suit en ce qui concerne le projet de budget pour 1989:

- Croissance escomptée à moyen terme du produit intérieur brut en volume (à prix constants)..... +2,3%
- Hausse de la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires:
 - * correction de la prévision initiale concernant l'année 1988 (429,6 au lieu de 440,3 points) ... -2,4%
 - * prévision de hausse entre 1988 et 1989 +2,5%
- Total (multiplicatif) +2,3%

LES POTENTIALITÉS DE CROISSANCE À MOYEN TERME DE NOTRE ÉCONOMIE ONT ÉTÉ ÉVALUÉES SUR UNE BASE RÉALISTE!

D'après les dernières estimations du STATEC, l'évolution de notre produit intérieur brut en volume se présente comme suit pour la période 1984-1989 dans la version harmonisée SEC:

1984:	+4,2%
1985:	+3,7%
1986:	+4,7%
1987:	+2,0%
1988:	+2,5%
1989:	+2,3%

Aux termes de ces données, le taux moyen de progression du produit intérieur brut s'établit à 3,5% pour la période 1984-1989. Le Gouvernement n'a pas voulu extrapoler purement et simplement les tendances constatées dans le passé. Voilà pourquoi il a d'abord fait abstraction des années 1984 à 1986, années au cours desquelles le taux de croissance de notre économie a été particulièrement élevé. En ne retenant que les années 1987 et 1988, on aboutit à un rythme de croissance de 2,25%.

L'ordre de grandeur en question correspond grosso modo aux prévisions récentes effectuées tant par les organismes internationaux que par le STATEC concernant l'évolution de l'économie luxembourgeoise en 1989. En retenant pour la définition de la norme de progression annuelle des dépenses publiques un rythme de croissance de 2,3% du PIB en volume, le Gouvernement croit ainsi avoir basé ses travaux sur une norme réaliste que d'aucuns pourraient même qualifier de prudente. Nous venons en effet de voir que les tendances conjoncturelles les plus récentes pourraient aboutir à une révision vers le haut des prévisions de croissance concernant l'année 1988 et, le cas échéant, également l'année 1989.

LA MISE EN COMPTE D'UN REGAIN DES TENSIONS INFLATIONNISTES.

Le deuxième facteur à prendre en considération est celui de la prévision de hausse annuelle de l'échelle mobile des salaires. Le montant purement nominal d'une proportion importante des charges de l'Etat - environ les deux tiers du budget ordinaire - est en effet lié directement à l'échelle mobile des salaires de sorte que la détermination d'un plafond d'augmentation annuelle des dépenses publiques ne peut pas ne pas tenir compte de la hausse des prix.

L'hypothèse retenue pour l'année 1989 est basée, d'une part, sur une nette décélération de la hausse des prix en 1987 et au premier semestre de 1988 par rapport aux prévisions faites pour cette période lors de la mise au point du projet de budget pour 1988 et, d'autre part, sur une reprise modérée des tensions inflationnistes à partir du deuxième semestre de l'année en cours.

DES INSTRUMENTS ET DES PROCÉDURES DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE AMÉLIORÉS FACILITENT L'ÉLABORATION DES PROJETS DE BUDGET.

Depuis l'exercice 1985 le Gouvernement arrête annuellement, dans le cadre de ses travaux d'élaboration du projet de budget pour l'exercice à venir, un programme pluriannuel - portant chaque fois sur une nouvelle période mobile de cinq ans - de l'ensemble des dépenses de l'Etat qui sont financées à charge du budget extraordinaire. Non seulement le Gouvernement est-il occupé à améliorer constamment cette programmation pluriannuelle des dépenses extraordinaires, mais encore entend-il étendre progressivement cette programmation aux grandes rubriques de dépenses du budget ordinaire. Ce travail sera facilité très largement par la mise en vigueur, à partir du budget de l'exercice 1990, du nouveau code économique BENELUX, introduction qui se traduira également par une nouvelle structure économique des recettes et des dépenses de l'Etat.

Comme la programmation financière doit nécessairement se fonder sur une programmation économique de base, il y lieu de signaler encore dans ce contexte que les services compétents du Ministère de l'Economie et du Ministère des Finances se livrent activement, en collaboration avec un expert international, à l'établissement d'un modèle économétrique pour notre pays.

L'ensemble de ces travaux permettra de mieux cerner le contexte structurel dans lequel doit forcément s'insérer toute prévision budgétaire sérieuse. De la sorte la politique budgétaire pourra viser de manière plus efficace encore ses objectifs de fond que sont la modernisation et la diversification des structures de notre économie ainsi qu'une redistribution plus juste des revenus.

2. Présentation et commentaire des principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1989

Par rapport au compte provisoire de l'exercice 1987 et au budget définitif pour 1988, le projet de budget pour 1989 se présente comme suit:

	Compte provisoire 1987	Budget définitif 1988	Projet de budget 1989	Variation	
				en mio	en %
Budget ordinaire					
Recettes	85.919,3	84.401,3	88.672,6	+ 4.271,3	+ 5,06
Dépenses	74.732,7	77.267,1	81.092,2	+ 3.825,1	+ 4,95
Excédents	+ 11.186,6	+ 7.134,2	+ 7.580,4	+ 446,2	...
Budget extraordinaire					
Recettes	390,1	646,2	646,4	+ 0,2	+ 0,03
Dépenses	11.471,6	8.154,5	8.157,8	+ 3,3	+ 0,04
Excédents	- 11.081,5	+ 7.508,3	- 7.511,4	- 3,1	...
Budget total					
Recettes	86.309,4	85.047,5	89.319,0	+ 4.271,5	+ 5,02
Dépenses	86.204,3	85.421,6	89.250,0	+ 3.828,4	+ 4,48
Excédents	+ 105,1	- 374,1	+ 69,0	+ 443,1	...

Notes:

Les montants sont indiqués en millions de francs. Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 1989 en comparaison du budget définitif

pour 1988; les taux de variation des recettes, extraordinaires et totales, sont calculés compte tenu des emprunts de 500 millions prévus pour 1988 et de 500 millions prévus pour 1989.

Avec un montant de 89,2 milliards, les dépenses proposées progressent au total de plus de 3,8 milliards ou de près de 4,5% par rapport aux crédits inscrits au budget voté pour l'année en cours. La norme budgétaire se trouve donc dépassée de près de 1,9 milliard ou de 2,2% et les principes techniques de politique budgétaire rappelés ci-avant n'ont donc pas fait l'objet d'une application intégrale au moment de la mise au point du projet de budget pour 1989.

dans les chiffres du projet de budget pour 1989. Une énumération de quelques-unes des principales catégories de dépenses visées suffit pour se rendre compte de l'ampleur de cette contrainte:

- rémunération et pensions dans la fonction publique	+ 1.528 mio
- assurance-maladie	+ 730 mio
- assurance-pension	+ 780 mio

LE DÉPASSEMENT RÉPÉTÉ DE LA NORME EST-IL L'EXPRESSION D'UN LAXISME EXAGÉRÉ DANS L'ÉLABORATION DES OPTIONS BUDGÉTAIRES?

A première vue, ce rythme d'expansion global des dépenses peut évidemment paraître exagéré et être jugé absolument contraire aux principes budgétaires précédemment énoncés. Une appréciation objective du projet de budget pour 1989 doit cependant mettre en balance tous les termes de l'équation budgétaire.

A part ces dépenses supplémentaires qui sont donc de nature obligatoire, il convient de relever parmi les raisons qui expliquent le dépassement de la norme la très grande rigidité qui caractérise la plupart des dépenses de l'Etat. Compte tenu de ces contraintes qui faisaient plus qu'absorber la marge de manoeuvre budgétaire requise pour la réalisation des mesures nouvelles, le Gouvernement a dû opérer des choix délicats entre le souhaitable, voire le nécessaire et le possible. Il a finalement estimé que l'introduction de mesures nouvelles correspondant aux priorités économiques, sociales et culturelles du pays pouvait justifier un dépassement contrôlé de la norme budgétaire annuelle.

L'ampleur des compressions qui ont été apportées aux propositions budgétaires initiales - près de 7 milliards - témoigne de la volonté très ferme du Gouvernement de maintenir les dépenses de l'Etat dans les limites les plus strictes.

LES PRINCIPES DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE AURAIENT-ILS DÈS LORS ÉTÉ SACRIFIÉS AU PROFIT D'OBJECTIFS DÉCOULANT D'AUTRES POLITIQUES?

Si malgré cet effort de réduction massive, le Gouvernement n'a pas réussi à atteindre complètement l'objectif qu'il s'était fixé, ceci tient tout d'abord aux nombreux postes de dépenses supplémentaires à caractère obligatoire que le Gouvernement a été amené à intégrer

La norme budgétaire annuelle n'est qu'un instrument qui sert à orienter la politique budgétaire d'après les ressources économiques et les besoins de la société. L'objectif est d'ajuster la progression annuelle des dé-

penses aux possibilités de croissance à moyen terme de notre économie, compte non tenu d'éventuels écarts dus au fait de la conjoncture.

Dans son programme de législature, le Gouvernement s'était contenté de s'engager à ce que la part relative des recettes et des dépenses publiques dans le PIB ne soit pas gonflée davantage. Grâce à la reprise conjoncturelle, mais aussi grâce à une politique budgétaire stricte, le Gouvernement a réussi depuis à aller au-delà de cet objectif initial et à ramener progressivement le prélèvement de l'Etat sur les ressources nationales au niveau caractérisant les premières années de crise.

De son sommet de 42,4% atteint en 1983, la part relative des dépenses de l'Etat est effectivement retombée à 37,9% en 1987 et, d'après les prévisions budgétaires actuelles, elle pourra être ramenée à quelque 36% tant en 1988 qu'en 1989. De ce point de vue le projet de budget pour 1989 peut donc être considéré comme un élément très important de la continuité de la politique budgétaire, politique dont le bien-fondé a été amplement confirmé notamment par les résultats économiques, financiers et sociaux très favorables dont il a été question ci-avant.

En accusant une progression de près de 5%, c'est l'évolution des dépenses ordinaires qui, manifestement, se trouve à l'origine du dépassement de la norme.

L'ETAT MÈNERAIT-IL UN TRAIN DE VIE EXAGÉRÉ?

Il convient tout d'abord de rappeler une fois de plus que les dépenses ordinaires ne doivent aucunement être assimilées aux seules dépenses de fonctionnement ou de consommation. Pour s'en rendre compte, il suffit de procéder au regroupement économique des dépenses ordinaires figurant au projet de budget pour 1989:

- les dépenses de consommation y interviennent à raison de	40,5%
- les transferts aux entreprises pour	12,3%
- les transferts aux ménages pour	4,5%
- les transferts à la sécurité sociale pour	23,8%
- les transferts aux communes (y compris l'alimentation du fonds communal de dotation financière) pour	9,0%
- les investissements directs pour	1,9%
- le service de la dette publique pour	3,6%

C'est donc sur cet ensemble hétérogène, au sein duquel les dépenses de consommation interviennent pour 40,5% que viennent ensuite se greffer des variations fort divergentes selon la catégorie de dépenses qualifiées d'ordinaires:

- + 13,7% pour les transferts aux ménages;
- + 9,8% pour les transferts à la sécurité sociale;
- + 5,8% pour les dépenses de consommation;
- + 3,3% pour les transferts aux communes;
- + 2,8% pour les transferts aux entreprises;
- + 0,7% pour les investissements directs;
- 24,4% pour le service de la dette publique.

Les dépenses de consommation proprement dites augmentent donc à un taux de 5,8%, soit un taux qui se situe au-delà de la norme. L'explication principale de ce

dérageage réside dans l'évolution des rémunérations et des pensions des agents de la fonction publique. Rien que les répercussions de l'accord salarial du 6 mai 1988 expliquent 2,1% de croissance de ces dépenses ordinaires.

Quant aux dépenses extraordinaires, auxquelles incombe en premier lieu le financement des équipements collectifs, les crédits proposés pour 1989 - quelque 8,2 milliards - n'accusent qu'une majoration de 0,04% par rapport au budget définitif pour 1988.

LA STAGNATION DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES SERAIT-ELLE LE SIGNE D'UN DÉSINTÉRÊT DU GOUVERNEMENT POUR LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT?

Il suffit de jeter un regard sur l'évolution des investissements directs de l'Etat pour dissiper toute crainte à cet égard. Les investissements directs de l'Etat s'élèveront à 10,4 milliards en 1989, de sorte que les dépenses d'investissement dans le total des dépenses de l'Etat passeront à 11,3%. Exprimé par rapport au PIB, l'investissement direct de l'Etat se maintiendra au niveau élevé de 4,1%.

Cette progression notable touchera davantage les investissements financés par les biais des fonds d'investissements publics (+9,6%) que ceux effectués directement par le budget de l'Etat (+3,9%).

Afin de rapprocher cette progression dynamique des investissements directs des chiffres d'un budget extraordinaire en stagnation, il convient notamment de tenir compte de la disparition au titre de l'exercice 1989 d'un crédit de 570 millions accordé en 1988 encore aux sociétés sidérurgiques sous forme de bonification d'intérêt exceptionnelle et temporaire. En éliminant le montant en question de la base 1988, les crédits comparables du projet de budget extraordinaire pour 1989 connaîtront en fait un accroissement de plus de 7,5%.

LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS NE RISQUENT-T-IL PAS D'ÊTRE ASSURÉ AU DÉTRIMENT DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER GLOBAL DES FONDS D'INVESTISSEMENTS?

Tout comme les années précédentes, les dépenses projetées des fonds pour 1989 ne seront pas couvertes en totalité par les dotations inscrites à cette fin au projet de budget. Pour l'année à venir, le financement des dépenses des fonds d'investissements publics - en progression de 8% rappelons-le - sera assuré à raison de:

- 36,3% par des alimentations budgétaires	2.275 mio
- 47,8% par un prélèvement sur les avoirs reportés des exercices antérieurs	2.989 mio
- 15,9% par un emprunt extraordinaire au profit du fonds des routes	1.000 mio
soit un total de dépenses projetées de 6.264 millions de francs.	

Par rapport au mode de financement retenu pour l'exercice en cours, on assiste à un léger redressement des alimentations budgétaires, la part relative des prélèvements sur la réserve retombant ainsi de 54,7% en 1988 à 47,8% en 1989.

Quant aux excédents qui ont été accumulés au cours des derniers exercices grâce aux dotations supplémentaires effectuées par le biais de l'affectation des plus-values de recettes, ils diminueront de 7,4 milliards à la fin de l'exercice 1988 à 4,4 milliards à la fin de l'exercice 1989.

A cet égard, il importe toutefois de relever que, d'après les prévisions actuelles, le compte de l'exercice 1988 pourrait être clôturé avec un excédent de recettes, de sorte que les divers fonds d'investissements publics pourraient être alimentés par des dotations supplémentaires au moment de la clôture définitive des comptes de 1988.

Ainsi, et malgré une évolution régressive, les réserves accumulées fin 1989 s'élèveront encore à des montants correspondant aux sommets antérieurs atteints vers la fin des années 70 et dépassant largement l'avoir des fonds en début de législature, où leur niveau était tombé à 0,9 million. Aussi le financement des dépenses d'équipement et d'infrastructure est-il d'ores et déjà assuré, pour partie au moins, même au-delà de la présente législature.

QUID DU RECOURS À L'EMPRUNT ET DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE ?

Le projet de budget pour 1989 prévoit au titre des recettes extraordinaires l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant de 500 millions de francs. Vient s'y ajouter l'emprunt extrabudgétaire de 1 milliard qui sera émis au profit du fonds des routes et qui servira au financement de plus de la moitié des dépenses projetées à charge de ses fonds au titre de l'exercice 1989.

Après l'accroissement de 2,3 milliards de l'endettement net consolidé entre 1985 et 1986 - accroissement qui était le résultat de l'intégration dans la comptabilité de la dette publique des prêts CECA repris par l'Etat, aux termes d'une convention conclue dans le cadre de la restructuration financière du secteur sidérurgique - la dette publique a évolué de façon favorable au cours des dernières années. Du fait du jeu combiné d'émissions nouvelles fort limitées et du remboursement anticipatif de certains des emprunts émis au début de la présente décennie à un taux d'intérêt nominal fort élevé, le niveau de la dette à long terme pourra être ramené de 17 milliards fin 1986 à 13 milliards fin 1988 et à un peu plus de 10 milliards fin 1989.

Ce développement favorable de la dette publique laisse intacte la capacité d'endettement de l'Etat. La marge de manoeuvre que les efforts de restructuration sidérurgique avaient entamée se trouve dès lors rétablie à la fin de la présente législature. Elle pourra être utilisée, en même temps que la partie disponible de notre réserve budgétaire, pour faire face à des besoins financiers accrus pouvant éventuellement résulter de développements moins favorables de la situation économique.

UN PROJET DE BUDGET EN ÉQUILIBRE

En se soldant par un excédent de recettes de 69 millions de francs, le projet de budget pour 1989 se présente en situation de parfait équilibre. Les chiffres bud-

gétaires renferment par ailleurs une provision globale pour amendements de 150 millions.

Abstraction faite de l'emprunt de 500 millions qui est prévu dans l'intérêt du financement des dépenses d'investissement figurant au budget proprement dit, le projet de budget pour 1989 est arrêté avec un excédent de dépenses de 0,4 milliard alors que, déduction faite aussi de l'emprunt y prévu, le budget définitif de 1988 présente un excédent de dépenses de 0,9 milliard.

La situation globalement confortable de l'équilibre du projet pour 1989 se trouve illustrée par le fait que l'excédent de recettes du budget ordinaire couvre 93% des dépenses extraordinaires (en 1988: 87%).

Quant à la réserve budgétaire qui s'est chiffrée à 5,6 milliards à la clôture de l'exercice 1987 et qui ne devrait plus guère subir de fluctuations notables en 1988 et 1989, elle aura également été intégralement reconstituée, son niveau dépassant largement celui enregistré en début de législature (1,7 milliard).

QUELLES SONT LES PRÉVISIONS DE RECETTES FISCALES QUI SONT SOUS-JACENTES À CETTE SITUATION D'ÉQUILIBRE GLOBAL ?

Les recettes ordinaires prévues au projet de budget pour 1989 sont en progression de près de 4,3 milliards ou de 5,1% par rapport aux chiffres correspondants du budget définitif de 1988. En l'absence de toute mesure fiscale nouvelle, cet accroissement aurait même atteint 6,1%.

Cette progression notable des recettes est le résultat du redressement économique qui s'est manifesté dès 1983, qui s'est accentué par la suite avec une pointe en 1984, 85 et 86 et qui continue à marquer favorablement le développement de notre pays. En se basant sur les données économiques et financières les plus récentes - évolution réelle de l'exercice 1987 et tendances enregistrées au cours du premier semestre de 1988 - les estimations en question tiennent amplement compte de cette amélioration de l'environnement économique général.

C'est précisément cette évolution globalement favorable du contexte économique et l'accroissement des recettes fiscales qui en découle qui ont amené le Gouvernement à insérer de nouveaux allègements fiscaux dans le projet de budget pour 1989. Cette décision se situe dans le prolongement direct des mesures adoptées au cours des années précédentes.

Compte tenu de l'impact budgétaire prévisible de ces mesures nouvelles, le Gouvernement aura finalement accordé au cours de la présente législature des allègements fiscaux qui auront pour effet de diminuer le prélèvement fiscal de plus de 10 milliards par an à partir de l'exercice budgétaire 1989. Entre 1984 et 1989, le prélèvement fiscal aura ainsi été réduit au Luxembourg d'un montant correspondant à près de 4% du produit intérieur brut.

Cet ordre de grandeur ne peut que faire rêver la plupart de nos principaux partenaires économiques dont les réformes fiscales annoncées sont loin d'atteindre une ampleur comparable. De l'avis du Gouvernement,

l'impact remarquable que les allègements fiscaux successifs ont produit sur le développement économique justifie l'approche retenue par le Gouvernement et qui consistait à ne pas attendre la longue et difficile mise au point d'une réforme fiscale globale. Il appartient dès à présent aux partis politiques de déterminer leur position par rapport aux orientations fondamentales que le Conseil économique et social va finaliser sous peu et d'intégrer les allègements fiscaux déjà accordés dans un concept global réformant, le cas échéant, la structure de notre fiscalité actuelle.

3. L'atténuation de la charge fiscale

Conformément à la déclaration gouvernementale du 23 juillet 1984, le Gouvernement prévoit donc un ensemble cohérent de nouvelles mesures destinées à alléger le poids de la fiscalité dans le chef des personnes physiques et des entreprises.

Ces mesures fiscales qui seraient mises en vigueur à partir de l'exercice 1989 se trouvent inscrites soit au projet de loi budgétaire, soit au projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi du 4 décembre 1987 concernant l'impôt sur le revenu, projet de loi que le Gouvernement vient de déposer aujourd'hui même et dont le débat ainsi que le vote devraient se faire parallèlement à la procédure budgétaire. Si les propositions de nature tarifaire figurent traditionnellement au projet de loi budgétaire, l'ensemble des autres dispositions a été repris, dans un souci de transparence et de cohérence, dans un projet de loi spécifique.

Ces mesures fiscales poursuivent un certain nombre d'objectifs complémentaires:

1. accroître la compétitivité des entreprises,
2. réduire la charge fiscale des ménages,
3. améliorer les conditions d'existence des personnes à revenu modeste en procédant à une répartition plus équilibrée de la charge fiscale.

PAR QUELS MOYENS L'IMPOSITION DES MÉNAGES SERA-T-ELLE ALLÉGÉE?

Au cours des deux dernières années, le Gouvernement a procédé à deux reprises à des assouplissements notables à la charge fiscale des contribuables personnes physiques en les faisant bénéficier d'une diminution réelles et sensible à la pression fiscale.

Bien qu'une actualisation du tarif au sens de l'article 125 LIR ne soit pas à envisager en raison de la faible variation de l'indice des prix, le Gouvernement entend néanmoins alléger à nouveau l'impôt sur le revenu:

- en proposant une révision linéaire et générale de 3% du tarif;
- en envisageant un réaménagement du quotient familial qui aura pour effet d'alléger de façon sélective l'imposition des contribuables à faible et moyen revenu ayant charge(s) d'enfant(s).

La révision générale du tarif de base figurant à l'article 118 LIR se traduira par un déchet fiscal évalué pour l'exercice 1989 à quelque 430 millions de francs au titre du seul impôt sur les traitements et salaires. L'indidence de cette révision sur le produit de l'impôt fixé par voie d'assiette ne se fera sentir que progressivement au cours des exercices budgétaires ultérieurs au moment de l'imposition définitive des revenus en question.

Dans ce même contexte, le Gouvernement entend améliorer le quotient familial, système qui est à la base de l'écart d'impôt entre un couple sans enfant et un couple avec enfant(s). Ce mécanisme peut être décomposé de la façon suivante:

- division du revenu imposable par un nombre de parts représentatives de la situation familiale du ménage;
- application du tarif de base de l'article 118 LIR au quotient obtenu, la progressivité ne jouant donc directement que sur le revenu d'une part.

La proposition revient à refixer les parts à considérer en raison du nombre des charges d'enfants. A partir de l'année d'imposition 1989, les parts à prendre en considération pour la division du revenu seraient relevées comme suit:

- 2,8 pour un enfant à charge (+0,2);
- 3,8 pour deux enfants à charge (+0,4);
- 5,0 pour trois enfants à charge (+0,4);
- 6,2 pour quatre enfants à charge (+0,2).

En vue de restreindre les effets de la redéfinition du quotient familial aux seuls ménages avec enfants disposant de faibles et moyens revenus, il importe par ailleurs d'introduire des plafonds différenciés en fonction du nombre des enfants à charge en lieu et place du plafond unique actuel. Les nouveaux plafonds limitant le champ d'application du quotient familial seraient à arrêter comme suit:

- classe d'impôt III 1: 824.160 francs;
- classe d'impôt III 2: 857.400 francs;
- classe d'impôt III 3: 931.320 francs;
- classe d'impôt III 4: 984.600 francs.

Au niveau des finances publiques, les modifications proposées en faveur des contribuables avec enfants entraîneront à partir de l'année d'imposition 1989 une moins-value fiscale de l'ordre de 200 millions de francs par année d'imposition.

COMMENT CES ALLÈGEMENTS SE TRADUIRONT-ILS SUR LE PLAN INDIVIDUEL?

Sur le plan individuel les réductions réelles de la ponction fiscale sur le revenu à la suite de la révision du tarif et du réaménagement du système du quotient familial peuvent être appréciées à l'aide des tableaux comparatifs ci-après (impôts à payer sans impôt de solidarité):

Revenu imposable	Impôt suivant barème		Réduction d'impôt	
	actuel (1988)	proposé (1989)	en francs	en %
Classe d'impôt I				
300.000	18.374	16.956	1.418	7,71
500.000	70.704	68.304	22.400	3,39
1.000.000	270.920	264.072	6.848	2,53
1.500.000	534.504	534.576	8.928	1,64
2.000.000	823.504	814.576	8.928	0,81
Classe d'impôt II				
500.000	24.800	23.096	1.704	6,87
1.000.000	141.408	136.608	4.800	3,39
1.500.000	316.560	308.016	8.544	2,70
2.000.000	541.840	528.144	13.696	2,52
Classe d'impôt III 1				
500.000	10.766	5.648	5.118	47,54
800.000	59.785	49.651	10.134	16,95
1.000.000	164.984	159.387	5.597	5,33
1.560.000	275.136	265.795	9.341	3,39
2.000.000	495.916	480.923	14.993	3,02
Classe d'impôt III 2				
600.000	7.776	0	7.776	100,00
800.000	34.160	21.848	12.312	36,04
1.000.000	72.140	65.852	6.288	8,71
1.500.000	237.292	227.260	10.032	4,23
2.000.000	453.572	437.388	16.184	3,56
Classe d'impôt III 3				
800.000	9.344	800	8.544	91,43
1.000.000	38.390	31.388	7.002	18,24
1.500.000	198.542	187.796	10.746	5,41
2.000.000	410.322	392.924	17.398	4,24
2.500.000	675.490	653.679	21.811	3,23

QU'EN EST-IL DES MESURES ENVISAGÉES AU TITRE DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES?

La principale mesure que le Gouvernement se propose de prendre dans l'intérêt des entreprises vise à ramener le taux de l'impôt sur le revenu des collectivités de 36% à 35% à partir de l'exercice 1989. Rappelons dans ce contexte qu'en vue d'améliorer l'environnement fiscal des entreprises, le taux en question vient déjà d'être ramené de 40 à 36%. Le déchet de recettes résultant de cette mesure est évalué à quelque 240 millions de francs pour l'exercice 1989 et à quelque 325 millions pour les exercices 1990 et suivants.

Parallèlement à cet adoucissement général de la charge fiscale dans le chef des sociétés de capitaux, le Gou-

vernement entend proposer un certain nombre de mesures à caractère plutôt sélectif visant à rencontrer plus particulièrement les préoccupations de l'un ou l'autre secteur économique.

1. Il est ainsi proposé de compléter l'énumération des dépenses d'exploitation qui sont déductibles au titre de l'article 46 LIR par l'incorporation d'une disposition particulière créant la possibilité d'instaurer, en franchise fiscale et à titre exceptionnel, dans les livres comptables un fonds spécial de prévoyance. Ce fonds est destiné à faire face aux éventuelles obligations financières susceptibles d'incomber à un exploitant-employeur en vertu de la législation sur le travail en cas de cessation de ses affaires entraînant la résiliation immédiate sans préavis des contrats de louage de service. Sont

visés par la nouvelle disposition le cas de la cessation involontaire par suite de maladie, d'invalidité ou de décès.

La disposition en question a un caractère général en ce sens que pourront constituer un fonds les contribuables -employeurs ayant un bénéfice commercial, agricole ou provenant de l'exercice d'une profession libérale. De par sa nature, la disposition concerne les exploitants physiques d'une entreprise individuelle ou pourvue d'une personnalité morale. Dans ce dernier cas il importe que l'exploitant soit le seul ou principal fournisseur de capitaux de la société, qu'il l'amine et participe à son fonctionnement à titre pondérant pour ce qui est de la gestion journalière.

Le projet de règlement grand-ducal prévoit que la dotation annuelle du fonds serait limitée à 10% des salaires bruts annuels sans pouvoir dépasser 300.000 francs, alors que le montant maximum pouvant être inscrit au fonds spécial ne saurait dépasser 25% des salaires ou 1.500.000 francs. Le déchet fiscal résultant de l'introduction de ce fonds spécial est évalué à quelque 350 millions à partir de l'exercice budgétaire 1990.

2. Le Gouvernement envisage également de favoriser davantage encore la création de petites et de moyennes entreprises dans le commerce et l'artisanat par l'ajout d'une disposition nouvelle à l'article 152bis LIR. Cet ajout a pour objet d'insérer dans la base de calcul de la bonification d'impôt pour investissement les biens usagés repris dans le cadre d'un premier établissement au sens de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat.

L'exclusion actuelle des biens usagés pour le calcul de la bonification est en effet parfois durement ressentie dans la branche de l'artisanat notamment, où il arrive fréquemment que de jeunes patrons reprennent une entreprise artisanale, soit en bloc, soit en grande partie. Comme cette mesure fiscale se trouve complétée par un relèvement adéquat de la prime d'épargne de premier établissement et du plafond de l'intervention de l'Etat dans ce cas, il n'est pas exagéré de dire que l'incitation à la création de PME constitue un des accents de la politique budgétaire pour 1989.

3. L'article 133 LIR actuel réserve aux viticulteurs un mécanisme spécifique qui vise à annuler l'aggravation d'impôt résultant de l'application d'un tarif annuel progressif à des revenus fortement variables d'une année sur l'autre et dépendant des conditions climatologiques.

La nouvelle version proposée de l'article 133 abandonne l'influence du seul facteur "nature" et se conçoit d'une façon beaucoup plus large. A l'instar de systèmes d'imposition du revenu agricole moyen applicables dans d'autres Etats membres de la Communauté européenne, le bénéfice du régime particulier serait élargi au secteur agricole entier. Par ailleurs, seraient imposées comme revenu extraordinaire toutes les fluctuations du bénéfice agricole qu'elles soient d'origine climatique ou autre. Est à considérer comme revenu extraordinaire la partie du bénéfice qui dépasse la moyenne des bénéfices de l'exercice envisagé et des trois exercices précédents. Bien que la fixation du taux d'imposition de fa-

veur se fasse par règlement grand-ducal, le coût du projet actuellement sur table peut être évalué à 100 millions par an.

4. Finalement le Gouvernement entend reconduire pour un terme de quatre ans le régime de l'amortissement spécial introduit par la loi du 21 novembre 1984 en faveur des investissements dans l'intérêt de la protection de l'environnement et de la réalisation d'économies d'énergie. Vu le nombre peu élevé de projets qui ont été introduits jusqu'à présent en vue de pouvoir bénéficier de ce régime d'amortissement spécial, les ministres concernés ont été invités à lancer une campagne de sensibilisation auprès des investisseurs potentiels afin qu'ils profitent davantage de ces dispositions fiscales avantageuses.

Cette énumération des mesures fiscales que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre à partir de l'exercice 1989 ne tient pas compte de certains autres projets qui ont déjà été finalisés par le Gouvernement et qui sont susceptibles d'affecter, souvent de manière sensible, les finances de l'Etat au cours des années à venir. Il en est ainsi notamment des projets de loi relatifs aux certificats d'investissement pour la production audio-visuelle et pour le capital à risque, projets dont votre Chambre se trouve saisie et qu'elle sera amenée à examiner dans les semaines et mois à venir, la simple annonce de ces projets ayant d'ores et déjà suscité les premiers projets d'investissement concrets.

4. Les accents du projet de budget des dépenses

Tout comme pour les exercices précédents, cet ensemble de mesures fiscales d'envergure ne fait que renforcer les accents de la politique économique et sociale plus traditionnels inscrits du côté des dépenses.

LE RENFORCEMENT DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES

En prenant ses options politiques pour 1989, le Gouvernement a tenu à rappeler que la première priorité continuerait à être réservée aux mesures destinées à adapter nos structures économiques aux exigences de la concurrence internationale et à soutenir les efforts déployés par les entreprises en vue de leur adaptation aux données du marché unique européen.

Par le biais du projet de budget pour 1989, la base d'action économique se trouve consolidée, voire renforcée dans plusieurs domaines qui se tiennent.

- Ainsi, en vue du renforcement et de la modernisation de notre potentiel de production, le Gouvernement a maintenu à leur niveau élevé les crédits inscrits au projet de budget au titre du département de l'Economie dans l'intérêt de l'allocation d'aides directes et indirectes au profit des entreprises, abstraction faite évidemment du crédit précité de 570 millions accordé précédemment, à titre exceptionnel et extraordinaire, à l'industrie sidérurgique.

- Un effort important a également été effectué par le Gouvernement en vue d'encourager les activités des secteurs relevant du département des Classes moyennes.

Au-delà des mesures ponctuelles que le Gouvernement se propose de prendre sur le plan de la fiscalité, le projet de budget pour 1989 émerge un certain nombre de crédits supplémentaires en vue de la consolidation et de la diversification des structures de ces entreprises. L'importance de cet effort se reflète au niveau de l'évolution du total du budget du département des Classes moyennes qui affiche un taux de progression global de 15%, soit l'un des plus importants du présent projet de budget.

Une attention particulière sera réservée au premier établissement. Afin de rendre supportables les charges incombant aux patrons désireux de reprendre un établissement existant ou de créer une nouvelle entreprise, le Gouvernement a prévu pour l'exercice 1989 un assouplissement des conditions d'octroi ainsi qu'un relèvement du montant de la prime d'épargne de premier établissement. Combinée aux allègements fiscaux ciblés sur le premier établissement, cette mesure sera de nature à inciter les jeunes à la création de leur propre entreprise.

- Dans la même optique, le Gouvernement a inséré au projet de budget un ensemble de moyens de financement additionnels dans l'intérêt de l'amélioration de la formation professionnelle. A cet égard il convient de noter que les dépenses de la section spéciale du fonds pour l'emploi progressent de 32,4% entre 1988 et 1989. De leur côté, les crédits inscrits à cette même fin au budget du Ministère de l'Education nationale affichent un accroissement global de 10,0%. Le Gouvernement a également inséré au présent projet de budget des crédits additionnels en vue de la mise en place de la nouvelle formation professionnelle dans le domaine de l'horticulture qui fonctionnera, à partir de la rentrée scolaire 1988-1989, au lycée technique agricole à Ettelbruck.

- Dans le cadre de ses travaux de mise au point du projet de budget pour 1989, le Gouvernement a une nouvelle fois confirmé sa détermination à favoriser les travaux de recherche-développement dans les domaines ayant trait au développement technologique et à la recherche appliquée et scientifique. Ainsi les crédits inscrits à la section 11,7 - "Recherche scientifique et recherche appliquée" progressent de 27,2% par rapport au budget voté de 1988.

- Afin d'améliorer les conditions de revenus de la population agricole, le Gouvernement a jugé indiqué de refixer à partir de l'exercice 1989 le montant de l'indemnité compensatoire annuelle accordée aux exploitants agricoles en vertu de la directive communautaire sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées et de porter les crédits afférents à cette indemnité de 350 millions à 450 millions.

Suite aux décisions récentes prises par le Conseil européen en matière de retrait des terres arables ainsi que d'extensification et de reconversion de la production, le Gouvernement a par ailleurs inscrit au projet de budget un nouveau crédit non limitatif visant à faire face aux demandes qui vont être introduites, mais dont l'importance financière n'est actuellement pas encore chiffrable.

Ensemble avec les instruments déjà existants ainsi qu'avec l'allègement fiscal proposé qui prévoit d'éten-

dre à l'ensemble des exploitants agricoles les dispositions précitées de l'article 133 LIR, ces mesures devraient avoir pour résultat une amélioration sensible de la situation des exploitants agricoles.

- Cette intensification de l'aide à l'investissement des entreprises privées se trouve complétée par un volume important d'investissements publics qui témoigne de la volonté du Gouvernement de créer et de parfaire les infrastructures publiques indispensables à la restructuration et à l'expansion du potentiel de production de notre économie.

L'effort accompli en matière d'investissements directs de l'Etat (+7,3%) a déjà été relevé dans le cadre du chapitre relatif à l'examen des dépenses extraordinaires. L'effet d'entraînement que la formation brute de capital fixe des administrations publiques exerce sur la croissance se trouve prolongé, voire accentué. Aussi notre ratio "investissements publics/PIB" reste-t-il le plus élevé dans la Communauté. Il dépasse de près de 8% la moyenne des Douze.

Encore que ces chiffres ne reflètent que les investissements directs de l'Etat et négligent par conséquent les dépenses qui sont effectuées, notamment au moyen de l'allocation de subventions d'intérêt et de subventions en capital, afin de stimuler les investissements des autres collectivités publiques. De même, ces chiffres ne tiennent pas compte du volume croissant des investissements qui sont réalisés sur la base de la loi de garantie.

A cet égard, il y a encore lieu de signaler que, compte tenu des tensions de surchauffe qui se manifestent à l'heure actuelle dans le secteur de la construction, le Gouvernement procédera au cours des prochains mois à un réexamen détaillé des différents projets d'investissements afin de voir si l'un ou l'autre projet ne pourrait pas utilement être reporté à une période ultérieure.

LA CONSOLIDATION DU PROGRÈS SOCIAL

Le renforcement économique constitue certainement à moyen et à long terme le seul moyen pour assurer le plein emploi et pour accroître de manière durable le bien-être de la population. Il n'en reste pas moins que la solidarité nationale doit continuer à jouer, tant pour améliorer, dans l'immédiat et d'une manière directe, les possibilités d'emploi des travailleurs que pour corriger la situation matérielle des couches les plus démunies de la population.

Dans le cadre des travaux de mise au point du projet de budget pour 1989, le Gouvernement a tenu à intégrer un ensemble important de crédits supplémentaires dans l'intérêt du financement de nouvelles initiatives à caractère social et familial. Avant de détailler l'une ou l'autre de ces mesures proposées, il importe de rappeler que l'adaptation prédécrite de ce mécanisme fiscal que constitue le quotient familial aura pour effet d'améliorer, souvent de manière sensible, la situation matérielle des familles avec enfants qui ne disposent que de revenus ou modestes.

- Du côté des dépenses, le projet de budget pour 1989 prévoit une nouvelle et importante augmentation des crédits dans l'intérêt des services d'aide et d'assistance

ainsi que pour la mise en oeuvre du placement familial. L'augmentation impressionnante des crédits destinés au service d'intégration sociale, aux internats et foyers de jour ainsi qu'au placement chez des particuliers (+15,9%) documente l'effort accompli en faveur de nos jeunes concitoyens en détresse.

- L'année 1989 sera encore marquée par l'introduction de l'allocation d'éducation qui, d'un côté, rend service aux couples dont l'un des conjoints renonce à l'exercice d'une activité professionnelle afin d'assumer les tâches familiales et éducatives et, d'un autre côté, soulage les parents touchant des revenus modestes. Parallèlement, la création d'un service de promotion familiale permettra de mieux structurer et d'intensifier les efforts engagés par les pouvoirs publics en faveur des associations oeuvrant dans l'intérêt des familles.

- En matière de logement social, une hausse substantielle des crédits en faveur de la construction d'ensembles de logements sociaux (+10%) permettra de faire démarrer dès 1989 un sixième programme pluriannuel. Parallèlement, suite à l'augmentation réelle des revenus disponibles et des possibilités d'accession à la propriété qui en découlent, les crédits prévus au titre des aides individuelles, sous forme de subventions d'intérêt ou de primes à la construction et à l'acquisition, ont été fortement majorés (+11%).

- La majoration des crédits alloués au Fonds national de solidarité (+9,5%) est prioritairement destinée à financer les améliorations liées à la réforme de la législation sur le revenu minimum garanti. Parmi les innovations les plus importantes, il y a lieu de citer l'allègement des conditions de résidence, le relèvement du complément pour enfants à charge et la prise en compte partielle des frais de loyer. Ce sera probablement à partir du deuxième trimestre 1989 que cet important instrument de lutte contre la pauvreté pourra entrer en vigueur sous cette forme améliorée.

- Un autre accent de la politique familiale se situe dans le domaine de la politique en faveur des personnes âgées. Dans le cadre cohérent du programme national d'action élaboré par le Ministère de la Famille, les premières étapes ont pu être réalisées en 1988: ouverture de plusieurs foyers de jour, développement des services d'aide à domicile, réorientation de la prise en charge au sein des maisons de retraite. Le quadruplement des crédits prévus en faveur du fonctionnement des foyers de jour et des services d'aide à domicile pour personnes âgées confirme la volonté du Gouvernement d'intensifier sa politique offensive en faveur de nos concitoyens âgés.

- Dans ce contexte, il importe également de noter que le Gouvernement a décidé de proposer la création d'une allocation de soins au profit des personnes âgées qui, tout en remplissant les critères pour pouvoir prétendre à une admission d'urgence en maison de soins, mais qui, du fait de la pénurie de lits de soins et en accord avec les personnes qui les soignent, acceptent de rester dans leur milieu familial. Un crédit nouveau de 30 millions a été inscrit au projet de budget du Ministère de la Santé pour 1989 dans l'intérêt du démarrage de ce nouveau régime d'aide.

- En matière de perfectionnement de nos structures sanitaires, les crédits inscrits dans l'intérêt de la modernisation des hôpitaux et des cliniques progressent plus rapidement que l'ensemble des dépenses de l'Etat (+7,4%), ce qui témoigne incontestablement de la volonté du Gouvernement de poursuivre activement l'exécution du programme en question. Le Gouvernement a également décidé de prévoir au projet de budget pour 1989 les crédits nécessaires à la mise en place de services d'aide médicale urgente (SAMU) dans les trois régions hospitalières du pays.

- Au cours de ses travaux budgétaires, le Gouvernement a examiné l'évolution pluriannuelle des dépenses dans l'intérêt de l'assurance-maladie, ce qui l'a amené à constater que les mesures prises au cours des dernières années étaient insuffisantes pour freiner valablement la progression très rapide des crédits en question. Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé d'activer les discussions au sein des groupes de travail existants afin de pouvoir disposer rapidement de propositions concrètes en vue de la maîtrise de ces dépenses.

- Signalons, pour conclure ces réflexions relatives à la solidarité, que le projet de budget pour 1989 fait état d'un important effort financier consenti en faveur de la coopération au développement. Les crédits de la section 01.2 connaissent en effet un accroissement de 9% par rapport à 1988 et ils auront augmenté de plus de moitié par rapport au début de la législature.

Conclusion

Marqué par les objectifs politiques de la consolidation économique et du renforcement sélectif du progrès social, le projet de budget pour 1989 se situe dans le prolongement direct de ses prédécesseurs. Il découle d'une approche politique conséquente que le gouvernement a adoptée tout au long de la présente législature et il se trouve exempt de velléités d'électoratisme. Son caractère raisonnable et réaliste pourrait même nous faire oublier que nous sommes en présence du dernier budget de la présente législature; une législature qui, du point de vue des finances publiques, se soldera par certains atouts indéniables:

1. Le prélèvement que l'Etat opère sur les ressources nationales aura été substantiellement réduit, de sorte que la responsabilité de l'individu et son esprit d'initiative auront regagné en importance et se retrouvent désormais à la base de notre développement économique. La politique financière du Gouvernement aura recentré l'action de l'Etat sur ses missions essentielles, sans que pour autant le financement de nos priorités économiques, sociales et culturelles n'ait été remis en cause.

2. Les budgets de l'Etat auront été présentés en équilibre de sorte que les administrations publiques auront dégagé une capacité de financement au service du développement économique et social. Les réserves des fonds spéciaux et notamment ceux destinés au financement des investissements de l'Etat auront été reconstituées et permettront d'assurer, au-delà de la présente législature, le financement des équipements requis pour assurer notre avenir et ceux des générations futures.

3. A la fin de la présente législature, l'Etat disposera à nouveau d'une réserve budgétaire susceptible de parer aux fluctuations de la conjoncture ou d'assurer le financement temporaire d'une politique volontariste, par exemple en matière fiscale.

4. Par le biais de la limitation des émissions d'emprunts nouveaux ainsi que l'amortissement accéléré des anciens emprunts, le Gouvernement a réussi à ramener la dette publique à un niveau historique bas qui, cinq ans seulement après la crise de financement dans la sidérurgie, ne porte plus les séquelles de cette période difficile pour la collectivité nationale. La marge de manœuvre financière de l'Etat aura été intégralement rétablie et pourra être utilisée en cas de nécessités futures.

5. Des allègements fiscaux d'une ampleur tout à fait exceptionnelle auront été accordés, ramenant le prélèvement global en dessous du niveau qui était le sien avant que n'interviennent les mesures de crise exceptionnelles de 1983. Ces allègements auront permis de relever les revenus disponibles des ménages, et ceci au-delà de la simple compensation des pertes imposées en période de crise. Ils auront également amélioré la compétitivité relative de nos entreprises à l'aube de l'horizon 1992. Ces mesures, qui ont eu l'énorme avantage de produire sans délai leur impact sur le développement économique et social, pourront sans problème majeur être insérées dans la réforme fiscale globale en voie d'élaboration.

6. Du côté des dépenses, l'effort de consolidation économique et de renforcement sélectif du progrès social aura été poursuivi, voire intensifié. La politique des investissements publics, la promotion de la recherche, la régionalisation des aides à l'investissement privé, voilà quelques exemples seulement d'une politique cohérente de développement économique. Parmi les acquis

sociaux, on doit citer le revenu minimum garanti, la politique familiale ou encore le logement social.

7. La maîtrise de certains grands blocs de dépenses aura été perfectionnée. Il en est ainsi notamment de notre contribution au budget communautaire, des transferts aux chemins de fer ou encore des finances communales. D'autres risques latents des finances publiques n'ont pas encore pu être atténués, voire éliminés. La politique salariale dans la fonction publique et le financement de la sécurité sociale constituent les domaines les plus préoccupants à cet égard, la responsabilité tant des hommes politiques que des partenaires sociaux étant engagée.

Notre économie est ressortie de la crise et a refait surface beaucoup plus rapidement que d'aucuns d'entre nous ne l'avaient craint. Globalement, nos entreprises sont compétitives, les revenus sont élevés et notre population connaît une prospérité incontestée.

Il nous revient de saisir ces atouts et d'en profiter pour avancer sur la voie du marché unique et de l'union européenne. A la fin de la présente législature, notre position de départ se sera remarquablement améliorée et nous ne pourrons pas échouer, à condition toutefois de savoir maîtriser nos appétits.

Le prochain gouvernement aura la grande chance de pouvoir achever cet ouvrage et, ensemble avec les partenaires sociaux, il pourra mettre en oeuvre une politique des revenus juste et efficace embrassant les aspects de la répartition primaire des facteurs de production ainsi que l'effet redistributif de la fiscalité et de la sécurité sociale. En l'espace de six ans, nous aurions de la sorte réussi à moderniser notre économie, à l'intégrer dans le contexte communautaire et à lui conférer un visage plus humain.

La 43e session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York

A l'occasion de la 43e assemblée générale des Nations Unies, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, a séjourné à New York du 24 au 30 septembre 1988. Pendant son séjour à New York il a eu des entretiens bilatéraux avec les ministres des Affaires Etrangères de différents pays et il a participé aux réunions de la coopération politique européenne, notamment aux rencontres des Douze avec le Secrétaire d'Etat américain Georges Shultz et avec les ministres des Affaires Etrangères de plusieurs pays d'Amérique Latine. Le Secrétaire d'Etat a également été reçu par le Président des Etats-Unis, Monsieur Ronald Reagan.

A la tribune de l'assemblée générale il a prononcé le 29 septembre 1988 un discours dont nous reproduisons ci-après le texte:

Je me félicite en premier lieu de votre élection à la Présidence de cette 43ème session. A travers votre personnalité bien connue nous rendons aussi hommage à la jeune démocratie argentine, qui, sous la direction du Président Alfonsín, s'est relevée avec tant de courage et d'obstination.

La présente Assemblée Générale se déroule sous d'heureux auspices. Alors que nous parlions dès l'année passée d'une réelle embellie dans les relations internationales, force est de constater que le mouvement initié, en particulier par les Etats-Unis et l'URSS, débouche à présent sur des perspectives réelles de paix dans beaucoup de conflits et de foyers de tension à travers le monde.

L'action de l'ONU, et d'abord du Secrétaire Général M. Pérez de Cuellar, est exemplaire à ce titre. L'in-

lassable travail de notre Secrétaire Général, comme des éminents collaborateurs qui l'entourent, ont donné à notre Organisation un prestige nouveau.

Au nom des Douze pays de la Communauté Européenne, le Ministre des Affaires Etrangères de la Grèce, mon collègue et ami M. Papoulias, est intervenu mardi dernier dans notre débat général. Je m'associe entièrement à ses observations qui sont le fruit des travaux de plus en plus intensifs que les Douze mènent en matière de coopération politique. Qu'il me soit permis, M. le Président, d'ajouter au nom du Gouvernement luxembourgeois quelques réflexions additionnelles.

Depuis la création de l'ONU, nous avons rarement trouvé autant de raisons de nous réjouir du cours des événements observés durant l'année écoulée.

- En matière de désarmement, l'accord sur les missiles nucléaires à portée intermédiaire conduit pour la première fois à la destruction d'une catégorie entière d'armes; dans la foulée les négociations entre les deux superpuissances se poursuivent avec l'objectif d'une réduction de 50% des armes stratégiques;

- De nouvelles perspectives s'ouvrent actuellement pour une série de conflits qu'on qualifie trop souvent de régionaux: en Afghanistan, entre l'Irak et l'Iran, en Afrique australe, à Chypre, au Sahara occidental et au Cambodge.

Dans d'autres zones de conflit ou de tension, l'heure est à la détente ou au rapprochement des parties qui, hier encore, s'opposaient durement: il en est ainsi dans la Corne de l'Afrique, au Maghreb ou encore en Corée.

D'une façon générale, ces résultats et ces progrès sont la manifestation concrète de l'amélioration substantielle des relations internationales. Chaque jour nous voyons apparaître de nouveaux signes d'une plus grande communauté d'intérêts et d'une convergence croissante de points de vue.

Gardons-nous toutefois de toute euphorie.

Assurons-nous d'abord que les accords signés soient respectés et surtout mis en oeuvre de bonne foi. Un accord de principe, voire une signature ne débouchent pas toujours sur la paix.

Ainsi en Amérique centrale, l'Accord d'Esquipulas II, bien que signé, n'a pas mis encore un terme aux tensions dans la région.

Au Moyen-Orient comme en Afrique du Sud, la situation s'est aggravée.

D'autres conflits armés et sanglants, dont hélas on parle si peu, se poursuivent.

Un chemin long et ardu reste à parcourir dans le domaine du désarmement.

Le terrorisme continue à faire des ravages et menace la vie de civils innocents.

Le chômage, le non-respect des minorités, l'émergence de nouvelles inégalités, l'intolérance dans ses formes

les plus diverses, les violations des droits de l'homme alimentent les tensions, les frustrations et la violence quotidiennes.

La situation économique et sociale mondiale reste pré-occupante.

Les défis écologiques se font de plus en plus alarmants.

En tant qu'Européens, nous suivons avec un intérêt particulier les évolutions en cours tant en Union soviétique que dans d'autres pays d'Europe de l'Est. Les changements annoncés devraient déboucher sur une réforme en profondeur de ces Etats, par une démocratisation des instances politiques fondée sur une réelle transparence des affaires publiques et une décentralisation des structures économiques.

La nouvelle politique soviétique extérieure se caractérise par une appréciation moins dogmatique, plus réaliste et plus pragmatique des événements internationaux.

Nul doute, cette évolution de l'Union soviétique a contribué à l'amélioration substantielle des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis.

Une même perception des limites qui s'imposent dans le domaine de la puissance militaire comme dans celui d'engagements armés à l'extérieur, a favorisé ce changement. Les contraintes du développement économique interne et l'interdépendance croissante dans un monde multi-polaire ne permettent plus à un Etat de dicter sa volonté à un autre. Il s'en dégage que la solution des problèmes peut être obtenue plus sûrement par des moyens pacifiques, par le dialogue, la négociation et la coopération.

Qui ne pourrait saluer le rapprochement entre les deux superpuissances que les sommets de Washington et de Moscou ont confirmé?

Cette logique a trouvé son application également en Europe où une phase nouvelle de la détente et de la coopération est engagée.

La reconnaissance de la Communauté Européenne par les différents pays de l'Europe de l'Est est enfin acquise. A la suite de l'accord-cadre signé à Luxembourg entre notre Communauté et la CAEM, des négociations sont en cours avec l'ensemble des pays de l'Europe de l'Est en vue de la conclusion d'accords susceptibles de renforcer la coopération économique.

A la Conférence de suivi à Vienne, les 35 pays signataires de l'Acte final de Helsinki sont sur le point de se mettre d'accord sur de nouvelles orientations qui visent en particulier au respect des droits de l'homme et des contacts humains entre tous les citoyens européens.

La conclusion prochaine, j'espère, de ces travaux sera suivie par l'ouverture des négociations sur la stabilité conventionnelle en Europe. Le but recherché est double:

· permettre par des réductions asymétriques, l'établissement d'un équilibre stable, sûr et vérifié des forces conventionnelles en Europe à un niveau plus bas;

dégager de nouvelles mesures propres à consolider elles aussi, la confiance et la sécurité dans la foulée de l'accord de Stockholm.

Concernant l'Afghanistan, le Gouvernement luxembourgeois se prononce pour le respect des accords de Genève par toutes les parties. Il s'attend notamment à ce que l'Union soviétique achève le retrait intégral de ses troupes suivant le calendrier prévu.

Nous devons malheureusement constater que les combats continuent dans ce pays, prolongeant les souffrances du peuple afghan, et retardant le retour des 5 millions de réfugiés.

Seule la constitution à Kaboul d'un gouvernement réellement indépendant et représentatif dans le cadre d'un authentique processus d'auto-détermination, c'est-à-dire avec la participation de tous les Afghans, y compris les forces de la résistance, permettra d'arriver à une solution de paix véritable, et d'envisager par la suite la reconstruction de ce pays dévasté par 8 années d'occupation. Mon Gouvernement est prêt à participer à l'effort de solidarité internationale en faveur du peuple afghan.

L'opinion publique mondiale a accueilli avec soulagement et une immense satisfaction l'arrêt de la guerre meurtrière entre l'Iran et l'Irak. Ce conflit a duré 8 ans, causant la mort de plus d'un million de jeunes soldats et de civils, en mutilant des centaines de milliers d'autres et en anéantissant des villes entières.

Que de sacrifices absurdes et stupides sur l'autel de la folie des grandeurs des Etats, des fanatismes religieux et des nationalismes débridés.

Nous soutenons sans réserve les efforts de notre Secrétaire général dans les négociations en cours visant à mettre en oeuvre un règlement juste, global et durable, conformément à la résolution 598.

Le minage systématique des eaux internationales du Golfe persique, les actes répétés de violence délibérée déclenchés par les deux belligérants contre les navires de pays tiers circulant dans cette région ont suscité une réprobation unanime. De même, nous déplorons la destruction d'un Airbus iranien et la mort de 300 civils. Nous espérons que la situation se normalise à présent dans le Golfe, et que la liberté de navigation pourra être assurée conformément au droit international.

A Chypre, les représentants des deux communautés de l'île ont accepté, il y a quelques jours, de reprendre à Nicosie les négociations, sous l'égide du Secrétaire général. Je souhaite vivement que celles-ci aboutissent dans les délais proposés. Un règlement global du conflit doit conduire au retrait des troupes turques occupant une partie de la République de Chypre, à une réconciliation entre les deux communautés et mettre ainsi un terme à 14 ans de division.

Dans le conflit du Sahara occidental, les conditions paraissent en principe réunies pour passer à la mise en oeuvre du plan de paix accepté par les deux parties. La proclamation d'un cessez-le-feu et l'organisation

d'un référendum sous l'égide de notre Organisation devraient permettre aux populations sahraïes d'exercer librement et sans contrainte leur droit à l'auto-détermination.

Je me réjouis de même des progrès significatifs que la Corée du Sud a accomplis sur la voie de la démocratisation. La jeunesse du monde entier s'est donnée rendez-vous en ce moment dans ce pays pour participer aux Jeux Olympiques. N'est-ce pas en vertu du même principe d'universalité que nous devrions maintenant envisager l'admission de la République de Corée à l'ONU?

Concernant la question du Cambodge, nous suivons avec intérêt et espoir les différentes initiatives diplomatiques qui se développent depuis plusieurs mois. Elles font apparaître, pour la première fois depuis l'éclatement du conflit, une volonté politique croissante de toutes les parties concernées, d'aboutir à une solution négociée.

Lors de la réunion informelle de Djakarta qui a précisément réuni pour la première fois les différentes forces politiques du Cambodge, le Vietnam et les pays de l'ASEAN, diverses propositions de paix ont été avancées et discutées et une procédure de travail a été retenue. Comme notre Assemblée l'a clairement réaffirmé année après année, le retrait intégral des troupes vietnamiennes constitue l'élément central de tout règlement. Il doit permettre au peuple cambodgien de se prononcer librement sur son avenir. Toute possibilité de retour aux atrocités commises sous le régime de Pol Pot doit être écartée. L'ONU et la communauté internationale pourraient se voir confier une responsabilité déterminante dans la mise en oeuvre d'un tel règlement.

Notre Organisation sera-t-elle bientôt en mesure d'accueillir la Namibie comme 160ème membre? Ce serait le couronnement de l'action conséquente menée par l'ONU, pratiquement depuis ses débuts, pour mettre un terme à une occupation illégale et pour achever sa tâche historique de décolonisation.

La question semble justifiée au vu des résultats acquis jusqu'à présent lors des négociations menées depuis plusieurs années entre l'Afrique du Sud, Cuba et l'Angola, grâce à la médiation de M. Chester Crocker Secrétaire d'Etat adjoint américain pour les questions africaines.

Ces pays sont en effet tombés d'accord sur un ensemble de principes pour un règlement politique du conflit.

Souhaitons que les négociations aboutissent sans tarder sur un calendrier précis de retrait des troupes cubaines de l'Angola. D'ores et déjà, les hostilités ont cessé. Les troupes sud-africaines se sont retirées de l'Angola. Les parties au conflit sont convenues de proposer au Secrétaire général la date du 1er novembre prochain pour l'application de la résolution 435 adoptée, voici déjà dix ans, par le Conseil de Sécurité. Celle-ci prévoit le retrait de l'administration illégale de l'Afrique du Sud de la Namibie, le transfert du pouvoir au peuple namibien et la préparation de l'indépendance de la Namibie

au moyen d'élections libres sous la supervision et le contrôle de l'ONU.

En revanche, la situation en Afrique du Sud reste toujours un sujet de grave préoccupation. Aucun progrès sur la voie de l'abolition de l'intolérable système de l'apartheid n'a été réalisé, bien au contraire.

Au lieu d'engager le dialogue national, le Gouvernement sud-africain a prolongé l'état d'urgence et la législation d'exception. Il a durci le système de répression et renforcé la censure.

Nelson Mandela vient de vivre son 70ème anniversaire en prison. Symbole pour des millions d'opprimés, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud, Mandela représente l'aspiration irréductible pour une Afrique du Sud démocratique, unie et sans discrimination raciale. Je réitère l'appel lancé par mon Gouvernement - comme par tant d'autres - en faveur de sa libération ainsi que de celle des autres prisonniers politiques et de tant d'enfants et adolescents injustement incarcérés. Ainsi, nous nous sentons directement concernés par le sort des six condamnés de Sharpeville.

Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a reconnu les mérites d'un règlement négocié dans le cas de la Namibie. J'ose espérer qu'il arrivera à la conclusion que le temps est venu de trouver une solution négociée en vue de la suppression complète de l'apartheid.

En attendant, mon Gouvernement respectera fidèlement les décisions prises, sous présidence luxembourgeoise, par la Communauté Européenne, qu'il s'agisse des sanctions ou des mesures positives d'appui aux victimes de l'apartheid et aux Etats de la ligne de front. Il poursuivra également son action nationale, notamment financière, en faveur des organisations luttant pacifiquement contre l'apartheid.

S'agissant de l'Amérique centrale, l'immense espoir suscité il y a un an par l'Accord d'Esquipulas II a été déçu. Les négociations se sont enlisées dangereusement. Si les activités militaires semblent avoir diminué, le processus de réconciliation nationale n'a été mené à bien dans aucun des pays concernés. Les injustices dans les structures socio-économiques, cause fondamentale des bouleversements de la région, n'ont guère été redressées jusqu'à présent. Je voudrais lancer un appel aux gouvernements concernés pour qu'ils relancent le processus de paix et assument courageusement les obligations découlant de l'Accord d'Esquipulas II. La paix dans la région résulte de l'instauration dans chacun de ces pays d'un véritable pluralisme démocratique, du respect des droits de l'homme et de la promotion de la justice sociale. Il nous incombe en retour de respecter les principes du droit international et, en particulier, celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque pays.

Au Proche-Orient, le soulèvement des Palestiniens dans les territoires occupés a mis en évidence, par son caractère spontané et durable, l'ampleur de la frustration et de la déception de ceux qui, à part des conditions de vie précaires, refusent la condition humiliante d'un peuple privé de ses droits légitimes.

Mon pays a toujours défendu le droit à l'existence de l'Etat d'Israël, et il continuera à le faire. Nous regrettons

d'autant plus qu'Israël ait eu recours ces derniers mois à des mesures de répression souvent brutales. Loin de résoudre le problème, celles-ci n'ont pu que renforcer la méfiance et la détermination des Palestiniens dans leur refus d'accepter l'occupation.

Par ses contacts suivis et infatigables, le Secrétaire d'Etat américain M. Shultz s'est efforcé de renouer le dialogue et d'amorcer un processus de paix sur base d'un plan cohérent et global.

Les événements des derniers mois ont montré que le statu quo est inacceptable. Ils ont souligné l'urgence d'une solution négociée. Une majorité croissante d'Etats acceptent d'ores et déjà l'idée d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies. Une telle conférence pourrait également servir de cadre à des négociations directes entre les parties concernées. Elle serait appelée également à définir les mesures transitoires et les garanties de sécurité requises. A nous d'encourager unanimement un tel processus de négociation et de charger notre Secrétaire général de poursuivre ses consultations.

Tout règlement général, juste et durable doit être basé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité, sur la reconnaissance de l'Etat d'Israël dans des frontières sûres et reconnues et sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'auto-détermination.

La décision du Roi de Jordanie de rompre les liens légaux et administratifs entre son pays et la Cisjordanie constitue un acte d'une grande signification. Elle devrait conduire les Palestiniens à assumer des responsabilités nouvelles et elle ouvre des perspectives inédites.

Il y a quarante ans, le 10 décembre 1948, notre Assemblée adopta la déclaration universelle des droits de l'homme. Ce fut un événement d'une portée historique.

En dépit de certains progrès réalisés depuis, nous devons constater que, partout dans le monde, les violations des droits de l'homme se poursuivent dans des proportions alarmantes. La torture reste une pratique quasi-institutionnalisée dans bien des Etats. La discrimination raciale et la xénophobie persistent et renaissent sous d'autres visages, y compris en Europe. De nouvelles formes de violence menacent la sécurité des personnes. Une partie importante de l'humanité qui vit dans des conditions de vie inacceptables, reste privée des droits les plus élémentaires.

Saisissons les opportunités offertes par l'actuel climat pour donner une dimension nouvelle à l'action internationale dans ce domaine, en coopération avec les organisations non-gouvernementales: une critique moins sélective des violations des droits de l'homme, une lutte sans concession contre la torture et contre toute forme de rascisme, une attention nouvelle à la protection des droits des minorités, à celle des femmes et des enfants. Telles me paraissent être les lignes d'action prioritaires.

J'estime de même que la création d'un Haut-Commissariat pour les droits de l'homme, longtemps réclamée, serait de nature à renforcer sensiblement nos moyens d'action et l'autorité de notre organisation.

La 3ème session spéciale consacrée au mois de juin dernier aux questions de désarmement s'est terminée sans aboutir à un consensus. Je souhaite que cette Assemblée parvienne à consolider et à finaliser les rapprochements pourtant réalisés durant cette session sur un certain nombre de questions importantes.

Je voudrais me limiter à rappeler le caractère prioritaire aux yeux de mon Gouvernement, d'une solution du problème du commerce des armes. Depuis la deuxième guerre mondiale, celle-ci ont alimenté 150 conflits et guerres régionales, tué environ 20 millions d'êtres humains et englouti des sommes colossales.

Le recours scandaleux à l'arme chimique a été constaté à plusieurs reprises au cours de la guerre entre l'Irak et l'Iran et, encore tout récemment, contre la minorité kurde au Nord de l'Irak. Mon Gouvernement condamne sévèrement le recours à ces armes terrifiantes, qui devraient être bannies définitivement.

A cet égard, le Président Reagan a proposé, à cette tribune, de convoquer une conférence internationale qui devrait examiner ce problème important. Mon Gouvernement appuie cette proposition. La Communauté internationale est en effet appelée à définir d'urgence des mesures et sanctions efficaces pour empêcher tout emploi futur de telles armes.

La paix et la sécurité des peuples ne dépendent pas seulement de l'élimination des conflits et des menaces d'ordre militaire. L'équilibre économique, social et écologique du monde conditionne autant, sinon plus, sa stabilité et le bien-être de l'humanité.

Or, les diverses formes de dégradation de l'environnement ont atteint des proportions dangereuses. Les écosystèmes risquent de subir des changements irréversibles. Les pluies acides attaquent et détruisent nos forêts.

Les forêts tropicales sont abattues à un rythme inquiétant. La superficie déboisée chaque année correspond à celle d'un pays grand comme l'Autriche. Le rythme de déboisement ne représente que le dixième environ de cette superficie. D'importantes variations climatiques en sont la conséquence. L'érosion du sol prend des allures dramatiques. Elle risque d'aggraver les catastrophes naturelles, comme dernièrement au Bangladesh. Elle dérégularise le débit des cours d'eau et diminue la productivité agricole.

L'abus de pesticides est une cause principale de la pollution des sols ainsi que du déséquilibre qui caractérise le secteur agricole.

La consommation rapide des combustibles fossiles transforme la composition de l'atmosphère et affecte le climat. Elle peut être une des causes du réchauffement de la planète.

En Afrique, la désertification avance rapidement. Elle est reconnue maintenant comme obstacle majeur au développement.

Le problème du dépôt, du traitement et des exportations des déchets industriels toxiques demande une solution urgente. Une évidence s'impose: les problè-

mes de l'environnement ne peuvent être maîtrisés par les Etats individuellement. Ils sont souvent globaux et appellent des solutions collectives.

La catastrophe de Tchernobyl a montré que la pollution nucléaire ne s'arrête pas aux frontières nationales, que les centrales nucléaires n'offrent pas une alternative absolue aux problèmes énergétiques, et que leur sécurité ne concerne pas uniquement les pays producteurs.

Le climat, l'atmosphère, les mers sont le bien de toute l'humanité.

L'accroissement rapide de la population dans les pays du Sud aggrave les tensions sociales et pèse sur l'environnement. En 1987, la population mondiale a atteint les 5 milliards d'individus, soit le double de celle de 1950. Elle pourrait excéder les 6 milliards à la fin du siècle. Des programmes de planification familiale sont donc nécessaires, n'en déplaise aux défenseurs de la vie naissante qui oublient trop souvent l'existence misérable de millions d'enfants abandonnés et sans avenir.

Face à tous ces problèmes qui concernent l'humanité toute entière, l'ONU, seule instance véritablement universelle, doit assumer une responsabilité nouvelle dans le village planétaire où nous vivons tous ensemble.

En 1987, la communauté internationale a signé à Montréal un protocole - que mon pays a entretemps ratifié - et qui vise à protéger la couche d'ozone. Cette façon de conjurer les problèmes a été l'exception jusqu'ici. Elle doit devenir la règle.

Le processus de prise de conscience doit être poursuivi et accéléré aux niveaux national et international. L'année dernière, notre Assemblée, en examinant le rapport de la Commission Brundtland, a reconnu qu'il faut satisfaire les besoins actuels, sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures, gérer prudemment les ressources de la planète et des écosystèmes et remettre en état des milieux précédemment dégradés et mis à mal, anticiper et prévenir les dangers.

L'état de l'économie mondiale reste un sujet de grave préoccupation même s'il convient de nuancer le bilan des années 80. Globalement, elle a été marquée, tout au cours de cette décennie, par une croissance plus lente. Certes, des progrès remarquables sont à enregistrer en Asie, notamment en Chine et dans les nouveaux pays industrialisés; en revanche, la stagnation et même de graves reculs sont à signaler en Afrique et en Amérique latine. L'écart entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres du monde s'est accru.

Le problème de la dette reste au centre des difficultés des pays en développement. Le service de la dette paralyse leurs économies en absorbant une part démesurée des recettes d'exportation. Celles-ci à leur tour sont affectées par la réduction drastique des prix de beaucoup de matières premières. Enfin, les flux internationaux de capitaux vers ces pays ont diminué depuis 1982. Les formules de solution avancées par le Sommet de Toronto, en particulier en faveur des pays les plus démunis, sont maintenant à concrétiser.

Les politiques de restructuration et d'ajustement entraînent souvent de lourds sacrifices. Dans bien des pays, les crises alimentaires, l'exode rural et l'urbanisation incontrôlée s'aggravent; la pauvreté, la malnutrition et la maladie se développent au lieu de régresser.

En Afrique comme ailleurs, il est fondamental de relancer la croissance économique. Aux gouvernements nationaux d'assumer courageusement la responsabilité première de leur développement et de mener les politiques de restructuration et d'adaptations indispensables.

Comme l'ont souligné les participants à la Conférence de Khartoum, il faut que les stratégies à développer accordent une attention égale aux facteurs humains du développement: elles doivent renforcer et généraliser l'éducation, promouvoir la santé, améliorer l'emploi, encourager une participation plus grande des citoyens, rechercher une distribution plus juste du revenu, afin d'assurer une qualité plus grande de l'environnement et de la vie.

J'ajouterais de même qu'une gestion plus rigoureuse et plus transparente des affaires publiques fera reculer la corruption et favorisera la confiance de la population. L'augmentation des taux de croissance doit aller de pair avec l'amélioration et non pas la dégradation des conditions de vie pour la majorité. Je souhaite que l'ensemble des institutions internationales donnent leur appui à de telles politiques "à visage humain".

Il est également essentiel que les négociations multilatérales commerciales de l'Uruguay Round, appelées à libéraliser d'avantage le commerce des biens et des services, arrivent à de premiers résultats procurant de nouvelles impulsions au commerce mondial.

Une attention particulière devrait être réservée à l'agriculture et aux conditions spécifiques dans lesquelles celle-ci évolue tant au Nord qu'au Sud. Nous ne pouvons pas ignorer que les prix des produits agricoles conditionnent largement les recettes d'exportation d'un grand nombre de pays en développement. Une plus grande stabilité de ces prix devra contribuer à promouvoir la sécurité alimentaire de chaque pays et améliorer l'équilibre mondial de la production agricole.

Il faut nous prémunir contre l'incertitude qui caractérise l'environnement économique mondial en vue de renforcer la confiance des opérateurs économiques et de favoriser la réalisation des investissements productifs nécessaires.

Dans ce contexte, une signification accrue revient aux organisations économiques régionales qui se développent et dont l'ASEAN est un bon exemple.

La Communauté économique européenne dont mon pays a été un des membres fondateurs, a fait cette expérience d'intégration riche de plus de 30 ans. Un conflit militaire entre les douze pays membres n'est plus concevable aujourd'hui, alors que durant des siècles, ils ont régulièrement été entraînés dans d'horribles confrontations.

Aujourd'hui, la Communauté s'apprête à achever la création de son grand marché intérieur d'ici 1992. Des progrès notoires ont déjà été réalisés. Ce marché de 320 millions de citoyens et de consommateurs offre des perspectives nouvelles de croissance et d'emploi à l'intérieur. Il ouvrira de ce fait des possibilités d'exportation accrues à ses partenaires commerciaux.

Quelques années seulement nous séparent de la fin du 20^e siècle, marqué par d'innombrables déchirements.

Voilà que cette fin de siècle ouvre des perspectives nouvelles dans un climat de détente, de réalisme et de coopération.

Au centre de cette évolution se trouve notre Organisation. Souvent traitée avec indifférence, parfois même avec mépris, celle-ci connaît une époque riche en promesses. Pour la première fois de son histoire, l'ONU est reconnue par tous comme un instrument privilégié et efficace dans la solution des conflits.

Mon Gouvernement, qui a toujours attaché une grande importance à l'ONU, observe ces progrès avec une profonde satisfaction. Il tient à adresser à notre Secrétaire général, M. Perez de Cuellar, l'expression de sa gratitude pour son action en faveur de la paix, à la tête de notre Organisation.

Le témoignage de cet attachement du Luxembourg à la paix, à la non-violence et au respect des droits de l'homme se traduira demain par l'inauguration devant l'entrée des délégués, d'une oeuvre d'art empreinte d'un puissant symbolisme.

Les forces de la paix de l'ONU sont désormais présentes dans le monde entier. Aujourd'hui au Moyen-Orient, au Liban et à Chypre, en Afghanistan, en Iran et en Irak, demain peut-être en Namibie, au Sahara occidental et ailleurs.

Cette tâche gigantesque au service de la paix qui est dans l'intérêt de chaque Etat membre, comporte des implications financières importantes. Aussi, le Gouvernement luxembourgeois soutiendra-t-il toute proposition visant à garantir le financement des forces de la paix. Il n'est pas acceptable que le bon fonctionnement de notre Organisation puisse être entravé par une insuffisance de ses ressources au moment où, par ailleurs, des réformes importantes et des économies sérieuses ont été réalisées pour accroître son efficacité.

Les récents succès des Nations Unies sont dûs à un facteur décisif: l'entente et la volonté de coopérer entre les grandes puissances. Nous retrouvons ainsi les conditions qui ont existé lors de la création de l'Organisation. Ce consensus a également inspiré l'élaboration de la Charte. Il doit déboucher sur le renforcement de la primauté du droit et son application universelle. Agissons ensemble pour rendre cette évolution irréversible.

L'inauguration de la sculpture "Non-Violence" donnée par le Luxembourg aux Nations Unies

Le 30 septembre 1988 a eu lieu devant le Centre des Conférences de l'ONU à New York l'inauguration de la sculpture symbolisant la non-violence que le Gouvernement luxembourgeois a donnée aux Nations Unies. Cette cérémonie s'est déroulée en présence du Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Javier Perez de Cuellar, de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat luxembourgeois aux Affaires Etrangères, de Monsieur Léo Tindemans, Ministre belge des Affaires Etrangères, de Monsieur Van den Broek, Ministre néerlandais des Affaires Etrangères, de nombreux ambassadeurs ainsi que de l'artiste Monsieur Carl Frederik Reuterswärd.

La sculpture représente un revolver de calibre 45 dont le canon se termine en noeud. Elle est en bronze et est haute de un mètre.

A l'occasion de l'inauguration de la sculpture des discours furent prononcés par Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, et par Monsieur Javier Perez de Cuellar, Secrétaire général des Nations Unies. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Discours de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères

Il me revient la noble mission de vous remettre, Monsieur le Secrétaire général, au nom du peuple et du Gouvernement luxembourgeois cette sculpture qui désormais appartiendra à l'Organisation des Nations Unies, et par là à la communauté internationale toute entière.

C'est un grand honneur pour le Luxembourg de voir réunis à cette occasion, vous-même Monsieur le Secrétaire général et les Représentants de tant de pays membres de notre Organisation.

Je vous en remercie chaleureusement.

Permettez-moi d'exprimer d'abord toute ma gratitude à l'auteur de cette oeuvre, Monsieur Carl Fredrik Reuterswärd.

La Suède, sa patrie et nombre de ses compatriotes, ont bien servi notre Organisation.

Il y a 40 ans, le Comte Bernadotte, paya de sa vie son engagement courageux pour la paix. Dag Hammarskjöld est mort dans l'exercice de ses fonctions de Secrétaire général. Il y a trois ans, un autre Suédois, Olof Palme, qui consacra toute son action politique au désarmement et à la justice, devint la victime d'un lâche attentat.

A travers cette donation, je voudrais rendre hommage à leur engagement et à leurs convictions profondes, que

tant d'autres au service de l'ONU ont également défendus, souvent au prix de leur vie.

A cet égard, je me félicite que le prix Nobel de la paix ait été décerné cette année aux forces de maintien de la paix.

Victime tout au long de son histoire d'invasions, de conflits et d'occupations, le Luxembourg est devenu, après le cataclysme de la seconde guerre mondiale, membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies à laquelle il maintient un attachement sans faille.

Notre cérémonie a lieu à un moment où renaît l'espoir d'un monde sans conflits dans lequel la loi internationale serait enfin respectée. Certes, beaucoup reste à faire et la réalité d'aujourd'hui reste encore loin de cette vision qui a inspiré les fondateurs de notre Organisation.

Le message de paix et de coopération, ainsi que la conviction qu'il ne peut y avoir de paix durable entre les nations sans le respect des principes ancrés dans la Charte, se retrouvent comme un fil conducteur dans la plupart des discours prononcés à la tribune de notre Assemblée.

Ces derniers mois les armes ont commencé à se taire dans plusieurs régions où, durant des années, elles ont perpétré leur oeuvre de mort et de dévastation.

Les deux superpuissances conscientes des risques d'une destruction totale de notre planète ont réussi, pour la première fois dans l'histoire, à s'entendre sur l'élimination de toute une catégorie d'armes nucléaires. Le désarmement est devenu désormais une perspective réaliste.

Votre action, Monsieur le Secrétaire général, a montré que l'ONU constitue un instrument de paix efficace et indispensable. Le langage de la raison, le dialogue et la négociation semblent à présent prévaloir sur la confrontation, la violence et l'emploi insensé des armes.

A travers cette sculpture qui symbolise le silence des armes, le peuple luxembourgeois tient à vous rendre hommage et à vous encourager à poursuivre avec la même énergie et la même ténacité votre oeuvre de paix.

Conçue aussi pour illustrer l'action d'Amnesty International, cette oeuvre d'art doit aussi évoquer le sort des millions d'êtres humains qui, quarante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme sont privés de leurs droits fondamentaux, subissant jour après jour la violence et l'arbitraire. Il ne peut y avoir de progrès durable vers un monde plus pacifique en l'absence de liberté et de justice. Puisse cette sculpture installée à l'entrée des délégués nous rappeler quotidiennement notre responsabilité à cet égard. Tous ceux qui, dans des conditions souvent dangereuses,

combattent pour le respect des droits de l'homme, méritent notre solidarité et notre appui.

L'être humain a besoin de symboles qui inspirent, guident ou expliquent son action. Je souhaite que cette oeuvre d'art que nous dévoilons maintenant voit sa force de persuasion et d'inspiration grandir, permettant ainsi à l'Organisation des Nations Unies de remplir pleinement son rôle et d'accomplir sa tâche historique au service du genre humain.

Discours de Monsieur Javier Perez de Cuellar, Secrétaire général des Nations Unies

Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour inaugurer une sculpture que nous devons à la générosité de l'Etat du Luxembourg et dont je suis certain qu'elle ne pourra laisser personne indifférent. Personnellement, elle me rappelle cette pensée de Gertrude Stein selon laquelle toute la vérité de l'art consiste à allier la clarté à l'énergie. Sa puissance évocatrice provient de ce qu'elle est un symbole frappant de la non-violence ou plus exactement du refus de la violence et de son dépassement.

Car son auteur, le célèbre artiste suédois Carl Fredrik Reuterswärd, qui a bien voulu se joindre à nous pour cette cérémonie ne s'est pas situé dans un monde idéal d'où la violence eût été, dès l'origine, bannie. Réaliste comme le sont les véritables créateurs, il a eu l'idée fort ingénieuse de partir d'une arme banale, connue et répandue dans le monde entier, et d'en nouer l'extrémité pour la rendre à tout jamais inoffensive.

Il montre ainsi que l'homme est le maître des objets qu'il a fabriqués, aussi dangereux soient-ils.

Il est libre de renoncer à se servir des armes dont il s'est doté, libre de ne plus en acquérir, libre même de les éliminer. La démonstration vient d'en être faite. Pour la première fois, des missiles ont été détruits à l'Est et à l'Ouest parce que leurs détenteurs avaient décidé de fonder leur sécurité réciproque sur la clarté et la confiance plutôt que sur le secret et la peur.

Le moment est donc bien choisi pour inaugurer une sculpture qui symbolisera non seulement l'idéal auquel aspire l'humanité mais aussi les premiers résultats des négociations en cours.

Le lieu où elle est érigée me paraît également tout à fait approprié. Placée devant le bâtiment de l'Assemblée générale, elle sera la manifestation tangible du souci de désarmement qui n'a jamais cessé d'habiter les délégués des Etats-membres de l'ONU.

Il me reste à vous exprimer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, mes plus sincères remerciements pour ce remarquable chef d'oeuvre.

L'ONU sera toujours reconnaissante au Luxembourg, pays victime des deux guerres mondiales et l'un de ses membres fondateurs, des preuves qu'il lui donne de son attachement à ses principes et idéaux, et en particulier au désarmement. Puisse cette sculpture faire réfléchir tous ceux qui viendront la voir, leur inspirer le désir de renoncer à la violence sous toutes ses formes et les amener à rechercher les voies d'une sécurité fondée sur le respect mutuel.

Les Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Berlin

Les assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale ont eu lieu à Berlin du 27 au 29 septembre 1988. Elles furent précédées les 25 et 26 septembre par les réunions du Comité Intérimaire et du Comité de Développement. A cette occasion le Luxembourg fut représenté par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Gouverneur du Luxembourg pour la Banque Mondiale, de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Trésor, Gouverneur du Luxembourg pour le Fonds Monétaire International, de Monsieur Raymond Kirsch, Vice-Gouverneur pour la Banque, de Monsieur Pierre Jaans, Vice-Gouverneur pour le Fonds. Relevons qu'en marge de ces réunions, les membres du Gouvernement ont eu des contacts avec les milieux financiers et industriels intéressés au site de Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après la prise de position de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre du Trésor, à l'occasion des assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Berlin.

Malgré les turbulences boursières, événement financier majeur de l'année dernière, nous constatons que la croissance au cours des douze derniers mois a été plus élevée que prévue il y a une année. La demande dans les pays industriels reste généralement satisfaisante, l'activité d'investissement est forte et il y a toute raison de croire que l'expansion la plus durable depuis la Deuxième Guerre Mondiale va entamer sa septième année. Afin de consolider et de renforcer les perspectives de croissance à long terme, nous devrions toutefois faire du progrès dans les quatre domaines suivants:

- correction des déséquilibres commerciaux;
- coordination des politiques économiques;
- élimination des rigidités structurelles et du protectionnisme;
- gestion de la dette internationale.

De grands déséquilibres persistent entre les principaux pays industriels, mais les marchés font maintenant preuve à la fois d'un plus grand optimisme et d'une plus grande volonté pour financer des déficits progressivement réduits.

L'effet synergétique de la croissance, de la confiance accrue des marchés et de la coordination des politiques monétaires semble avoir réduit le risque que les marchés perdent patience et qu'ils imposent une correction des déséquilibres externes à des taux de change irréalistes. Il s'agit dès lors d'éviter toute complaisance au risque de mettre en danger les progrès additionnels nécessaires à la réduction des déficits.

Tout délai supplémentaire dans l'ajustement est de nature à rendre la mise en oeuvre plus pénible.

Le progrès remarquable qui a été achevé jusqu'à présent en matière de coordination des politiques économiques est un pas important qui renforce les chances d'une correction des déséquilibres actuels.

Les petits pays comme le Luxembourg se sont toujours ressentis des effets de débordement des politiques d'autres pays, mais les grands pays, eux aussi, commencent à sentir les effets de l'interdépendance internationale dus à une accélération du commerce international, ainsi que l'intégration et la libéralisation des marchés financiers. Ces pays semblent avoir réalisé maintenant que les effets domestiques des actions prises sans coordination internationale sont souvent différés.

Un renforcement du processus de coordination est certainement justifié par l'expérience, acquise avec le SME, qui montre que la meilleure manière d'obtenir la stabilité des taux de change est la détermination commune de défendre une certaine grille. Une fois que cela a été fait, le besoin d'interventions continues pour compenser des mouvements de capitaux déstabilisants disparaît peu à peu. Nous sommes d'avis que les restrictions aux mouvements de capitaux sont contreproductives et coûteuses à long terme, et source de distorsions d'allocation des ressources. Sans la liberté des mouvements de capitaux, le Luxembourg n'aurait jamais été à même de réorienter son économie, axée sur l'industrie lourde, vers les services.

Il est également évident qu'un environnement caractérisé par des rigidités structurelles favorise l'apparition de pressions inflationnistes susceptibles de mettre en question le processus de coordination. C'est pourquoi nous sommes convaincus de l'utilité de réformes structurelles afin de lutter contre les taux de chômage, qui se maintiennent à des niveaux difficilement acceptables dans certains pays. Avec un tiers de sa population d'origine étrangère, le Luxembourg est un partisan déclaré de la libre circulation des personnes, des biens et des services, avec un minimum de contraintes administratives, techniques ou autres.

Nous sommes opposés, de la même manière, à toute forme de protectionnisme, source d'inefficacités dans les secteurs protégés et cause d'une mauvaise allocation des ressources. Des progrès dans le cadre de l'Uruguay Round contribueront à accélérer le rétablissement des équilibres commerciaux.

Dans les pays en voie de développement, la situation a évolué d'une manière moins satisfaisante que dans le monde industriel. Des signes encourageants sont cependant apparents, mais il y a un risque que les augmentations récentes des taux d'intérêt n'effacent les progrès réalisés.

Il faut reconnaître que les bénéfices de l'amélioration de la situation de la dette sont distribués de façon inégale et que certains pays à faible revenu continuent à accumuler des arriérés supplémentaires, notamment les pays au sud du Sahara. Mon pays a contribué à certaines initiatives visant à alléger le fardeau de la dette de ces pays. La reconstitution des fonds IDA et l'activation de la facilité d'ajustement structurelle renforcée constituent des actions importantes dans la volonté de combler le besoin de ressources concessionnelles additionnelles. Ces ressources permettront de faciliter la mise sur pied de programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté dans le cadre des prêts à l'ajustement structurel. L'idée d'exclure les dépenses sociales chaque fois qu'une réduction des déficits budgétaires s'impose mérite d'être examinée avec soin.

Nous nous félicitons des efforts du Directeur Général pour définir un jeu d'indicateurs sociaux pour garantir un niveau de vie minimum. Ces indicateurs sociaux devraient être pris en considération dans les programmes du Fonds, au même titre que les indicateurs économiques. Nous approuvons également son souhait d'établir un consensus national sur les politiques d'ajustement par un dialogue entre partenaires sociaux.

En ce qui concerne les pays à revenu moyen fortement endettés, il est évident qu'ils continueront à éprouver des problèmes à honorer leur dette externe et à générer les fonds nécessaires pour financer les investissements essentiels pour une croissance future. Nous sommes toujours d'avis que l'approche cas par cas et la croissance, ainsi que les techniques de marché visant à réduire le stock existant de la dette, constituent la seule solution viable pour ces pays. Toute solution alternative pour alléger le fardeau de la dette doit être étudiée soigneusement par la communauté internationale. A cet égard, j'apprécie particulièrement la proposition énoncée récemment par mon collègue japonais. Nous nous félicitons également des nouveaux recours à la facilité élargie et de la protection contre des chocs externes offerte aux pays qui adoptent des programmes d'ajustement par le biais du nouveau mécanisme de contingence externe du Fonds.

La perspective de succès de ce mécanisme sera encore renforcée si les banques commerciales sont disposées à la compléter par des propositions de remboursement innovatives et flexibles propres à elles, et tirant profit des techniques et opportunités offertes par le marché.

Dans le cadre global de la stratégie de la dette, la Banque Mondiale pourrait renforcer son rôle et répondre ainsi à beaucoup de critiques, en plaçant ses activités dans le contexte de la stratégie de développement de chaque membre.

A cet effet, elle doit orienter son action de façon accrue dans une perspective de stratégie de développement à moyen et à long terme, et elle devrait davantage financer une vaste gamme de réformes sectorielles et structurelles ayant pour but de créer les conditions nécessaires à une croissance saine et à la lutte contre la pauvreté.

Afin de confirmer le rôle central de la Banque, l'augmentation générale de son capital devrait être réalisée sans retard. Mon Gouvernement s'apprête à souscrire

aux nouvelles actions dans les semaines à venir après avoir satisfait à ses procédures constitutionnelles.

En ce qui concerne le Fonds Monétaire International, nous souhaitons une augmentation adéquate des quote-parts afin de permettre au Fonds de remplir ses responsabilités statutaires dans l'ajustement des pays en voie de développement aussi bien que des pays industrialisés.

La signature du contrat de concession et du cahier des charges relatifs au système de satellites GDL-ASTRA

Le 9 septembre 1988 a eu lieu à Luxembourg la signature des textes relatifs à la concession permettant à la Société Européenne des Satellites (SES) de mettre en place et d'exploiter le système de satellites luxembourgeois GDL-ASTRA. Le contrat de concession a été signé par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, d'une part, par Monsieur Jean Dupong, Président du Conseil d'Administration de la SES, et Monsieur Roland de Kergolay, Administrateur de la SES, d'autre part. Après cette signature les deux ministres ont signé l'arrêté ministériel fixant le cahier des charges qui est octroyé à la SES que les représentants de la société ont accepté de suite. Les textes sont entrés en vigueur dès leur signature. Nous reproduisons ci-après une note concernant la concession et le cahier des charges relatifs au système de satellites GDL-ASTRA publié à l'occasion de la signature.

Note

concernant la concession et le cahier des charges relatifs au système de satellite GDL-ASTRA

A l'occasion de la constitution de la Société Européenne des Satellites, le 1er mars 1985, le Président du Gouvernement avait confirmé que le Gouvernement était disposé à octroyer à SES une concession qui, sous réserve des adaptations qui se recommandent en raison de l'évolution intervenue, serait consentie à des conditions, dans leur ensemble, non moins favorables que celles fixées pour CORONET. C'est le 9 septembre 1988 qu'intervient la signature du contrat de concession entre le Gouvernement et les dirigeants de la SES. Le même jour le Président et le Vice-Président du Gouvernement fixent par Arrêté Ministériel le cahier des charges, que la SES accepte de suite.

La concession repose juridiquement sur les dispositions de la loi du 19 décembre 1929 concernant les stations radioélectriques établies ou à établir dans le Grand-Duché, telle qu'elle a été modifiée par la suite. Ce texte permet au Ministre chargé des Postes et Télécommunications (actuellement le Ministre des Finances) d'autoriser des émetteurs, étant entendu que le cahier des charges fixant les conditions à leur imposer, y compris les éventuelles redevances, doit être soumis à l'avis préalable du Conseil d'Etat.

Le renforcement de la croissance et le rétablissement des équilibres au cours des années à venir dépendent beaucoup des accords conclus pendant ces réunions. J'ai confiance que l'esprit coopératif qu'anime la présente assemblée contribuera au processus de consolidation du système financier international et de la coopération économique entre toutes les nations.

Les projets de textes du contrat de concession et du cahier des charges, rédigés en coopération avec la SES, ont été avisés par le Conseil d'Etat le 15 mars 1988. Le contrat de concession comporte 7 articles, tandis que le cahier des charges comporte 19 articles et une annexe. Certains des termes sont expliqués et des questions mineurs sont précisées dans plusieurs "side-letters". L'ensemble des textes constitue une quarantaine de pages.

Précisons ici que l'objet de la concession est, aux termes de l'article 1er du contrat, "le droit d'exploiter un premier satellite (dans la position orbitale 19,2°Est) et un satellite de réserve utilisant, à des fins de télévision, les bandes de fréquences du système de satellites GDL (positions orbitales 19,2°Est, 1° Est, 20° Ouest) telles qu'elles sont obtenues ou à obtenir par le Gouvernement conformément aux procédures prévues..."

Le contrat précise par ailleurs que la SES profite, pour l'usage des fréquences et positions orbitales du système GDL, d'une exclusivité concernant la transmission de programmes de télévision ainsi que d'une priorité de négocier pour le cas où le Gouvernement envisage d'accorder des concessions pour l'utilisation de satellites à d'autres fins. La SES est autorisée à accorder à des tiers l'utilisation des répéteurs des satellites, sous des conditions et modalités à approuver par le Gouvernement. Le contrat précise que, sauf renouvellement, la concession expire le 31 décembre 2008, mais il prévoit que dans des circonstances données certains effets sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2011. D'autres articles se réfèrent au cahier des charges, stipulent la compétence des juridictions luxembourgeoises conformément à la loi luxembourgeoise et règlent l'entrée en vigueur.

Le cahier des charges pour sa part reprend l'ensemble des obligations imposées au concessionnaire. Il règle notamment le commencement et les modalités de l'exploitation. Il précise les obligations de la SES quant à la régularité, à la continuité et à l'optimisation de cette exploitation et il stipule que la SES doit se conformer aux lois nationales et aux conventions internationales en vigueur au Grand-Duché.

A propos des conditions et modalités d'utilisation du système, le cahier des charges soumet l'identité des utilisateurs au veto du Gouvernement. Pour ce qui est du contenu des programmes, il dispose que dans les contrats d'utilisation, la "SES demande aux Utilisateurs de s'inspirer des recommandations du Conseil de l'Europe et des instances de la Communauté Européenne et leur impose l'obligation:

- a) de transmettre des programmes de qualité ayant une vocation de culture, d'information et de divertissement et respectant les sensibilités intellectuelles et morales du public;
- b) de présenter les programmes d'information dans un esprit d'impartialité et d'objectivité et dans le respect de la liberté d'information;
- c) de s'abstenir de toute propagande raciste et anti-religieuse
- d) de s'interdire la transmission de programmes mettant en péril la sécurité publique;
- e) de se conformer à l'ordre public et aux bonnes moeurs, ainsi qu'aux dispositions impératives des lois nationales et des conventions internationales en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et applicables en la matière."

Le transfert de droits découlant de la concession pour la SES et ses utilisateurs est soumis à autorisation, de même que la modification des statuts de la SES et, dans certaines limites, le transfert d'actions de la SES.

Le cahier des charges fixe par ailleurs la redevance au profit du Trésor, qui se calcule sur le bénéfice avant impôts. La formule de calcul comporte une certaine progressivité par rapport à la rentabilité de l'exploitation, mais elle est en plus susceptible d'adaptation ultérieure, tenant compte des résultats réalisés au cours des premières années.

La SES est obligée de conclure certains contrats d'assurance, tandis que le Gouvernement peut nommer auprès de la SES jusqu'à trois commissaires, les frais de surveillance étant remboursés par la société au Trésor.

Les textes précisent les sanctions que le concessionnaire peut encourir s'il ne respecte pas les obligations imposées par le contrat et le cahier des charges. Celles-ci incluent dans des cas graves le possible retrait de la concession. Les droits et obligations en cas de cessation de la concession sont à leur tour réglés avec précision.

Le contrat de concession et le cahier des charges entrent en vigueur le 9 septembre 1988.

L'abolition des frontières fiscales intra-communautaires

Du 16 au 18 septembre 1988 a eu lieu à Elounda en Crète une réunion informelle des ministres des Finances et de l'Economie de la Communauté européenne. Le Luxembourg était représenté à cette réunion qui était consacrée essentiellement aux problèmes créés par une éventuelle harmonisation des fiscalités indirectes au niveau européen, par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, et par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie. Nous reproduisons ci-après l'intervention de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, à l'occasion de cette réunion informelle du Conseil ECO/FIN.

Bien que le Luxembourg serait un des Etats membres les plus touchés par une éventuelle harmonisation des fiscalités indirectes en vue de la réalisation du marché intérieur, je voudrai adopter, dans le présent dossier, une approche constructive et offensive. Notre approche devra cependant aussi être empreinte d'un certain réalisme, ne serait ce qu'en raison du fait que nous nous trouvons dans un domaine où la décision se prendra à l'unanimité.

Je concentrerai mon intervention sur l'essentiel. Aussi m'importe-t-il de rappeler que l'objectif recherché c'est l'abolition de tout contrôle aux frontières intra-communautaires, que ce contrôle soit de nature physique, technique ou fiscale. Cette abolition des contrôles n'est pas une fin en soi, mais elle a des visées économiques, tel que le développement des échanges, l'amélioration de la compétitivité des entreprises ou encore la réduction des coûts.

Deux précisions s'imposent à ce sujet:

1. le critère du coût doit présider au choix des instruments appropriés pour atteindre l'objectif visé;

2. le rapport CECCHINI a dévoilé l'importance toute relative de l'abolition des barrières douanières et fiscales dans le total des avantages économiques qui sont supposées découler de l'achèvement du marché intérieur (8 milliards sur un total de quelque 170 milliards d'écus).

La Commission propose deux séries de mesures pour atteindre l'objectif visé:

- d'abord, les moyens de nature administrative: en matière de TVA, il s'agit du passage du principe de la taxation dans le pays de destination au principe de la taxation dans le pays d'origine et l'instauration d'un mécanisme de compensation; en matière d'accises, de l'interconnexion des régimes nationaux des entrepôts douaniers;

- ensuite, les moyens de nature tarifaire: le rapprochement des taux de TVA ainsi que l'uniformisation des taux et assiettes des droits d'accises.

Il est essentiel de distinguer clairement entre objectifs et moyens. Nous sommes tous d'accord sur l'objectif et l'Acte unique consacre notre consentement à ce sujet. Mais, pour ce qui est des moyens, nos positions divergent. Il existe d'autres voies et moyens que ceux envisagés par la Commission. Et même si on adoptait l'approche préconisée par la Commission, il n'y a pas de lien nécessaire entre l'abolition des contrôles et une harmonisation, voire une uniformisation des fiscalités indirectes.

Pour les opérations entre assujettis, la neutralité de la TVA reste en effet sauvegardée dans tous les cas de figure. Ce ne serait que pour les opérations avec des non-assujettis, c'est-à-dire notamment avec les particuliers, que l'introduction du principe de la taxation dans le pays d'origine sans contrôle aux frontières pourrait être à l'origine des distorsions de flux. Actuellement ces transactions ne représentent cependant que quelque 8 à 10% du commerce intra-communautaire. On peut donc valablement estimer que le libre jeu des forces du marché va instaurer un équilibre entre la souveraineté fiscale, d'une part, et le développement des achats transfrontaliers des particuliers, d'autre part.

Bien que n'étant donc absolument pas convaincu de la nécessité d'une harmonisation de la TVA et des accises, je voudrai néanmoins examiner de plus près si les moyens proposés par la Commission sont effectivement de nature à atteindre l'objectif recherché.

1. Tel que proposé par la Commission, le mécanisme de compensation, corollaire indispensable du passage à la taxation dans le pays d'origine, ne me semble pas viable. Je crains en effet que ce mécanisme n'entraîne des difficultés de gestion insurmontables et qu'il soit donc à un coût qui risque de neutraliser les gains envisagés. Par ailleurs, toute difficulté de fonctionnement de ce compte central conduirait inévitablement à de nouveaux contrôles auprès des entreprises, de sorte qu'en définitive les contrôles ne seraient pas abolis, mais ils seraient simplement déplacés à l'intérieur des pays.

2. En proposant des mesures de nature tarifaire, la Commission introduit un dirigisme qui se substitue aux forces du marché et qui n'est assurément pas le meilleur garant d'une allocation optimale des ressources économiques et donc d'une compétitivité améliorée des entreprises.

3. Le grand défaut inhérent à la proposition de la Commission réside dans le fait que son raisonnement se limite à l'élément "taxes indirectes" et qu'il néglige par conséquent le processus de détermination de même que les composantes du prix "hors taxes". Or, en inter-

venant à raison de 90% environ dans le prix de vente final, l'élément hors taxe est de loin déterminant du point de vue de la concurrence et de l'organisation des flux commerciaux. Les douze économies nationales n'étant pas comparables, ni du point de vue de leur taille, ni de celui de leurs structures et de leur état d'avancement, le niveau de la fiscalité indirecte constitue précisément bien souvent un moyen pour compenser un différentiel de prix hors taxes.

4. En ma double qualité de Président du Gouvernement et de Ministre de Finances, il me paraît tout à fait inadmissible que le niveau de la fiscalité indirecte ne soit déterminé qu'en fonction de moyennes communautaires. Le poids de la fiscalité et la part qui y reviennent aux impôts indirects est fonction d'une politique économique et sociale définie avant tout sur un plan national. Les particularités d'une économie, les préférences politiques qui se manifestent à travers la souveraineté fiscale, le rôle économique et social réservé à l'Etat: voilà autant d'éléments qui expliquent nos différences en matière de taux de TVA et d'accises. A ce stade de développement de la Communauté, ce n'est pas un lien obscur avec l'abolition des contrôles aux frontières qui pourrait nous faire renoncer à ces instruments-clé d'une politique économique et sociale volontariste.

Tous ces éléments expliquent le refus que le Gouvernement luxembourgeois a, dès le départ, opposé aux propositions actuelles de la Commission et notamment à son volet tarifaire. Non seulement l'harmonisation des impôts indirects n'est-elle pas nécessaire, mais encore serait-elle, au stade présent de développement de la Communauté, hasardeuse et irresponsable d'un point de vue économique. Je n'exclus cependant pas qu'un certain rapprochement des niveaux de fiscalité puisse être opéré au cours d'une phase ultérieure lorsque la Communauté aura progressé sur la voie de l'union économique et monétaire.

C'est précisément en introduisant le facteur temps que je voudrais proposer une approche par étapes qui, seule, me semble être de nature à pouvoir débloquer la situation politique dans laquelle nous nous voyons figés depuis un certain temps déjà. Il faut éviter que les énergies ne continuent à se canaliser sur le présent dossier et que les oppositions politiques ne s'amplifient jusqu'au point de retarder, voire à l'extrême, d'empêcher la mise en oeuvre de mesures autrement plus déterminantes pour l'achèvement du marché intérieur que ne le sont l'harmonisation et l'uniformisation des fiscalités indirectes.

A chaque étape de l'approche, l'objectif doit cependant rester le même: à travers une réduction des coûts, les échanges intra-communautaires doivent s'amplifier et influencer de façon positive la compétitivité des entreprises.

Une première étape de réduction des contrôles fiscaux aux frontières devrait être franchie dans les meilleurs délais et, de préférence, bien avant 1992:

- le principe de la taxation dans le pays de destination serait maintenu, c'est-à-dire que, provisoirement du moins, le système actuel de la détaxation à l'exportation et de l'imposition à l'importation continuerait à être appliqué;

- le report de paiement de la TVA, tel qu'il fonctionne actuellement par exemple au sein du Benelux, serait généralisé sur le plan de l'ensemble de la Communauté;

- sur le plan des achats des particuliers, les franchises-voyageurs seraient relevées.

- afin de maîtriser les distorsions de flux commerciaux relatifs aux produits sensibles sur lesquels des droits d'accises sont prélevés - alcools et tabacs - le marquage physique des produits serait étendu.

La mise en oeuvre de cette première étape aboutira indubitablement à une réduction des coûts pour les entreprises et donc à une intensification des échanges. Quant au niveau des taux, les forces du marché joueront en direction d'un rapprochement, notamment entre Etats membres pour lesquels les échanges transfrontaliers avec des particuliers occupent une place relativement importante.

Parallèlement à la mise en oeuvre de cette première étape de contrôles allégés - et c'est là que notre position va bien au-delà de ce que nous propose notre collègue du Royaume-Uni-, la Communauté devrait approfondir les voies et moyens permettant de faire un pas supplémentaire en direction de l'abolition des contrôles fiscaux aux frontières.

A mon avis, il n'est toutefois pas requis que cette étape ultérieure démarre dès 1992, car bien d'autres contrôles subsisteront après cette date fétiche. Il ressort en effet de la déclaration générale relative aux articles 13 à 19 de l'Acte unique qu'aucune des dispositions relatives à l'achèvement du marché intérieur n'affecte le droit des Etats membres de prendre celles des mesures qu'ils jugent nécessaires notamment en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité et le trafic de drogue.

- De l'avis du Gouvernement luxembourgeois, le remplacement du principe de la taxation dans le pays de destination par celui de la taxation dans le pays d'origine constitue une condition sine qua non pour l'aboli-

tion complète des contrôles aux frontières. Il faudra donc tenter de concevoir un système de compensation viable qui n'engendre point de contrôles nouveaux et de coûts supplémentaires démesurés. Aussi faudrait-il approfondir l'idée d'un système de compensation fonctionnant sur la base de données macro-économiques reflétant les flux commerciaux bilatéraux, système qui fonctionnerait comme une sorte de péréquation financière entre les douze Etats membres.

- Par ailleurs, les perspectives de réalisation de cette étape finale seront fonction du rythme d'avancement de la Communauté vers l'union économique et monétaire. Un cadre macro-économique cohérent facilitera en effet le passage à cette étape ultérieure du processus d'abolition des contrôles fiscaux aux frontières.

La solution graduelle que je viens de vous esquisser paraît, à première vue, moins ambitieuse. Je rappellerai simplement que, dans son livre blanc, la Commission elle-même avait envisagé de procéder par étapes.

Quoiqu'il en soit, cette approche me paraît plus réaliste dans la mesure où elle est de nature à donner des apaisements à ceux de nos gouvernements qui se sont pas convaincus du bien-fondé de l'approche qui nous est actuellement proposée par la Commission. Elle présente également l'avantage de nous donner l'assurance que nous avançons sans tarder vers l'objectif poursuivi alors que les implications économiques inhérentes à la proposition de la Commission sont loin d'être évidentes.

Il nous faut éviter de nous perdre dans les questions de détail d'une proposition qui, globalement, est inacceptable pour un certain nombre de délégations autour de cette table. De notre débat d'aujourd'hui devrait plutôt se dégager un consensus sur ce qui est politiquement réalisable et économiquement défendable. En vous esquissant les grandes lignes d'une approche graduelle que je qualifierais de médiane, j'espère avoir oeuvré dans cette direction. Voilà en tout cas l'unique but de ma proposition!

Remaniement ministériel à Luxembourg

A la suite d'une motion votée le 13 juillet 1988 à la Chambre des Députés prononçant un blâme à l'encontre du Ministre de la Santé et invitant le Gouvernement à tirer les conséquences politiques de l'affaire de Mondorf, Monsieur Benny Berg a donné le 15 juillet sa démission en tant que Ministre de la Santé.

Par arrêté grand-ducal du 15 juillet 1988 démission est accordée, sur sa demande, à Monsieur Benny Berg, Ministre de la Santé. Par un arrêté grand-ducal du même jour, l'arrêté grand-ducal du 26 juillet 1984 portant attribution des départements ministériels aux membres du gouvernement est modifié comme suit:

Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement: Ministère des Affaires Etrangères, du Com-

merce Extérieur et de la Coopération, Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes, Ministère du Trésor, Ministère de la Santé.

Monsieur Benny Berg: Ministère de la Sécurité Sociale.

Par un arrêté grand-ducal du 15 juillet 1988 délégation de compétence est accordée par Monsieur le Vice-Président du Gouvernement à Monsieur le Secrétaire d'Etat Johnny Lahure pour toutes les affaires relevant du Ministère de la Santé.

Finalement, par un arrêté grand-ducal du même jour délégation de signature est donnée à Monsieur le Secrétaire d'Etat Robert Goebbels pour les affaires relevant du Département de l'Economie.